

Rapport sur la fondation, la construction et l'organisation des meilleurs asiles d'aliénés en France et ailleurs : présenté au Comité des États de l'île de Jersey, chargé de prendre en considération le sort des aliénés de l'île / par D.H. van Leeuwen.

Contributors

Van Leeuwen, Didericus Hermannus.
Arlidge, J. T. 1822-1899
Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Jersey : C. Le Lievre, imprimeur des États, 1853.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/g8egcmww>

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

R A P P O R T

11.

SUR LA

FONDATION, LA CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION

DES

MEILLEURS ASILES D'ALIÉNÉS EN FRANCE ET AILLEURS,

PRÉSENTÉ AU

COMITÉ DES ÉTATS

DE L'ÎLE DE JERSEY,

CHARGÉ DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LE SORT DES
ALIÉNÉS DE L'ÎLE,

PAR

D. H. VAN LEEUWEN,

Docteur en Médecine et Chirurgie, ex-Médecin de l'asile public des aliénés Meerenberg
(Noord-Holland), Membre de plusieurs sociétés savantes dans les Pays-Bas.

JERSEY :

C. LE LIEVRE, IMPRIMEUR DES ÉTATS, HALKETT PLACE.

1853.

Dr. Arledge
with Dr. Leuven's
kind regards.
Leidy,
July 18/54.

R

FONDATION, LA C

MEILLEURS ASILES

COMI

CHARGÉ DE PRESEN

D. H.

Docteur en Médecine et Chirurgie
(Saint-Nicolas), M

C. LE LIEVRE, IMPR

J. J. Arledge

R A P P O R T

SUR LA

FONDATION, LA CONSTRUCTION ET L'ORGANISATION

DES

MEILLEURS ASILES D'ALIÉNÉS EN FRANCE ET AILLEURS,

PRÉSENTÉ AU

COMITÉ DES ÉTATS

DE L'ILE DE JERSEY,

CHARGÉ DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LE SORT DES
ALIÉNÉS DE L'ILE,

PAR

D. H. VAN LEEUWEN,

Docteur en Médecine et Chirurgie, ex-Médecin de l'asile public des aliénés Meerenberg
(Noord-Holland), Membre de plusieurs sociétés savantes dans les Pays-Bas.

JERSEY :

C. LÉ LIEVRE, IMPRIMEUR DES ÉTATS, HALKETT PLACE.

1853.



C. LE LIEVRE, Imprimeur des États.

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.—Re

CHAPITRE II.—Re

Observations pré

aliénés dans les

SECTION I. Sur l

meilleurs asile

SECTION II. Sur

administrative

§ I. Principes et

aliénés...

Généralités et

§ II. Organisation

1. Situation.

2. Direction

3. Classement

4. Habitation

5. Habitation

6. Chambres

7. Ordre gé

8. Principes

9. Statistique

10. Système

§ III. Organisation

asiles

CHAPITRE III.—Ch

CHAPITRE IV.—Sur

Note historique sur

Appendice de C. I

TABLE DES MATIÈRES.

| | PAGE. |
|--|-------|
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE I.—Renseignemens généraux sur 13 asiles d'aliénés. | 3 |
| CHAPITRE II.—Renseignemens spéciaux sur les meilleurs asiles d'aliénés.. . . . | 11 |
| Observations préliminaires sur l'accroissement incessant des aliénés dans les asiles | 12 |
| SECTION I. Sur la fondation et les frais de construction des meilleurs asiles | 14 |
| SECTION II. Sur l'organisation médico-morale, économique et administrative des meilleurs asiles | 23 |
| § I. Principes et préceptes généraux sur le traitement des aliénés. | 24 |
| Généralités sur le traitement moral (médico-moral) | 25 |
| § II. Organisation médico-morale des meilleurs asiles. | 31 |
| 1. Situation de l'asile. | 34 |
| 2. Direction | “ |
| 3. Classement | “ |
| 4. Habitations de nuit | 35 |
| 5. Habitations de jour | 37 |
| 6. Chambre des bains | 38 |
| 7. Ordre général et distribution du temps. | “ |
| 8. Principaux services médico-moraux | 39 |
| 9. Statistiques médico-morales. | 51 |
| 10. Système du <i>Non-Restrained</i> | 54 |
| § III. Organisation économique et administrative des meilleurs asiles | 69 |
| CHAPITRE III.—Chiffre des aliénés à Jersey, leur sort et leurs besoins. | 73 |
| CHAPITRE IV.—Sur les principes à suivre dans la fondation d'un asile d'aliénés à Jersey | 83 |
| Note historique sur l'auteur du <i>Non-Restrained System</i> | 100 |
| Appendice de C. Le Quesne, écr., Juré. | 103 |

LE MOUVEMENT SOCIAL

L'amie des aliénés est un instrument de guérison.

ESQUIROL.

AU COM

CHARGÉ DE PREN
DES

Au retour de la
vous m'avez fait l'hon
mon rapport sur les res
recueillir, comme devant
que vous avez à suivre
Jersey.

Pour atteindre le but
nécessaire d'étendre nos
terson, 1 à Caen, 2 à B
Angers, 1 à Nantes, 1
également donné les re
quelques établissements
même, en face de mes
un accueil bienveillant,
couramment. Néa
trer des asiles recon
plets m'ont été fournis
uniquer certains docu
viation, pourront vous
l'Inspecteur-Général du
PARCHAPE, a bien voulu

AU COMITÉ DES ÉTATS

DE L'ILE DE JERSEY,

CHARGÉ DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LE SORT
DES ALIÉNÉS DE L'ILE.

AU retour de la visite des asiles d'aliénés en France, que vous m'avez fait l'honneur de me confier, je viens vous présenter mon rapport sur les renseignemens qu'il m'a semblé nécessaire de recueillir, comme devant vous être utiles pour établir les principes que vous aurez à suivre dans la fondation d'un asile d'aliénés à Jersey.

Pour atteindre le but important de ma mission, j'ai trouvé nécessaire d'étendre mon voyage sur treize asiles, savoir : 1 à Pontorson, 1 à Caen, 2 à Rouen, 3 à Paris, 1 à Orléans, 1 à Blois, 1 à Angers, 1 à Nantes, 1 à Rennes, et 1 à Dinan. Tous n'ont pas également donné les renseignemens précis que je désirais. Dans quelques établissemens privés, on s'est montré réservé, mystérieux même, en face de mes recherches ; dans d'autres, où l'on m'a fait un accueil bienveillant, on n'était pas en mesure de me renseigner convenablement. Néanmoins j'ai été assez heureux pour rencontrer des asiles recommandables, où des renseignemens très complets m'ont été fournis ; on a même eu l'obligeance de me communiquer certains documents officiels inédits qui, j'en ai la conviction, pourront vous être d'une grande utilité. De son côté, l'Inspecteur-Général du service des aliénés en France, M. MAX. PARCHAPPE, a bien voulu s'entretenir avec moi d'une manière dé-

taillée sur les besoins locaux de nos aliénés à Jersey ; il m'a renseigné sur la meilleure manière d'y pourvoir par l'érection d'un nouvel asile, dont il m'a aussi fourni l'évaluation approximative. Ceci m'a paru d'autant plus important, que M. PARCHAPPE, avant d'être appelé à la haute fonction d'Inspecteur-Général, a lui-même dirigé, pendant 15 ans, l'asile célèbre de St. Yon, à Rouen, et que, justement dans ces derniers temps, il a étudié tout-à-fait en détail les principales questions qui se rattachent au sujet de la fondation et de la construction des asiles d'aliénés. Un ouvrage qu'il vient de publier, comme le résultat de ses études, intitulé "*Des principes à suivre dans la fondation et la construction des Asiles d'Aliénés*, par MAX. PARCHAPPE, Paris, Victor Masson, 1852," dont la dernière livraison paraîtra dans le courant de cette année, fait, pour ainsi dire, le complément de l'ouvrage classique du célèbre DR. J. CONOLLY, "*On the construction and Government of Lunatic Asylums, &c.*, London, 1847" et pourra, avec celui-ci, vous servir comme l'un des guides les plus utiles dans vos recherches.

Après vous avoir indiqué, dans cette Introduction, les différentes sources auxquelles j'ai emprunté les renseignemens suivans, je tâcherai maintenant de vous exposer ces renseignemens aussi succinctement que possible. Mon rapport contiendra les Chapitres suivans :

CHAPITRE I.—RENSEIGNEMENS GÉNÉRAUX SUR 13 ASILES D'ALIÉNÉS EN FRANCE.

" II.—RENSEIGNEMENS SPÉCIAUX SUR LES MEILLEURS ASILES.

" III.—CHIFFRE DES ALIÉNÉS A JERSEY, LEUR SORT ET LEURS BESOINS.

" IV.—SUR LES PRINCIPES A SUIVRE DANS LA FONDATION D'UN ASILE D'ALIÉNÉS A JERSEY.

RENSEIGNEMENS

Pour éviter une description générale esquisser dans quels points rapports : leur faite, leur organisation

1.—Quant à leur laquelle ils appartiennent suivante :

ASILES PRIVÉS.

L'Asile Bon Sauveur, à Caen.
" St. Jean de Dieu, à Dinan.

De là résulte qu'en elle est subordonnée à qu'autant que le sont et en 5 (dont 4 dépendent avec aucune autre

2.—Selon le degré de son importance, non seulement comme simple mesure de

CHAPITRE PREMIER.

RENSEIGNEMENS GÉNÉRAUX SUR 13 ASILES D'ALIÉNÉS.

Pour éviter une longueur inutile, au lieu de vous donner une description générale des treize asiles, je me bornerai à vous les esquisser dans quelques aperçus généraux, sous quatre principaux rapports : leur nature, leur construction plus ou moins parfaite, leur organisation, et les frais de leur érection.

1.—Quant à leur *nature*, c'est-à-dire *l'espèce de fondation*, à laquelle ils appartiennent, les 13 asiles se groupent de la manière suivante :

| ASILES PRIVÉS. | QUARTIERS D'HOSPICES. | ASILES PUBLICS. |
|------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| L'Asile Bon Sauveur, à Caen. | L'Asile à Pontorson. | St. Yon, à Rouen. |
| “ St. Jean de Dieu, à Dinan. | “ Orléans. | Quatremares, “ |
| | “ Nantes. | L'Asile à Blois. |
| | “ Rennes. | “ Angers. |
| | La Salpêtrière, (Femmes aliénées). | Charenton, à Paris . . . } |
| | Bicêtre, (Hommes aliénées). | Asile de l'Etat. |

De là résulte qu'en 2 Asiles l'administration est privée ; en 6 elle est subordonnée à d'autres administrations, et n'est publique, qu'autant que le sont celles des hospices, dont ils font un quartier, —et en 5 (dont 4 départementaux) elle est publique, et non combinée avec aucune autre administration.

2.—Selon le *dégré de perfection de leurs constructions* pour le but important, non seulement de la séquestration des aliénés, comme simple mesure de police, mais surtout du traitement mé-

dico-moral de ces malheureux, comme mesure d'assistance publique d'un peuple civilisé envers les indigents et les classes ouvrières de la société, les 13 Asiles se rangent à peu près ainsi qu'il suit :

| CONSTRUCTIONS MAUVAISES. | CONSTRUCTIONS PASSABLES. | CONSTRUCTIONS SATISFAISANTES. | CONSTRUCTIONS TOUTES NOUVELLES. |
|---|--|--|---|
| L'Asile à Pontorson. L'Asile à Orléans " à Rennes | Bon Sauveur, à Caen. St. Jean de Dieu, à Dinan. La Salpêtrière, à Paris. Bicêtre, à Paris | St. Yon, à Rouen. L'Asile à Angers. " à Nantes. Charenton, à Paris. | Quatremares, à Rouen. L'Asile à Blois. |

Je crois devoir justifier ici mon jugement défavorable sur les asiles, rangés parmi les constructions mauvaises. Pour les asiles de Rennes et d'Orléans j'en appelle aux médecins de ces asiles, qui sont du même avis que moi. Pour l'asile de Pontorson, dont le médecin porte un jugement différent du mien, mon opinion repose sur les dispositions suivantes du bâtiment : emplacement bas et humide, front donnant sur le nord, situation trop rapprochée de la grande route, qui permet aux passans d'y plonger le regard, extérieur semblable à celui d'une prison, petites fenêtres nombreuses, garnies de lourdes barres de fer, aggrégation trop serrée des divers quartiers, dortoirs trop bas, réfectoires sombres ; enfin, manque d'ateliers spéciaux, et, pardessus tout, de corridors spacieux dans la maison même, où les malades puissent se promener, quand le temps froid et humide rend leur sortie impossible. Il est vrai qu'à Pontorson, comme presque partout, de nouvelles ailes sont en voie de construction pour remédier à l'encombrement ; mais ces nouvelles constructions, à mon avis bien imparfaites elles-mêmes, n'ôteront jamais les défauts de l'ancien bâtiment. Pour ne pas être injuste cependant envers les constructions, je dois avouer qu'il est bien possible que l'impression défavorable que j'en ai reçue, soit due en partie au mauvais ensemble de l'organisation entière. Les dortoirs, chambres qui n'ont l'occasion d'être mal-

propres qu'un coucher
prété presque coquette
les malades dans la jo
dans un asile d'aliés
quelques coins, où e
gileux et idiots, étai
pas avoir jamais vu a
heureuses, si dégrad
lés, aux chevères
sien. La faute de to
constructions mauv
direction imparfaite é
celle cuisine qu'on
malades et préposés,
abstraction faite égale
tous les secours voca
l'usage des remèdes a
ceux surtout d'un syst
ricréations, y laisse be
par exemple, n'y consi
des pensionnaires, et
tous les malades le D
Tout cela s'explique
Médecin vient de q
médecin de la prison
dire, même sa visite
première de ses précéd
inspection militaire,
d'eau froide comme pe
Parmi les constructi
constructions, en ce q

propres qu'au coucher et au lever des malades, étaient d'une propreté presque coquette ; les réfectoires au contraire, où se trouvent les malades dans la journée, et qu'il importe tant de tenir propres dans un asile d'aliénés, étaient de la plus grande malpropreté ; quelques coins, où croupissaient en vérité les hommes agités, gâteux et idiots, étaient vraiment dégoûtants, et je ne me rappelle pas avoir jamais vu ailleurs des figures d'aliénés si tristes, si malheureuses, si dégradées, aux habits déchirés, aux visages non lavés, aux chevelures négligées, que dans ces demeures de la misère. La faute de tout ceci est certainement due en partie aux constructions mauvaises, mais, à mon avis, bien plus encore à la direction imparfaite de l'asile ; en effet, abstraction faite de l'excellente cuisine qu'on y fait pour les malades et pour les gardes-malades et préposés, (pour la plupart des Sœurs de Charité), et abstraction faite également du zèle, avec lequel on y administre tous les secours moraux de la religion catholique, il m'a paru que l'usage des remèdes moraux les plus puissants pour des aliénés, ceux surtout d'un système bien organisé du travail manuel et des récréations, y laisse beaucoup à désirer. Toutes les récréations, par exemple, n'y consistent que dans des promenades journalières des pensionnaires, et dans *une grande promenade militaire* (!) de tous les malades le Dimanche, pendant deux ou trois heures.

Tout cela s'explique en partie parce qu'il n'y a qu'un an que le Médecin vient de quitter pour sa position à Pontorson celle de médecin de la prison du Mont St. Michel ; je suis fâché de le dire, même sa visite médicale, à laquelle j'assistai, portait l'empreinte de ses précédentes fonctions ; elle ne fut guère plus qu'une inspection militaire, avec distribution systématique de douches d'eau froide comme punition.

Parmi les constructions *passables*, le Bon Sauveur excelle par ses constructions, en ce qui regarde la partie occupée par les pension-

comme mesure d'assistance publique
indigents et les classes ouvrières de
gent à peu près ainsi qu'il suit :

| CONSTRUCTIONS SATURNASTES. | CONSTRUCTIONS D'ÉTRES NOUVELLES. |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| St. Yon, à Rouen. | Quatremares, à |
| L'Asile à Angers. | Rouen. |
| " à Nantes. | L'Asile à Blois. |
| Charenton, à Pa- ris. | |

mon jugement défavorable sur les
ructions mauvaises. Pour les asiles
appelle aux médecins de ces asiles,
moi. Pour l'asile de Pontorson,
ement différent du mien, mon opi-
s suivantes du bâtiment : emplace-
donnant sur le nord, situation trop
te, qui permet aux passans d'y péné-
table à celui d'une prison, petites fe-
lourdes barres de fer, aggrégation trop
rtoirs trop bas, réfectoires sombres ;
éciaux, et, par-dessus tout, de corridors
e, où les malades puissent se promener,
de rend leur sortie impossible. Il est
presque partout, de nouvelles ailes sont
r remédier à l'encombrement ; mais ces
mon avis bien imparfaites elles-mêmes,
s de l'ancien bâtiment. Pour ne pas
pression défavorable que j'en ai reçue,
mvais ensemble de l'organisation en-
mbres qui n'ont l'occasion d'être mal-

naires riches, vraiment grandioses, quoique défectives dans les détails. De même les autres offrent ça et là de bons traits; mais l'ensemble n'en est pas moins imparfait pour cela. Il n'y a que Quatremares et les asiles de Blois et d'Angers, où toute apparence de prison manque, où l'ensemble est gai et encourageant, où l'on ne voit pas partout d'effrayantes barres de fer aux fenêtres.

En rapprochant l'aperçu de la construction et celui de la nature des 13 asiles, nous voyons que ce sont seulement les asiles publics et celui de Nantes, dont la construction est satisfaisante. Un grand préjudice aux asiles de St. Yon et de Nantes, c'est encore que leur emplacement se trouve enclavé dans les faubourgs de villes très florissantes.

3.—Pour exposer d'une manière succincte quelques détails importants dans l'organisation des 13 asiles, j'ai composé l'aperçu général ci-joint, dans lequel l'ordre de succession des 10 premiers asiles est déduit de leur degré de perfection dans l'ensemble de leur organisation économique, administrative et médico-morale. Les trois asiles XI, XII et XIII peuvent être considérés comme *exceptionnels*; car de même que les deux asiles métropolitains anglais, Bethlem et St. Luke à Londres, ces 3 asiles de la métropole française se trouvent sous des administrations extraordinaires, ne reçoivent que certaines classes de malades et nous sont peu instructifs comme modèles pour l'île de Jersey.

Les 10 autres asiles se séparent en deux grandes catégories, les *plus* parfaits et les *moins* parfaits. Les 4 asiles de la première catégorie sont ceux de la date la plus récente, ceux aussi auxquels j'ai cru devoir emprunter surtout les renseignements spéciaux contenus dans le deuxième Chapitre de ce Rapport.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Le St. Yon n'est pas un Asile de St. Yon. C'est un Asile de St. Yon qui a été établi par une Commission de Service et est soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

Les Asiles de St. Yon et de Nantes ont été établis par une Commission de Service et sont soumis à cette Commission dans tout ce qui concerne le service médical et administratif de l'Asile.

E ET MÉDICO-MORALE. (PAGE 6.)

| DE L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET MÉDICO-MORALE. | RÉSULTAT D'UNE ANNÉE DES DÉPENSES ET RECETTES ORDINAIRES. |
|---|---|
| <p>leur-Médecin tient l'administration locale de assisté par une <i>Commission de Surveillance</i> de 5 est comptable à cette Commission chaque mois, nuellement un <i>compte moral et administratif</i> au Préfet du Département.</p> | <p>En 1853. Excédant de Recettes de 80,787 fr. (D'après le Budget pour 1853.)</p> |
| <p>rganisation } Le Staf Médical se forme à I, II et IV, d'un médecin-assistant ad- joint au directeur-médecin, A St. Yon il y a un médecin-en-chef spé- cial pour le service médical et deux internes en outre. rganisation } Les médecins-directeurs, adjoints et internes demeurent dans l'Asile.</p> | <p>L'Asile ne marche pas encore une année entière.</p> <p>En 1851. Excédant de Recettes de 157,330 fr. (Information authentique du Directeur-Médecin.)</p> <p>L'excédant est favorable chaque année, et sert à l'agrandissement de l'Asile. (Information du Directeur-Médecin.)</p> |
| <p>nant partie de l'Hôpital-Général, il a pour Di- l'Hôpital. Pour le service médical il y a un ef spécial avec 2 internes ; tous demeurent dans l'Asile.</p> | <p>Excédant de Recettes. (Chiffre inconnu.) (Information du Directeur.)</p> |
| <p>ur-Prêtre tient l'administration de cet asile, iété de la <i>Communauté des Sœurs Religieuses</i> r. Il n'est comptable qu'à la Supérieure de la . Aucun Médecin ne demeure dans l'Asile !</p> | <p>Excédant annuel de Recettes de 100,000 fr. (Information officieuse.)</p> |
| <p>ministration que VI. C'est la propriété des iers de <i>St. Jean de Dieu</i>. Un Médecin septua- genaire demeure dans l'enclos. itement des aliénés à VI et VII semble plus ue médico-moral.</p> | <p>Excédant annuel de Recettes. (Chiffre inc.) (Information vague du Directeur.)</p> |
| <p>istration de cet Asile fut jusqu'ici à la ville de le Département vient d'acheter l'Asile. L'or- donc probablement changée en celle des 4 Asiles à Blois, Rouen et Angers (I, II, III, IV.)</p> | <p>Excédant annuel de Recettes insignifiant. [Information du Médecin de l'Asile.]</p> |
| <p>on pareille à celle de Nantes (V), mais beau- quant au service médical. Il ne demeure au- cun Médecin dans l'Asile !</p> | <p>Idem.</p> |
| <p>ation appartient à la ville de Pontorson. Le eur demeure dehors, mais tout près de l'A- sile.</p> | <p>Excédant annuel d'à-peu-près 10,000 fr. [Information du Médecin-Directeur.]</p> |
| <p>Directeur non Médecin, qui est comptable l'Intérieur. L'Asile appartient à l'Etat. Un i Staf Médical réside dans l'Asile.</p> | <p>En 1852. Excédant de Recettes de 8,250 fr. [Information du Directeur.]</p> |
| <p>on de XII et XIII est une Division de l'Ad- Générale de l'Assistance Publique à Paris, et ne telle comptable au Préfet de la Seine. ès intéressant sur ce service, du Directeur a été honoré par le rapporteur M. BATTELLE, amande la lecture sous plusieurs rapports. Ce uement date du 1er Novembre 1852.</p> | <p>Excédant de Dépenses annuel moyen de 1,374,085 fr. 58 c. [Tiré de Page 106 du Rapport de MM. DAVENNE-BATTELLE.]</p> |

REVOIENT DE PEN-

Nous voyons dans cet
tableau, les 10 asiles ordi-
naires et indigents, et presque t
ajouter que tous comptent
épileptiques et les paraly-
tiques et d'infirmités
retrotrouvons donc en Fran-
l'honneur de vous recon-
économique, comme es-
à Jersey.

Un autre fait, digne
journal des indigents
asiles du Don Sœur
qui ont le plus grand noi-
leur population totale d'
les plus élevés (de 1 fr.
et de la Salpêtrière, qui

Pour les prix de pen-
qui se distingue et par le
prix le plus élevé pour le
autre à Caen même, des
de lui, m'ont assuré, qu'
pour lesquels la famille
Ce sont là des pensions
qu'on sur le prospectus
asiles privés : charitable
calculations mercantiles pe-

Quant aux renseigne-
ments, il ne faut y re-
pître de ce rapport.
semblent parler assez

Nous voyons dans cet aperçu général, que, quant à leur *destination*, les 10 asiles ordinaires reçoivent des aliénés *pensionnaires* et *indigents*, et presque tous admettent *les deux sexes*. Je dois y ajouter que tous comptent aussi parmi les aliénés, les idiots, les épileptiques et les paralytiques ; en un mot, *toutes les catégories d'aliénation et d'infirmité mentale*. Pour les pensionnaires nous retrouvons donc en France la réalisation du principe, que j'ai eu l'honneur de vous recommander auparavant sous un point de vue économique, comme *essentiel* dans la fondation d'un asile d'aliénés à Jersey.

Un autre fait, digne d'être remarqué, c'est que les *prix des journées des indigents* les plus bas (de 90 cent.) sont ceux des asiles du Bon Sauveur à Caen, et de St.-Jean-de-Dieu à Dinan, qui ont le plus grand nombre relatif de pensionnaires ($\frac{2}{3}$ et $\frac{1}{3}$) sur leur population totale d'aliénés,—tandis que les prix des journées les plus élevés (de 1 fr. 30 c. et 1 fr. 70 c.) sont ceux de Bicêtre et de la Salpêtrière, qui ne reçoivent pas de pensionnaires du tout.

Pour les *prix de pension*, c'est l'Asile du Bon Sauveur à Caen, qui se distingue et par le plus grand nombre de Classes, et par le prix le plus élevé pour la première Classe (5,000 fr. par an). En outre à Caen même, des personnes, qui me semblent être dignes de foi, m'ont assuré, qu'ils y connaissent des aliénés de leurs amis, pour lesquels la famille paie jusqu'à 8,000 fr. et même 15,000 fr. Ce sont là des pensionnats exceptionnels, et qui ne sont pas indiqués sur le prospectus. En effet, voilà la marche ordinaire des asiles privés : charitables dans leur origine, ils deviennent des spéculations mercantiles par leur succès.

Quant aux renseignemens contenus dans les deux dernières colonnes, il me faut y revenir plus en détail dans le deuxième chapitre de ce rapport. Je remarquerai seulement ici, qu'ils me semblent parler assez évidemment eux-mêmes pour me justifier

quand je recommande les quatre premiers Asiles comme les meilleurs modèles à votre attention particulière.

4. *Frais de premier établissement.* Voici le peu de renseignements que j'ai pu recueillir à cet égard, dans les 13 Asiles que j'ai visités.

| PRIX DES ASILES. | PONTORSON. | ST. YON EN 1843. | QUATREMARES. |
|-----------------------|--|--|--|
| Le terrain. | 160,000 fr. pour 40 hectares avec une ferme. | 46,000 fr. pour 1 hectare 29 ares, sans ferme. | 200,000 fr. pour 90 acres, avec une ferme. |
| Le bâtiment. | 250,000 fr. | 958,891 fr. 14 c. | 750,000 fr. |
| Le mobilier. | 40,000 fr. | 137,311 fr. 22 c. | 150,000 fr. |
| Bâtiment et mobilier. | 290,000 fr. | 1,096,202 fr. 36 c. | 900,000 fr. |
| Nombre des malades. | pour 300 malades. | pour 625 malades. | pour 380 malades. |

J'aurais pu ajouter à cette liste :

1 quartier de 20 cellules, nouvellement bâti dans la Salpêtrière,
au prix de 50,000 fr..

et un autre (Quartier de sûreté) bâti pour 30 aliénés, dans
Bicêtre, au prix de 160,000 fr.,

et d'autres renseignements pareillement vagues et sans autre mérite, que celui de démontrer qu'en France on est encore loin de cette unité dans les constructions, qui seule peut faire servir leurs frais de guide dans l'évaluation du prix pour des asiles nouveaux. Mais j'ai cru devoir éviter des renseignements aussi peu spécifiés que ceux-là. Même les chiffres plus précisés de l'asile de Pontorson et de St.-Yon ne peuvent, à mon avis, être consultés pour un calcul d'évaluation du prix d'un asile nouveau à Jersey. Tous les deux sont de vieux bâtiments, érigés par morceaux, ajoutés à des édifices originellement d'une toute autre destination que celle d'un asile d'aliénés. En effet, quels que soient même les mérites du célèbre asile de St.-Yon,

depuis 25 ans, l'asile
tion intérieure, son D
formé que le Préfet
hommes les plus écla
pauvres aliénés, a rés
défaits dans sa const
vantageux dans un d
un asile tout-à-fait ne
mares, près de l'asile
de ce nouvel asile sur
celles de Quatremares
de M. Deboutville
les asiles principaux
et de l'Allemagne, an

Le nouvel asile à Q
pour l'ensemble de
l'Inspecteur Général
la France, est donc le
nous intéressent ici.
compris le terrain de
nombre de 380 aliéni

depuis 25 ans, l'asile modèle de la France, quant à son organisation intérieure, son Directeur-Médecin, M. Deboutteville, m'a informé que le Préfet de la Seine inférieure, M. Le Roy, un des hommes les plus éclairés et un des amis les plus sincères des pauvres aliénés, a résolu que cet asile célèbre, à cause de plusieurs défauts dans sa construction et surtout de son emplacement désavantageux dans un des faubourgs de Rouen, serait échangé contre un asile tout-à-fait nouveau à la campagne, qui sera érigé à Quatremares, près de l'asile de ce nom. Les dépenses de la construction de ce nouvel asile surpasseront probablement encore de beaucoup celles de Quatremares.—L'architecte du département, accompagné de M. Deboutteville et du médecin en chef de St.-Yon, visitera les asiles principaux de l'Ecosse, de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne, avant de commencer l'œuvre.

Le nouvel asile à Quatremares, ouvert en 1852, et considéré, pour l'ensemble de ses constructions d'après un programme de l'Inspecteur Général PARCHAPPE, comme un des asiles modèles de la France, est donc le seul dont les frais de premier établissement nous intéressent ici. Pour cet asile il a fallu 1,100,000 fr., (y compris le terrain de 90 acres, avec une ferme étendue) pour un nombre de 380 aliénés. C'est donc 2,900 fr., (£116) par lit.

depuis 25 ans, l'œuvre menée de la Société pour la construction d'un asile d'aliénés, sous l'impulsion de M. de la Roche, a été poursuivie avec la plus active sollicitude. Les travaux ont été interrompus pendant quelques années, à cause de la guerre, mais ils ont repris avec plus d'ardeur que jamais. L'œuvre est aujourd'hui terminée, et l'asile est prêt à recevoir ses premiers occupants. Les travaux ont été exécutés avec la plus grande célérité, et l'asile est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants. Les travaux ont été exécutés avec la plus grande célérité, et l'asile est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants.

Le nouvel asile a été construit sur un terrain de 1000 mètres carrés, et il est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants. Les travaux ont été exécutés avec la plus grande célérité, et l'asile est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants. Les travaux ont été exécutés avec la plus grande célérité, et l'asile est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants.

Le nouvel asile a été construit sur un terrain de 1000 mètres carrés, et il est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants. Les travaux ont été exécutés avec la plus grande célérité, et l'asile est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants. Les travaux ont été exécutés avec la plus grande célérité, et l'asile est aujourd'hui prêt à recevoir ses premiers occupants.

RENSEIGNEMENTS

Prenez en considération l'organisation d'un asile tel de commencer et de faire naître sur un fait déjà à Guernsey, et premier lieu votre attention, projeté seulement lors de sa fondation, en cinq ou en trois cuisines, résultant de pour bien déterminer à fonder, il faut se souvenir de faire songer avant population.

Un asile nouvelle situation, la construction qui ne compte que comptera 100 dans

CHAPITRE DEUXIÈME.

RENSEIGNEMENS SPÉCIAUX SUR LES MEILLEURS ASILES D'ALIÉNÉS.

Prenant en considération la haute importance de la fondation et l'organisation d'un nouvel asile d'aliénés à Jersey, je crois essentiel de commencer ce chapitre par quelques observations préliminaires sur un fait observé partout, en France et ailleurs, même déjà à Guernesey, et sur lequel il est de mon devoir de fixer en premier lieu votre attention spécialement. Ce fait, c'est que *tout asile, projeté seulement pour le chiffre d'aliénés actuellement connu lors de sa fondation, devient insuffisant en dix années, souvent déjà en cinq ou en trois, après l'ouverture*. Les désappointemens pécuniaires, résultant de ce fait, ont conduit à la *règle générale* : que, pour bien déterminer le chiffre de la population d'un nouvel asile à fonder, il faut se garder de tenir compte seulement du présent ; il faut songer avant tout à l'avenir, à *l'accroissement futur de la population*.

Un asile nouveau, (je parle d'un asile convenable, dont la situation, la construction et l'organisation garantissent le succès), qui ne compte que 70 aliénés dans la première année, en comptera 100 dans sa cinquième ; 120 ou 130 dans la dixième.

C'est que, dans les premières années, tout asile se trouve en un état exceptionnel, c'est à dire, une période de premier développement et de transition ; le public, surtout à la campagne, ne le connaît pas, ou, se méfiant des institutions nouvelles, il craint bien souvent de l'utiliser pour ses malheureux aliénés. Mais, peu-à-peu les bienfaits de l'asile commencent à se manifester ; des pères et mères de famille sont rendus à leur ménage ; des enfants chéris à leurs parents ; des hommes, qui auparavant prêtaient des mains utiles à la société, y retournent guéris de la plus grave des afflictions humaines. Ils sont autant de témoignages de la valeur de l'asile ; ils parlent du bien qu'on leur y a fait ; de tous les soins qu'on y donne, même aux cas les plus désespérants ; des avantages que l'organisation des services médicaux et domestiques y présentent, supérieurs à tout ce que les aliénés peuvent trouver ailleurs ou chez eux. Peu-à-peu l'opinion publique se convertit ; on commence à apprécier l'asile comme la meilleure maison, non seulement de refuge, mais aussi de traitement médical ; on finit par l'aimer, par le rechercher, et le préférer pour ses aliénés au séjour dans la famille. J'ai eu moi-même plusieurs cas, où des aliénés de la classe aisée vinrent me voir dans l'asile, dont j'ai été le médecin, et me prièrent de vouloir bien leur indiquer le moyen de se faire recevoir parmi mes malades, afin d'y trouver le repos et la guérison.

Or, c'est ainsi que, dans les dix premières années, les asiles s'accroissent toujours d'une manière *extraordinaire*. Vient alors pour eux un état plus normal, où il ne reste qu'un accroissement *ordinaire*, mais qui se fait cependant toujours, en conséquence d'une *loi d'accroissement incessant*, dont je parlerai bientôt d'une manière plus détaillée. Afin d'appuyer auprès de votre Comité la haute importance de cette loi, je ne puis m'empêcher de citer ici quelques lignes du Docteur CONOLLY, où il explique la principale

source de la loi d'accroissement
 "A great fault is general
 "of county asylums, w
 "faults. The asylum i
 "actual number of lunat
 "of the incurable patient
 "comes, in the course of
 "the number first provid

Il est évident que les
 maîtres et ordinaires d'un
 ment les frais généraux.
 des préposés et garde-ma
 taires, etc., nécessaires pe
 également pour 100 aliéna
 mie et de l'administration
 très peu. Comme on con
 dans la proportion du dé
 du nombre des pensionnai
 bien organisé doit devenir
 En d'autres termes : c'est
 de la dépense individuelle
 que la population s'accroît

Donc, quand même u
 ne pas suffire aux dépen
 il se suffira à coup sûr et
 les avantages d'une bon
 unique et s'il est bien ad

Ces observations sont i
 à Jersey, qui, avec sa p
 tiellement pour le présent y

source de la loi d'accroissement incessant dans ces termes :
 "A great fault is generally committed in the original construction
 "of county asylums, which subsequently entails many other
 "faults. The asylum is usually erected merely for the supposed
 "actual number of lunatics within a county ; and in consequence
 "of the incurable patients not being discharged, the building be-
 "comes, in the course of ten years, crowded with nearly double
 "the number first provided for."

Il est évident que les accroissemens de populations extraordi-
 naires et ordinaires d'un asile n'augmentent pas proportionnelle-
 ment *les frais généraux*. Le nombre des médecins, des employés,
 des préposés et garde-malades ; les magasins, la cuisine, les réfec-
 toires, etc., nécessaires pour un ménage de 50 aliénés suffiront
 également pour 100 aliénés ; les dépenses ordinaires de l'écono-
 mie et de l'administration n'en augmenteront relativement que
 très peu. Comme au contraire les recettes ordinaires s'accroissent
 dans la proportion du développement de la population, et surtout
 du nombre des pensionnaires, il est clair que l'économie d'un asile
 bien organisé doit devenir d'année en année moins dispendieuse.
 En d'autres termes : *c'est un axiôme administratif, " que le chiffre
 de la dépense individuelle ou prix de revient, diminue à mesure
 que la population s'accroît."*

Donc, quand même un nouvel asile d'aliénés commencerait par
 ne pas suffire aux dépenses ordinaires par ses recettes ordinaires,
 il se suffira à coup sûr en peu d'années, s'il se recommande par
 les avantages d'une bonne organisation médico-morale et écono-
 mique et s'il est bien administré.

Ces observations sont importantes lors de la fondation d'un asile
 à Jersey, qui, avec sa population de 57,000 âmes, n'aura proba-
 blement pour le présent pas plus de 80 aliénés ou idiots parmi la

rien payer pour eux, et d'une fortune trop médiocre pour les envoyer ailleurs. Recevoir des pensionnaires riches n'est pas aussi nécessaire au point de vue de l'assistance publique, mais est bien utile à l'économie.

Ce sont là les principes suivis dans la fondation des asiles de St. Yon, Quatremares, Blois et Angers. Quoiqu'aucun de ces asiles ne soit comparable avec l'asile beaucoup plus petit qui suffira pour l'île de Jersey, cependant quelques données sur *les fonds employés à leur fondation* et sur *les frais de construction* sont très intéressants.

Les fonds employés à la fondation du célèbre asile départemental de la Seine inférieure, de St. Yon, consistaient en une somme de 547,800 fr., que le Ministère de la guerre devait au Département pour frais de nourriture et d'entretien des troupes alliées stationnées en France; elle fut remboursée en numéraire en 1819, et, en conséquence d'un vœu du Conseil Général, une ordonnance du Roi fut rendue en 1820, statuant que cette somme serait affectée à la formation et à la dotation d'une maison pour les aliénés dans ledit département. En conséquence, le 1er Février 1820, il fut fait emploi de 349,628 fr. à l'achat d'une rente de 23,780 fr. cinq pour cent consolidés, jouissance du 22 Septembre 1819. Depuis cette époque, cette dotation fut accrue par l'acquisition, effectuée chaque semestre, de nouvelles rentes, soldées avec les arrérages, jusqu'à ce que le montant s'en fût élevé au taux de 29,996 fr.

Les 197,000 fr. restés disponibles, devaient être employés aux constructions, que nécessiterait la maison d'aliénés, destinée à 400 aliénés des deux sexes.

Voici l'état des *Frais de construction et d'appropriation des*

bâtimens, des effets mobiliers et de la lingerie de St. Yon, depuis sa fondation jusqu'en 1843.

| EXERCICES. | POPULATION. | BÂTIMENS. | MOBILIER. |
|---------------------------|-------------|---------------|------------|
| 1824 | | } 591,823 fr. | 23,806 fr. |
| 1825 | 70 aliénés. | | 29,960 " |
| 1826 | 186 " | | 4,483 " |
| 1827 | 308 " | | 78,658 " |
| 1828 | 342 " | | 43,914 " |
| 1829 | 365 " | | 7,504 " |
| 1830 | 385 " | | 21,353 " |
| 1831 | 413 " | | 30,000 " |
| 1832 | 428 " | | 826 " |
| 1833 | 430 " | | 2,034 " |
| 1834 | 437 " | 3,889 " | |
| 1835 | 451 " | " | |
| 1836 | 461 " | " | |
| 1837 | 479 " | 6,000 " | |
| 1838 | 505 " | 4,825 " | |
| 1839 | 535 " | 6,973 " | |
| 1840 | 571 " | 50,137 " | |
| 1841 | 568 " | 30,000 " | |
| 1842 | 591 " | 33,500 " | |
| 1843 | 625 " | 14,209 " | |
| | | 10,747 " | |
| Total de 1824 à 1843..... | | 958,888 " | 137,309 " |
| Bâtimens et Mobilier..... | | 1,096,197 | |
| Deux terrains..... | | 46,500 | |
| Total..... | | 1,142,697 | |

J'ai cru devoir donner cet état de dépenses extraordinaires, quoique je ne croie pas que les chiffres soient pratiquement applicables pour l'asile de Jersey. Je le donne ici, et comme simple fait de renseignemens, et surtout parcequ'il indique en gros, dans toute son importance administrative, le fait *d'accroissement de la population*, qui s'observe en règle générale dans tout asile, et qui lors de la fondation des asiles est généralement trop perdu de vue.

En 1830, on avait complété le plan primitif de la maison de St. Yon pour 400 aliénés. Mais la population s'accrut continu-

ellement; elle dépassa les limites (500) assignées, et l'année suivante un accroissement considérable. C'est à la loi d'aliénés; elle vécut aussi à Jersey, manité l'exige. Que venir au Comité de nouvel asile à Jersey, courage à en reconnaître pour le peuple effet, un accroissement incessant, extraordinaire la Seine Inférieure, avtag, sera un avantage 57,000 âmes. C'est à Il me reste encore à population, tel que nous de l'asile est celle qui naître dans les premières sion s'accrut jusqu'à 41 produit en partie par le ment de la Seine Inférieure par les maladies incurables. Or, c'est une règle générale les débris ne font pas au de nouvelles admissions, loi d'accroissement incessant.

* Voyez pour des détails Notice statistique sur l'asile DREUOTTEVILLE et M. PAIN.

| SECTION. | BÂTIMENS. | MOBILIER. |
|----------|-------------|------------|
| aliénés. | 591,823 fr. | 23,806 fr. |
| " | | 29,960 " |
| " | 78,638 " | 4,483 " |
| " | 43,914 " | 10,496 " |
| " | 21,353 " | 7,504 " |
| " | 30,000 " | 20,000 " |
| " | 826 " | 17,700 " |
| " | 2,034 " | " |
| " | 3,889 " | " |
| " | " | " |
| " | 6,000 " | " |
| " | 4,825 " | " |
| " | 6,973 " | " |
| " | 50,137 " | " |
| " | 30,000 " | " |
| " | 30,000 " | 9,855 " |
| " | 33,500 " | 7,914 " |
| " | 14,209 " | 2,812 " |
| " | 10,747 " | 2,979 " |
| | 958,888 " | 137,309 " |
| | 1,096,197 | |
| | 46,500 | |
| Total | 1,142,697 | |

ner cet état de dépenses extraordinaires, que les chiffres soient pratiquement appliqués à Jersey. Je le donne ici, et comme simple et surtout parce qu'il indique en gros, dans l'administrative, le fait d'accroissement de la règle générale dans tout asile, et qui est généralement trop perçu de vue completé le plan primitif de la maison de aliénés. Mais la population s'accroît contin-

ellement ; elle dépassait dans le courant de 8 années (1838) toutes les limites (500 aliénés) qu'on avait cru suffisantes au commencement, et *d'année en année il a fallu encore des dépenses extraordinaires considérables.*

C'est là la *loi d'accroissement incessant de la population des asiles d'aliénés* ; elle est générale pour tous les pays ; elle se révélera aussi à Jersey, quand on soignera les aliénés, comme l'humanité l'exige. Quelque décourageant que puisse paraître un tel avenir au Comité des Etats, pour entreprendre la fondation d'un nouvel asile à Jersey, cependant c'est cet avenir même qui m'encourage à en recommander l'exécution d'une manière durable, honorable pour le peuple Jersiais, digne de la nation Anglaise. En effet, un accroissement futur de la population de l'asile, certain, incessant, extraordinaire même dans les premières années, qui pour la Seine Inférieure, avec ses 740,000 habitans, était un désavantage, sera un avantage indubitable pour l'asile de Jersey, avec ses 57,000 âmes. C'est cet avenir qui garantit son succès.

Il me reste encore à indiquer les *causes* de l'accroissement de population, tel que nous le remarquons à St. Yon. *L'excellence de l'asile* est celle qui a causé surtout l'accroissement extraordinaire dans les premières 10 années ; de 1825 à 1835 la population s'accrut jusqu'à 450 aliénés. L'accroissement ultérieur a été produit en partie par le fait que toute la population du département de la Seine Inférieure a continué à augmenter, mais surtout par les malades incurables restant dans l'asile jusqu'à leur mort. Or, c'est une règle générale dans tout asile, que "*les guérisons et les décès ne font pas annuellement sortir autant d'aliénés, qu'il y a de nouvelles admissions,*" et c'est cette règle générale qui forme la *loi d'accroissement incessant des asiles d'aliénés.* *

* Voyez pour des détails ultérieurs sur cette loi l'intéressant ouvrage : *Notice statistique sur l'asile des aliénés de la Seine Inférieure*, par MM. L. DEBOUTTEVILLE et M. PARCHAPPE, Rouen, 1845, page 61.

En conséquence de cette surpopulation croissante, l'asile de St-Yon est enfin devenu tout-à-fait insuffisant pour les besoins de son département ; car il était devenu impossible d'élargir les bâtimens enclavés entre les rues publiques d'un des faubourgs de Rouen, à moins qu'on ne bâtît de nouveaux étages au troisième, mesure qui en règle générale doit être évitée dans un asile d'aliénés. On a donc résolu d'en évacuer les hommes aliénés et de les transférer dans un asile tout nouveau à la campagne. Voilà l'origine de l'asile de *Quatremares*.

Les frais de fondation et de construction de l'asile de Quatremares, ouvert en 1852, ont été fournis par le département de la Seine Inférieure, en créant des impôts extraordinaires pendant 3 ou 4 années, et en y suppléant par la vente d'un coupon de rente de 281,398 fr. 40 c. de la dotation de St-Yon. Les dépenses mêmes du premier établissement ont été, comme nous l'avons vu, de 2,900 fr. par lit.

Je crois avoir détaillé l'histoire intéressante de St.-Yon et de Quatremares suffisamment, pour que nous puissions en conclure à la certitude d'un accroissement futur de la population de l'asile à fonder à Jersey. Voyons maintenant comment les asiles de *Blois* et d'*Angers*, dans leurs frais de fondation et de construction, ont su admirablement profiter de l'accroissement de la population, non-seulement pour se suffire à eux-mêmes dans leurs dépenses d'entretien, mais même pour en combattre les *dépenses extraordinaires* de nouvelles constructions, devenues nécessaires par l'accroissement de population.

Entendons l'habile administrateur de l'asile de Blois, le médecin-directeur BILLOD lui-même, dans l'introduction de son *Compte-rendu moral et administratif* à M. le Préfet du Département de *Loir-et-Cher*, Blois, 1852, document précieux, dont il m'a fait l'honneur de m'offrir un exemplaire.

" Lors de notre entrée en fonctions comme médecin-directeur de l'asile

de Blois, en 4 Juin 1852, nous avons vu que le département comptait 41 hommes et 41 femmes représentés en tout par un asile pour le département comptés dans des établissements où un seul service était confié dans les autres, de manière à jour, et pour ainsi dire mettaient incessamment pleins.

" Il n'avait été créé l'établissement, et l'impensable depuis longtemps resté, l'opinion publique désespérée, et le découragement d'abandonner l'établissement de 1840, et qu'il s'en adopte. " Les plus larges " d'abandonner celle-ci ; " qu'une horrible prison d'espérances du nouveau à possibles à partager. " Lorsque la nouvelle administration fut retardée d'abord par l'asile, et, après s'être avec le concours du département qui tendait à la population, non-seulement de lui-même. Ce moyen était le chiffre de la dépense indiquée que la population s'accroît grand nombre de malades, cette et de diminuer la dépense sur la dépense. Sa proximité de département

de Blois, au 4 Juin 1849, la population de l'asile était de 77 individus, à savoir : 41 hommes et 36 femmes, qui, au prix de journée de 1 fr. 10 c., représentaient ensemble une recette annuelle de 30,915 fr. Bien que pourvu d'un asile pour lequel il s'était imposé les plus grands sacrifices, le département comptait cependant encore un certain nombre de ses aliénés dans des établissements étrangers, au prix élevé de 1 fr. 30 c. Il n'y avait qu'un seul service d'hommes et de femmes, où toutes les formes de folie confondues dans un pêle-mêle monstrueux, réagissaient les unes sur les autres, de manière à produire l'incurabilité ou à déterminer chaque jour, et pour ainsi dire à chaque heure, des rixes et des voies de fait qui mettaient incessamment en péril les jours des malades et ceux des employés.

“Il n'avait été exécuté qu'un cinquième au plus du plan général de l'établissement, et l'imperfection de ce cinquième était telle, que l'œuvre enrayée depuis longtemps ne paraissait plus devoir faire un pas. Au reste, l'opinion publique était unanime à considérer sa situation comme désespérée, et le découragement du conseil général était tel, que la question d'abandonner l'établissement fut très sérieusement agitée dans la session de 1849, et qu'il s'en fallut même de très peu que cette motion fût adoptée. “Les plus longues erreurs sont les pires, disait-on, il est temps d'abandonner celle-ci ; l'asile de Blois ne sera jamais, quoiqu'on fasse, qu'une horrible prison pour les malheureux qui y sont enfermés.” Les espérances du nouveau directeur furent même alors taxées d'illusions impossibles à partager. Telle était la situation de l'asile au 4 Juin 1849, lorsque la nouvelle administration entra en fonctions.

“Retardée d'abord par la terrible épidémie de choléra qui a foudroyé l'asile, et, après s'être convaincue de l'impossibilité d'atteindre le but avec le concours du département, elle réagit contre le découragement général qui tendait à la gagner elle-même, et avisa un moyen qui permit à l'asile, non-seulement de s'achever, mais encore de se suffire un jour à lui-même. Ce moyen était fondé sur cet *axiôme administratif*, que le chiffre de la dépense individuelle ou *prix de revient*, diminue à mesure que la population s'accroît, et *consistait à admettre immédiatement le plus grand nombre de malades possible*, dans le double but d'augmenter la recette et de diminuer la dépense, et de créer, par suite, un excédant de la recette sur la dépense. Sous ce rapport, la position de l'établissement à proximité de départements sans asiles ou dont les asiles étaient insuffi-

sants, lui venaient merveilleusement en aide. Aussi, non contente de faire rentrer dans l'asile du département tous les aliénés encore entretenus ailleurs, elle se mit en rapport avec les administrations des départements voisins, et conclut avec elles, avant même tout agrandissement de localités, des traités qui lui assurent pour une longue période d'années, un chiffre important de population. Pour suffire à cet accroissement de population, elle crut devoir transformer en salles des couloirs provisoirement utiles, et faire coucher un certain nombre de malades dans des cadres-hamacs. Or, conformément à l'axiôme précité, la dépense individuelle diminuant en proportion de cet accroissement, le prix de revient qui pour 77 individus ne pouvait être de moins de 1 fr. 5 c., a été réduit successivement, quant à la dépense *ordinaire* ou dite *d'entretien*, à 1 fr., à 80 c. et à 75 c., au fur et à mesure des accroissements de population qui se sont opérés dans l'espace de ces trois dernières années. Or, le prix de journée étant de 1 fr. 10 c. pour les aliénés de Loir-et-Cher, et de 1 fr. 20 c. pour les étrangers, en opérant sur 500 aliénés, dont 130 de Loir-et-Cher, 350 d'autres départements et 20 pensionnaires, on obtient :

| | |
|---|------------------|
| 1° Pour les aliénés de Loir-et-Cher, un boni de 35 cent. par jour et par individu, soit par an et pour 130 personnes | 16,607 fr. 50 c. |
| 2° Pour les aliénés d'autres départements, un boni de 45 cent. par jour et par individu, soit par an et pour 350 personnes | 57,487 fr. 50 c. |
| 3° Pour les 20 pensionnaires qui, aux mêmes conditions que les aliénés étrangers, donneraient déjà un boni de 3,285 fr. on peut sans exagération porter l'évaluation dudit boni à | 6,000 fr. " c. |
| Total pour les 500 aliénés | |
| | 80,095 fr. " c. |

C'est à l'aide de ces bonis successifs que l'asile a pu se suffire à lui-même pour toutes les dépenses de son développement; qu'il a pu reprendre et corriger l'œuvre commencée; qu'il a pu pourvoir tout à la fois à une organisation et à une réorganisation, et prendre, dès l'année dernière, l'engagement, non-seulement d'achever le plan général et de compléter son organisation, à l'aide de ses seules ressources, mais encore d'exonérer le département, dans un délai assez rapproché, de la dépense ordinaire de

es aliénés qui, jusqu'à
chaque année un boni
On se demande à
gout d'économie, s'
l'ales mêmes? Est-
times par jour, afin d
qu'il soit mal entrete
surveillé, mal pour
On sait, par exemple,
guer les matelas et l
l'admiration de ces
chaque soir, pour les
malades, (qui ordina
frest.) n'y trouvaient
paille et rien pour se e
dans d'autres asiles te
quelle main avare y se
l'issus dans le récit mé
de lits! Eh bien, je b
Mais à plusieurs repré
le bâtiment plutôt en
examiné tous les déta
eux-mêmes pour dem
absolument rien, qui
plus que dans aucun
j'y ai retrouvé cet air
de contentement et de
cous tant de douce sat
et qui fait un des trait
où l'intérêt des malade
peut-être lui. Les cadres
est déjà dit, sont des p

ses aliénés qui, jusqu'à ce jour s'était élevée à 40,000 fr., tout en réservant chaque année un bénéfice clair de 50,000fr., au moins."

On se demande involontairement, en lisant ces résultats prodigieux d'économie, s'ils n'ont pas été obtenus au préjudice des malades mêmes? Est-ce possible d'entretenir un aliéné à 75 centimes par jour, afin de gagner 45 c. sur son prix de journée, sans qu'il soit mal entretenu, mal nourri, mal vêtu, mal couché, mal surveillé, mal pourvu de tout ce qu'il lui faut, maltraité enfin? On sait, par exemple, que dans certains asiles privés, on a su épargner les matelats et les linges des lits, qui dans la journée faisaient l'admiration de ces lits mêmes pour leur propreté, en les ôtant chaque soir, pour les y remettre le lendemain matin, et les pauvres malades, (qui ordinairement ne se plaignent pas de ce qu'ils souffrent,) n'y trouvaient d'autres choses pour se coucher, que de la paille et rien pour se couvrir que les haillons de leurs habits! Et dans d'autres asiles tenus à si bon marché pour s'enrichir, de quelle main avare y sont projetés et exécutés les bâtimens! Nous lisons dans le récit même de M. Billod des cadres-hamacs au lieu de lits! Eh bien, je le déclare sans hésiter, j'ai visité l'asile de Blois à plusieurs reprises pour m'en convaincre, j'ai parcouru tout le bâtiment plutôt en inspecteur, qu'en visiteur ordinaire, j'y ai examiné tous les détails, assisté aux diners, causé avec les malades eux-mêmes pour demander leurs plaintes, et je n'y ai trouvé rien, absolument rien, qui pût justifier mes soupçons. Au contraire, plus que dans aucun des meilleurs asiles, que j'ai visités en France, j'y ai retrouvé cet air de propreté et de bien-être, cette expression de contentement et de bonheur sur les figures des malades, qui me causa tant de douce satisfaction dans l'asile, dont j'ai été le médecin, et qui fait un des traits les plus caractéristiques de tous les asiles, où l'intérêt des malades, et non celui de leur Directeur, est la suprême loi. Les cadres-hamacs, arrangement temporaire, comme il est déjà dit, sont des plus élégans et des plus confortables. Quant

au bâtiment même, bien que l'aggrégation des quartiers divers en général ne soit, à mon avis, pas préférable à celle des asiles anglais ; je n'ai pas trouvé d'autre asile ni en Ecosse, ni en Angleterre, ni dans ma patrie, qui, pour les détails dans la construction et les arrangemens des quartiers des *indigents*, surpasse soit en utilité, soit en beauté et en élégance, l'asile de Blois. Cet avorton, dont on avait si longtemps désespéré, une fois achevé, appartiendra, à mon avis, aux établissemens d'aliénés du premier rang.

J'aimerais à entrer dans de pareils détails sur l'asile d'Angers, digne émule de celui de Blois, et dont les principes de fondation et de construction reposent sur la même base. Je m'en abstiens pour éviter les répétitions.

Ces renseignemens sur les asiles de Blois et d'Angers pourront-ils jamais être utilisés dans la fondation et la construction de l'asile futur de Jersey, dont la population dans les cinq ou six premières années n'excèdera guère le chiffre de 100 aliénés ? Je le crois, car j'en connais des exemples dans ma patrie. Sous l'impulsion énergique de mon savant et vénérable ami M. SCHROEDER VAN DER KOLK, un des Inspecteurs-généraux des asiles d'aliénés en Hollande, ma ville natale en a donné le premier exemple. L'asile d'aliénés d'Utrecht existe en pleine vigueur depuis de longues années et suffit à lui-même, (bien que sa population n'ait guère surpassé les chiffres de 100 ou 120 aliénés,) non seulement pour ses dépenses ordinaires, mais encore pour une grande portion des dépenses extraordinaires de son agrandissement. Là, c'est le chiffre élevé des pensionnaires qui doit expliquer le remarquable développement de cet asile.

Je termine cette Section première des Renseignemens spéciaux par l'évaluation *des frais d'érection d'un asile à Jersey*, selon l'Inspecteur-Général M. PARCHAPPE.

“ Quant à la destination de l'asile à Jersey, elle doit embrasser toutes

les catégories d'aliénés.
Supposons que le chiffre
pensionnaires.—alors :
Les bâtimens, (y compris
et une chapelle
Pour 80 indigents
“ 40 pensionnaires

Total ..

Le Mobilier (y compris
120 aliénés
6 à 10 Hectares de
terres à Jersey)
L'enclos de l'asile à
enclos à Jersey).

Total Gén

“ Si cependant la cons
(ce qui n'est pas rou
sur le bâtiment pour
être général, avec un
et avec une ferme,—
seront encore des d'je
“ Un terrain à blé n'est
guère ou boucherie du
“ Les ateliers spéciaux

SECTION II.— SUR
MIQUE ET ADMINI

Les renseignemens
mique et administrative
talls d'une importance
rapport, je me bornerai

les catégories d'aliénation mentale : les fous, les imbécilles et les idiots. Supposons que le chiffre de la population sera de 80 indigents et de 40 pensionnaires,—alors :

Les bâtiments, (y compris les murs de séparation des jardins et préaux, et une chapelle très simple, non monumentale,) coûteraient :

Pour 80 indigents (2,000 fr. [£80] par lit)..... 160,000 fr.

“ 40 pensionnaires (3,500 fr. [£140] par lit)..... 140,000 fr.

Total..... 300,000 fr.

Le Mobilier (y compris les fourneaux, les poêles, etc.) pour 120 aliénés. 40,000 fr.

8 à 10 *Hectares de terrain* (à taxer d'après le prix des terres à Jersey)

L'enclos de l'entier domaine (à taxer d'après le prix des enclos à Jersey)

Total Général

“ Si cependant la construction se fait avec des souterrains (ce qui n'est pas recommandable), avec un réservoir d'eau sur le bâtiment pour la provision d'eau, avec un calorifère général, avec un gazomètre et des conduits de gaz et avec une ferme,—les dépenses attirées par tout ceci seront encore des *dépenses extraordinaires*, soit à 100,000 fr.

“ Un terrain à blé n'est pas désirable, ni aussi une boulangerie ou boucherie dans l'asile.

“ Les ateliers spéciaux doivent être en dehors de l'asile.”

SECTION II.—SUR L'ORGANISATION MÉDICO-MORALE, ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE DES MEILLEURS ASILES D'ALIÉNÉS.

Les renseignements sur l'organisation médico-morale, économique et administrative des meilleurs asiles étant pour leurs détails d'une importance secondaire dans le but principal de ce rapport, je me bornerai ici, pour ne pas être trop long, à rapporter

ceux qui se rattachent essentiellement à la question principale de la fondation des asiles.

§ 1. *Principes et préceptes généraux sur le traitement des aliénés.*

Le but philanthropique que l'on veut atteindre aujourd'hui, le but moral vers lequel tendent les asiles de St. Yon, Quatremares, Blois, Angers et en général tous les meilleurs asiles en France, réclame l'admission des aliénés, autant que possible au début de la maladie, avant qu'ils ne deviennent soit incurables, soit dangereux à la société ou à eux-mêmes,—afin d'obtenir d'autant mieux la guérison des curables, l'amélioration des incurables et le bien-être de tous.

On est maintenant généralement d'accord, que pour atteindre ce but, il faut nécessairement un *traitement médical* et un *traitement moral*.

Dans le traitement *médical* on combat les maladies mentales, comme tout autre genre de maladie, par des remèdes pharmaceutiques et des moyens diététiques et hygiéniques ordinaires (*médecine dans le sens plus restreint.*) Ce traitement convient surtout dans la période aiguë de la maladie et la période qui la précède (période d'incubation). Parmi 100 cas d'aliénation il y en a peut-être 30 à 40, qui exigent un traitement médical. Dans ces cas cependant on n'ose non plus exclure tous les soins possibles du traitement moral. Un traitement médical exclusif n'est guère en pouvoir de guérir la folie.

Dans la grande majorité des cas donc il faut considérer les maladies mentales, non-seulement comme des maladies de tel ou tel organe, mais *principalement comme des maladies de l'homme moral*, et leur opposer spécialement un ensemble de moyens hygiéniques, moraux et sociaux, connu sous le nom de *traitement moral* (*médecine mentale dans le sens le plus étendu.*) Ce traitement convient dans toutes les périodes de la maladie ; presque tous les cas

d'aliénation l'exigent pour améliorer.

J'ai substitué dans lui de traitement moral, en distinction de dans certains asiles où l'on ne trouve ni Car en ignorant ou dans notre vie terrestre d'une manière inséparable du génie humain, ce France aiment à nier et encore dernièrement bésité à dire, que le tement religieux et moral oblige même l'alién bésité.

En vérité on peut générale, que ni les plus les dévotions, les ment religieuses, ni les raisonnements les fait pour guérir la t n'est en règle général ou l'esprit ou la raison l'ensemble admirable intellectuelles et morales, tel qu'il est à verser qualités de ress (désirer), et tel qu'il mal par les circonstan

d'aliénation l'exigent, pour guérir, ou dans le cas d'incurabilité pour améliorer.

J'ai substitué dans ce rapport au nom de traitement moral, celui de *traitement médico-moral*, afin de mieux en définir le caractère, en distinction du *traitement clérical-moral*, qu'on rencontre dans certains asiles privés en France, par exemple à Bon Sauveur, où l'on ne trouve même pas de médecins résidents dans l'asile. Car en ignorant ou du moins en méconnaissant le lien intime, qui dans notre vie terrestre unit les facultés morales et intellectuelles d'une manière inséparable à des fonctions physiologiques de l'organisme humain, certaines communautés du clergé catholique en France aiment à nier le droit des aliénés à un traitement médical, et encore dernièrement plusieurs aumôniers en France n'ont pas hésité à dire, que le traitement des aliénés devait être *exclusivement religieux et moral* ! Cette opinion est, comme a remarqué le célèbre médecin aliéniste BRIERRE DE BOISMONT, une véritable hérésie.

En vérité on peut sans réserve le prononcer comme une règle générale, que ni les cures trop exclusivement médicales, ni non plus les dévotions, les pénitences, les prières, les allocutions purement religieuses, ni tels sermons de morale ordinaires, ni même les raisonnements les plus logiques, employés exclusivement, ne suffisent pour guérir la folie. Car, ce qui est malade chez l'aliéné, ce n'est en règle générale, ni le corps seulement, ni seulement l'âme ou l'esprit ou la raison humaine ; mais c'est l'homme pris dans tout l'ensemble admirable mais compliqué, de ses facultés physiques, intellectuelles et morales ; c'est l'homme entier, pris comme individu, tel qu'il est né de ses parents, auxquels il emprunte diverses qualités de ressemblances de famille (*prédispositions héréditaires*), et tel qu'il a été modifié et transformé en bien ou en mal par les circonstances ultérieures de sa vie, par le lieu où il

demeure et l'air qu'il respire, par le développement du sexe et de l'âge, par son éducation, sa manière de vivre, les exemples qu'il imite, les compagnies qu'il fréquente, les maladies qui le frappent, l'état social qu'il se choisit, par la sagesse enfin ou le manque de sagesse, avec lesquels il se fraie son chemin dans la vie ! Et ce qu'il faut corriger dans la folie par le traitement moral, ce n'est pas l'esprit seulement qui déraisonne, ni le cœur souillé par le péché ; beaucoup de fous raisonnent très bien, et on trouve parmi les aliénés les meilleurs cœurs du monde, les hommes les plus excellents ; mais ce sont des individus malades, en proie à des hallucinations, à des chimères, à des passions et des penchants désordonnés, qui leur ôtent la connaissance et le gouvernement d'eux-mêmes ! Or, ici " il ne s'agit pas " (comme l'a dit si bien un célèbre auteur) " de ces consolations banales qu'on prodigue si souvent " comme des formules tout apprises ; mais bien de l'art fort difficile de combattre les passions par les passions, en opposant aux " penchants désordonnés, emportés, vicieux, des inclinations plus " tranquilles, des penchants meilleurs, en substituant d'autres " idées à celles qui font le tourment des malades." Cet art réclame (l'expérience l'a prouvé) un ensemble de moyens qui seul peut se réaliser dans un asile bien organisé ; de moyens hygiéniques, moraux et sociaux, dont le choix judicieux n'est du domaine ni des médecins praticiens ordinaires, ni des religieux exclusifs. Non, cet art veut un *médecin spécialement anthropologiste*, c'est-à-dire, un médecin praticien habile, qui tout en étant anatomiste et physiologiste, soit encore par des études spéciales médecin psychologue et en même temps moraliste ; un médecin enfin, qui, élevé et vivant dans le monde ordinaire, y ait fait une étude spéciale de l'homme et de la société sous le triple aspect de leurs rapports matériels, moraux et intellectuels ; qui ait étudié l'homme malade ordinaire dans les hôpitaux généraux et habité dans des établissements d'aliénés.

La nécessité du
mentales, établie par
considère, que parmi
plus fréquentes et le
rôle, surtout l'exécis
ruse) " que nous ave
" folie, nous y avons
" une passion déréglé
extrêmes dans sa posi
des excès dans ses aff
même à la folie. L'h
dévient-ils pas d'un
troué, que de fois n
vie !

Mais la valeur supé
si rationalité, apparais
sur le caractère même
malades morales. En
aspect de sa nature, de
morales, on trouve con
de la moral, mais pas
tion caractéristique de
L'observation journalière
un asile bien arrangé, et
abord par le grand nom
ependant, soit continue
comme des fous, et en é
traint à reconnaître, que
une folie morale, une fol
fous, sans déraisonneme
à une manière bien mar

La nécessité du traitement médico-moral pour les maladies mentales, établie par l'expérience, s'entend d'autant mieux, si l'on considère, que parmi les *causes déterminantes* de l'aliénation, les plus fréquentes et les plus puissantes sont les perturbations *morales*, surtout l'excitation des passions. "Toutes les fois," (dit CERISE) "que nous avons pu descendre au fond d'une question de folie, nous y avons presque toujours trouvé un penchant vicié, "une passion déréglée."—Tout ce qui porte l'homme à des extrêmes dans sa position sociale et morale, tout ce qui le porte à des excès dans ses affections, ses désirs, ses pensées, ses actions, mène à la folie. L'homme de génie et l'imbécile, que de fois ne déversent-ils pas dans l'extravagance et l'excentricité? L'excentricité, que de fois n'est-elle pas une folie morale pour toute la vie!

Mais la valeur suprême et générale du traitement médico-moral, sa rationalité, apparaissent encore plus, en jetant un coup-d'œil sur le caractère même des maladies dites mentales, comme des *maladies morales*. En effet, si l'on étudie l'homme sous le triple aspect de sa nature, de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, on trouve constamment dans l'homme aliéné une maladie du moral, mais pas toujours d'une manière évidente une aberration caractéristique de l'organisme ou des facultés intellectuelles. L'observation journalière d'une centaine seulement d'aliénés, dans un asile bien arrangé, est suffisante pour frapper dès le premier abord par le grand nombre de fous, *qui raisonnent très bien*, mais qui cependant, soit continuellement, soit de temps en temps, *agissent comme des fous*, et en observant ces cas attentivement on est contraint à reconnaître, que, contraire à l'opinion vulgaire, il existe une *folie morale*, une *folie sans délire intellectuel et sans hallucinations*, sans déraisonnements évidents, et qui par cela se distingue d'une manière bien marquée de la *folie intellectuelle*.

Cette *folie morale* consiste essentiellement dans une perversion morbide "des instincts, des sentimens naturels, des affections, "des penchans, des habitudes, de l'humeur, en un mot du caractère et des dispositions morales," et fournit entre autres un grand nombre de cas d'homicides à la médecine légale, cas qui ont souvent causé bien des difficultés aux Jurisconsultes. *

En suivant également d'un œil attentif tous les autres cas de folie, qui constituent le grand groupe des *folies intellectuelles*, en vivant pour ainsi dire avec les malheureux qui en sont atteints, on observe chez eux, quant à l'aliénation de leurs facultés morales, comme accessoire, ce qui fait le caractère essentiel dans la folie morale. Dans tous les cas de folie intellectuelle il existe en même temps aussi un désordre, plus ou moins marqué,

* Les médecins aliénistes de tout temps et de tout pays ont donné un grand nombre de noms différens aux divers cas de folie morale. J'ai préféré ici le nom le plus simple, et peut-être aussi le plus caractéristique et le plus pratique, en embrassant tous les cas sans trop les spécifier, et en rendant cette forme de folie sans déraisonnement plus intelligible. Le nom de *folie morale* est dû au célèbre médecin anthropologiste anglais I. C. PRICHARD. Son ouvrage classique, "*A treatise on Insanity, London, 1835, page 12,*" contient selon les premières autorités en France, ce qu'il y a de plus complet à cet égard.—De la morosité, qui accompagne un grand nombre de cas de folie morale, les anciens lui ont donné le nom de *melancholiâ (atra bilis)* en faisant dépendre les affections morales tristes, d'une dépravation de la bile, qui, devenue noire, obscurcissait les esprits animaux. PINEL, ESQUIROL, GEORGET l'ont nommé *Manie raisonnante, monomanie sans délire, monomanie affective, lypemanie*, etc. etc. M. BRIERRE la désigne par le nom de *folie d'action*.

Des observations et discussions médico-légales très-intéressantes à ce sujet se trouvent dans les *Annales médico-psychologiques*, par BAILLARGER, CERISE et LONGET, Paris, chez Fortin, Masson et Cie. (entre autres dans le 5e Tome, 1845), et dans *The Journal of Psychological medicine and Mental pathology, edited by FORBES WINSLOW, M. D. London, John Churchill*, (entre autres dans le No. XXII. 1853. page 274).

du moral. Dans
instincts, des affec
tions, par exemple
l'indifférence du
parents, ses amis, s
cette aliénation mo
de toute folie, et e
retour aux affection
revoir ses parents, s
retrouver sa famille,
certain de guérison,
un signe de folie pe

La généralité de
est évidente. Il n'e
désordres existent é
faire ressortir d'out
médico-moral chez
les idiots. En effet,
nation mentale essen
comme il a été établi
néral Nestor des m
même temps trouvé
traitement médico-m
complet ou partiel de
d'apprécier la mora
maintenir ses détermi
en commettant le c
naire, et qui fait qu'il
comme celui-ci.
En résumé, nous voy
des aliénés il faut enten

du moral. Dans la majorité il y a même un vrai désordre des instincts, des affections, des sentiments, etc. ; et un des symptômes, par exemple, les plus généraux dans tout cas de folie, c'est l'indifférence du malade à ce qui lui était cher auparavant, à ses parents, ses amis, ses occupations. Suivant ESQUIROL et GEORGET, cette aliénation morale serait même peut-être le caractère essentiel de toute folie, et ces observateurs modèles font remarquer que le retour aux affections morales dans leurs justes bornes, le désir de revoir ses parents, ses amis, le besoin d'embrasser ses enfants, de retrouver sa famille, de reprendre ses habitudes, offrent un signe certain de guérison, tandis que le contraire leur avait toujours été un signe de folie prochaine ou un indice de rechute imminente.

La généralité des désordres du moral dans tous les cas de folie est évidente. Il n'est guère nécessaire de démontrer ici que ces désordres existent également dans l'imbécillité et l'idiotie, pour faire ressortir d'autant plus la grande importance du traitement médico-moral chez tous les aliénés, chez les fous, les imbécilles, les idiots. En effet, prenons toutes ces espèces différentes d'aliénation mentale ensemble, et considérons-en le caractère générique, comme il a été établi aussi par l'Inspecteur-Général FERRUS, ce vénérable Nestor des médecins aliénistes en France, et nous aurons en même temps trouvé quel est le grand but final et essentiel du traitement médico-moral. Or, ce caractère, c'est : *le manque complet ou partiel de la liberté morale de l'homme*, son incapacité d'apprécier la moralité de ses actes, de diriger sa volonté, de maintenir ses déterminaisons. C'est ce caractère, par lequel, aussi en commettant le crime, l'aliéné se distingue du criminel ordinaire, et qui fait qu'il n'est pas condamnable, ni envoyé en prison, comme celui-ci.

En résumé, nous voyons donc que par le traitement médico-moral des aliénés il faut entendre : "un ensemble de moyens hygiéniques,

moraux et sociaux, propre à agir sur la santé générale de ces malheureux, et à améliorer leur condition morale, en agissant sur leurs sentiments, leurs affections, leurs habitudes, leurs penchants, en opposant aux penchants désordonnés, emportés, vicieux, des inclinations plus tranquilles, des penchants meilleurs, et en substituant d'autres idées à celles qui font leur tourment, afin de les faire reprendre peu-à-peu la hauteur, dont ils sont déçus, *la liberté morale, le gouvernement de soi-même.*"

Tel est le point capital du traitement des maladies mentales ; celui, qui fait des médecins aliénistes et des hôpitaux d'aliénés une classe à part ; celui aussi dont les préceptes doivent déterminer l'organisation entière des asiles.

Selon les *préceptes généraux du traitement médico-moral des aliénés*, établis par l'expérience, il leur faut, en premier lieu, une séparation soit entière, soit seulement quant à la demeure, de leur famille et de leurs amis (isolement) ; il leur faut également tous les avantages de la vie à la campagne : la liberté, la tranquillité, l'air toujours frais, les occupations agricoles et jardinières*, avec toutes leurs influences morales et hygiéniques, si salutaires à qui que ce soit, mais de première utilité curative, mais essentiellement nécessaires dans les maladies mentales. Il leur faut d'ailleurs une vie non isolée des autres hommes, mais une vie sociale, une vie de famille modifiée et bien réglée, le mieux avec d'autres aliénés, afin qu'ils en trouvent toujours autour d'eux de

* Il va sans dire qu'il y a des exceptions à ces préceptes généraux. Ces exceptions se rapportent surtout à quelques aliénés des classes les plus élevées de la société, et spécialement au commencement et à la convalescence de la maladie. Souvent dans ces cas des voyages étendus, surveillés par un jeune médecin aliéniste, préviennent ou guérissent le mal mieux qu'un séjour trop long dans l'asile, où ces malades ne trouvent guère de récréations et d'occupations suffisantes.

plus malheureux, qu
contentement, et des
à se connaître eux-m
moins l'immense dis
joint de toute l'intég
ment que cette vie
médecin-directeur, a
l'influence d'une hyg
connaissance de caus
chaque individu en
discipline et l'ordre s
aucun autre asile ou
fait rejeter tout syst
partout est esprit de
mour fraternel et de
et qui doit être l'âme

§ II.—Organisation

D'après les principes
loppés dans le § précé
moyens hygiéniques,
ment médico-moral de
dans sa situation, se
premier rang. L'ail
traitement médico-mor
nelle de l'asile est la c
dico non qua non, dis
sans elle la meilleure e
rux et économiques n
dans ce sens qu'il faut
qu'onot : "Asile des a

plus malheureux, qui portent leur esprit à la résignation et au contentement, et des exemples d'autrui par lesquels ils apprennent à se connaître eux-mêmes et à se gouverner, et afin qu'ils sentent moins l'immense distance qui les sépare de l'homme ordinaire qui jouit de toute l'intégrité de ses facultés. Mais aussi il faut absolument que cette vie sociale soit bien réglée et surveillée par un médecin-directeur, afin que les aliénés soient continuellement sous l'influence d'une hygiène et d'une médecine morale, choisies avec connaissance de cause pour tous les malades en général et pour chaque individu en particulier,—et dans lesquelles, d'un côté, la discipline et l'ordre soient maintenus plus strictement que dans aucun autre asile ou hôpital civil ; tandis que, de l'autre côté, il faut rejeter tout système militaire ou prisonnier, afin de propager partout cet esprit de sympathie et de bienveillance mutuelles, d'amour fraternel et de douceur, qui fait l'essence du Christianisme, et qui doit être l'âme régulatrice dans le traitement de tout aliéné.

§ II.—*Organisation médico-morale des meilleurs asiles.*

D'après les principes et les préceptes généraux, que j'ai développés dans le § précédent, il est évident que dans l'ensemble des moyens hygiéniques, moraux et sociaux, qui constitue le traitement médico-moral des aliénés, la constitution matérielle de l'asile dans sa situation, son emplacement, sa construction, occupe un premier rang. *L'asile lui-même est donc un moyen principal du traitement médico-moral.* En fait, la bonne constitution matérielle de l'asile est la condition médico-morale la première, la *conditio sine qua non*, du vrai bien-être et des guérisons des aliénés ; sans elle la meilleure organisation des divers services médico-moraux et économiques ne saurait manquer de faire défaut. C'est dans ce sens qu'il faut entendre la célèbre maxime du grand ESQUIROL : "L'asile des aliénés est un instrument de guérison."

Il nous faut donc absolument envisager l'organisation médico-morale des meilleurs asiles en France sous deux rapports :

A. Sous le rapport de la constitution matérielle de ces asiles,—et

B. Sous le rapport de la constitution des divers services médico-moraux.

Pour ne pas nous perdre cependant en des détails d'une importance secondaire quant au but principal de ces renseignemens, je crois utile de jeter d'abord un coup d'œil rapide sur les nombreux moyens hygiéniques, moraux et sociaux qui doivent être réalisés par l'une et l'autre de ces constitutions, pour traiter ensuite de ces moyens seulement, qu'il importe au Comité d'apprendre à connaître en premier lieu.

A. Les principaux moyens hygiéniques, moraux et sociaux, à réaliser par la *constitution matérielle de l'asile*, sont contenus dans les chapitres suivans :

- A. Situation de l'asile à la campagne ; vie rurale.
- B. Emplacement élevé et sec de l'asile, avec l'aspect gai et riant.
- C. Distribution générale du bâtiment destiné aux services généraux.
- D. Distribution générale de l'asile d'après le sexe et les prix de pension.
- E. Séparation complète des bâtimens en deux divisions principales, 1^o pour les aliénés indigents et pour ceux du régime commun, 2^o pour les aliénés d'un tout autre régime.
- F. Classement des malades du même régime d'après leur condition morale.
- G. Détermination du nombre des quartiers et de leurs divers éléments respectifs.
- H. Habitations de nuit et de jour dans chaque quartier. Dortoirs et chambres à un lit. Lits, etc.

1. Détails des
Privés. Lav
2. Abondance d
3. Eclairage. V
4. Propreté gé
5. Imitation de
noble des div
6. Ateliers spéci
7. Salle de réun
8. Chapelle. B
etc., etc.

Il va sans dire qu
ne peut se faire que,
un architecte spécial
des meilleurs asile
B. Voici quelques
médico-moral, qui de
services d'un asile d'ali
1. La Direction en
teur-médecin.)
2. L'ordre général
3. La surveillance
malades, des don
4. La propreté et l
la sobriété, la so
5. Sorties fréquente
6. Régime alimenta
naire pour les ind
7. Le travail. Exp
8. Les distractions.
en commun. Cons
1. Services religieux.

- I. Détails des habitations. Mobilier. Fenêtres. Bains. Privés. Lavoirs. Escaliers, etc.
- K. Abondance d'eau potable.
- L. Eclairage. Ventilation. Chauffage.
- M. Propreté générale et pureté de l'air.
- N. Imitation de la vie sociale ordinaire dans l'apparence convenable des diverses habitations, du mobilier, etc.
- O. Ateliers spéciaux. Terres. Ferme. Jardins.
- P. Salle de réunions et de fêtes. Bibliothèque.
- Q. Chapelle. Ecole. Parloirs pour les visites des parens, etc., etc.

Il va sans dire qu'un bon projet pour un nouvel asile d'aliénés ne peut se faire que, sous les yeux d'un médecin aliéniste, par un architecte spécialiste, qui ait visité et étudié lui-même quelques-uns des meilleurs asiles.

B. Voici quelques-uns des moyens nombreux du traitement médico-moral, qui doivent entrer dans la *constitution des divers services* d'un asile d'aliénés :

- A. La Direction entière dans les mains d'un Médecin (Directeur-médecin.)
- B. L'ordre général et la distribution du temps.
- C. La surveillance générale et le bon exemple de la part des malades, des domestiques, des préposés.
- D. La propreté et les habitudes convenables dans l'habillement, la sobriété, la soumission, etc., chez les malades.
- E. Sorties fréquentes en plein air à des heures régulières.
- F. Régime alimentaire en général plus nourrissant que d'ordinaire pour les indigents. Des repas en commun.
- G. Le travail. Exploitation agricole. Jardinage, etc.
- H. Les distractions. Jeux divers. Les amusemens et les fêtes en commun. Concerts.
- I. Services religieux.

- K. Instructions religieuses, intellectuelles, professionnelles.
- L. Visites des parens et amis.
- M. Règles de la discipline morale. L'intimidation (?)
- N. Les récompenses et les punitions.
- O. La cellule. Les moyens de contrainte mécanique des mouvemens libres ; ou bien, la substitution de moyens moraux à toute contrainte mécanique (*Système du Non Restraint.*)
- P. Le traitement médical et moral individuel. Intervention du médecin en tout ce qui touche à la vie morale des aliénés, etc., etc.

En recommandant pour la plupart de ces détails l'étude des ouvrages spéciaux sur la construction et l'organisation des asiles d'aliénés de M. CONOLLY et M. PARCHAPPE, je donnerai ici seulement ces renseignemens, qui me semblent être les plus directement nécessaires et les plus essentiels pour le présent ; ces renseignemens sont les suivans :

1° Les nouveaux asiles publics, créés dans les 10 dernières années se trouvent tous à la campagne, autant que possible sur des terrains élevés et d'un aspect gai et riant.

2° La direction entière de ces asiles est dans les mains d'un Directeur-médecin. Il y a en outre un *médecin adjoint* (ou des internes), qui remplace le Directeur-médecin en cas d'absence. Tous les deux demeurent dans l'asile.

3° Le *Classement* des malades se fait non seulement en raison du sexe et de leur état social ou les prix de pensions payés pour eux, mais surtout *en raison de la période de leur maladie et du degré de leur liberté morale*. D'après ce dernier principe j'ai trouvé dans les meilleurs asiles de 5 à 8 quartiers différens pour chaque sexe. Comme les populations de ces asiles surpassaient partout les chiffres de 300 à 400 aliénés, je n'ai pas trouvé en

France la classification
150 aliénés, celle d
suffit pour l'asile
avec une dépendan
lides tranquilles e
agités avec une dé
Dans chaque qua
de nuit, habitations
neur, promenoir ext
toilette, cabinet d'a
dépôt du linge sale
pour les garde-mala

4° Quant aux de
plus ou moins consi
individuelles dans un
à l'avantage de rend
dieuise, l'avantage m
les aliénés à se respec
pendant la nuit, et
avec ses effets nuisi
D'un autre côté, cep
l'a remarqué si bien
plus haut, que, plus
un bon sommeil, un
eux le malaise nerveu
plus générales de m
Or, un certain nom
dans des dortoirs com
blés le repos des autre
lement, l'isolement p
éelles plus ou moins

France la classification la plus simple pour un asile de 100 ou 150 aliénés, celle de 3 quartiers pour chaque sexe d'indigents, qui suffirait pour l'asile de Jersey, savoir : 1 quartier pour l'Infirmerie avec une dépendance pour des cas aigus, 1 quartier pour les malades tranquilles et travailleurs, et 1 quartier pour les malades agités avec une dépendance de quelques cellules pour les furieux.

Dans chaque quartier il faut les éléments suivants : habitations de nuit, habitations de jour, couloir ou corridor promenoir intérieur, promenoir extérieur ou galerie couverte, jardin ; cabinet de toilette, cabinet d'aisances, chambre de bains, dépendance pour le dépôt du linge sale et des objets de service, chambre particulière pour les garde-malades.

4° Quant aux *habitations de nuit*, des dortoirs avec un nombre plus ou moins considérable de lits sont préférés aux habitations individuelles dans une chambre à un lit. Ces dortoirs ajoutent à l'avantage de rendre la constitution matérielle moins dispendieuse, l'avantage moral de faciliter la surveillance et d'habituer les aliénés à se respecter les uns les autres, dans les cas de veilles pendant la nuit, et de prévenir autant que possible la solitude avec ses effets nuisibles sur des aliénés aux penchants vicieux. D'un autre côté, cependant, il ne faut pas perdre de vue, comme l'a remarqué si bien le Docteur CONOLLY, dans son ouvrage cité plus haut, que, plus on procure aux aliénés des nuits tranquilles, un bon sommeil, un repos complet, moins on aura à craindre chez eux le malaise nerveux pendant le jour, qui est une des causes les plus générales de mécontentement, d'irascibilité et d'agitation. Or, un certain nombre d'aliénés ne peuvent pas passer la nuit dans des dortoirs communs, sans rester éveillés et par suite troubler le repos des autres ; dès lors ils exigent, mais pour cela seulement, l'isolement pendant la nuit dans des chambres individuelles plus ou moins confortables, selon leurs habitudes. C'est

ainsi que lors de ma visite à St. Yon, je vis 166 malades, (80 femmes et 56 hommes indigents, et 30 pensionnaires,) qui avaient été mis en isolement pendant la nuit, soit pour leur procurer un sommeil tranquille en satisfaisant à leurs habitudes sociales, à leurs besoins physiques et moraux, soit comme mesure de sûreté contre des malades furieux, etc. Et alors, pendant le jour, quoique l'isolement n'existât plus, la plus grande tranquillité régnait, et la coercition n'était requise que pour 5 malades, dont 2 hommes par l'isolement dans des loges de force et 3 femmes par la camisole de force, et cela sur une population d'environ 670 aliénés, dont 130 hommes et 540 femmes.

On a porté autrefois en France l'étendue des dortoirs et le nombre de leurs lits jusqu'à des extrêmes tels que l'on a pu compter 50 et même 100 lits dans un seul dortoir, ainsi que cela existe encore, par exemple, dans l'asile de Dinan. On commence maintenant à abandonner ces dispositions et l'on reconnaît généralement que les dortoirs doivent contenir tout au plus 16 à 20 lits, et que les dortoirs de 8 à 12 lits sont préférables. M. PARCHAPPE pense même qu'il y a nécessité d'accorder aux habitations individuelles une part plus générale et plus grande, que celle qui leur a été le plus récemment assignée par les aliénistes français* ; l'opinion de l'Inspecteur français se rapproche ainsi de celle des Inspecteurs-généraux en Angleterre, qui dans leur Rapport intéressant de 1847 envisagent des habitations individuelles à $\frac{1}{3}$ et des dortoirs communs de 3 à 12 lits à $\frac{2}{3}$ de la population entière d'aliénés indigents. †

Par une dissémination convenablement proportionnée de dortoirs de 3 à 12 lits et des chambres à 1 lit dans tous les quartiers

* Page 116 de l'ouvrage cité plus haut.

† Voir *Further Report of the Commissioners in Lunacy to the Lord Chancellor*, 1847, page 324.

divers d'un asile, ce qui
d'une cette proportion
Inspecteurs anglais en
C'est ainsi qu'on trouve
Lancaster), une propor
que certains de malade
Hollande la proportion
aliénés indigents et les
les nouveaux asiles à
mande une proportion
à Jersey je conseillera
ment de 18 chambres
d'aliénés du même ré
force, ni aucun autre m
mens livres des malades

3° Pour les habitati
meilleurs asiles français,
peut aussi servir successi
de distractions ; à ce vég
jardin ou préau, et une
ouverte au vent, au frais
Quatremares) aussi à la
sant, surtout dans l'hiv
trouvé en outre dans
bien ventilés et chauffés
lés aux réfectoires ; dan
et dorment ainsi la tou
constant et forcé dans
mide et ongeux rend le
qu'on trouve aussi dans
connais tous les détails

divers d'un asile, ce qui est le plus désirable, on peut encore réduire cette proportion générale de 33 pour cent, envisagée par les Inspecteurs anglais en 1847, à un chiffre beaucoup plus petit. C'est ainsi qu'on trouve dans l'asile nouveau à Rainhill (Comté de Lancaster), une proportion de 17 chambres individuelles sur chaque centaine de malades indigents; dans l'asile Meerenberg en Hollande la proportion est de 19 (y compris les cellules) pour les aliénés indigents et les pensionnaires du régime commun. Pour les nouveaux asiles à fonder en France M. PARCHAPPE recommande une proportion encore beaucoup moindre. Pour un asile à Jersey je conseillerais comme proportion générale l'établissement de 18 chambres particulières pour 100 places d'indigents et d'aliénés du même régime; car dans cet asile ni la camisole de force, ni aucun autre moyen de contrainte mécanique des mouvements libres des malades ne devra être admis.

5° Pour les *habitations de jour* on trouve maintenant dans les meilleurs asiles français, dans chaque quartier, un réfectoire qui peut aussi servir successivement de chauffoir, de salle de travail et de distractions; à ce réfectoire est ajouté pour chaque quartier un jardin ou préau, et une galerie promenoir couverte en haut, mais ouverte au vent, au froid, à l'air humide, et çà et là (p. ex. à Quatremares) aussi à la pluie; arrangement qui m'a paru insuffisant, surtout dans l'hiver. Dans l'asile à Blois cependant, j'ai trouvé en outre dans quelques quartiers des corridors spacieux bien ventilés et chauffés, mais fermés aux injures du temps, ajoutés aux réfectoires; dans ces corridors les malades se promènent et dissipent ainsi la monotonie, conséquence inévitable du séjour constant et forcé dans la chambre, quand le temps froid, humide et orageux rend leur sortie impossible. Cet arrangement, qu'on trouve aussi dans les meilleurs asiles anglais, et dont je connais tous les détails pratiques par une expérience de trois années

dans l'asile Meerenberg, a de grands avantages hygiéniques et ne manque pas de contribuer au bien-être moral des aliénés, surtout pendant l'hiver, et de prévenir bien des maladies et de l'agitation. Je le recommande pour tous les quartiers de l'asile de Jersey.

6° Dans peu d'asiles il y a une chambre de bain ajoutée à chaque quartier. Les bains se trouvent le plus souvent concentrés dans une salle spéciale, qui naturellement est bien éloignée de la plupart des quartiers divers ; arrangement qui sous plusieurs rapports ne me semble pas si convenable que celui des asiles anglais, où chaque quartier possède sa propre chambre de bains.

7° *L'ordre général et la distribution du temps.*—Voici la règle générale, suivie avec la plus grande exactitude, à l'asile de St.-Yon.

HEURES DU LEVER ET DU COUCHER.

Le lever des aliénés est fixé à 5 heures et demie, en été ; au point du jour, en hiver.—Ils se couchent à 8 heures, en hiver ; à la fin du jour, en été.

HEURES DES REPAS.

Déjeuner, neuf heures du matin.

Dîner, pour les malades au régime commun, une heure après midi ; et, pour les pensionnaires des trois premières classes, quatre heures après-midi.

Souper des malades au régime commun, 6 heures du soir.

HEURES DU TRAVAIL.

1° Depuis le lever jusqu'à neuf heures, ou jusqu'au moment de la visite du médecin en chef, pour les malades qui travaillent hors de leur emploi.

2° De dix heures du matin à une heure après midi.

3° De trois à six heures après midi.

HEURES DE RÉCÉP
1° De neuf heures
2° De une heure
3° De six heures
Il va sans dire qu
aux services religieux

8° Pour quelques
services médicaux-mora
tristif de l'asile-modè
d'autant plus au Cor
cet asile, que j'ai con
18 à page 32.

"Je vous demande
permission, Monsieur le
par un examen rapide e

"Lorsqu'on visite l'é
trappe le visiteur, c'est
triste séjour un aspect
malheureux habitante
moral qui ne leur laisse
perte de leur raison, et
temps où on a pu dire e
que l'on fit, qu'une le
dés, l'année dernière,
nous espérons que les e
ne changeraient pas cette

"Le quartier des stu
fonctions, d'un seul ser
barrière qui le séparait
quelques ressemblance
d'hui :

"1° Un service de
salle, réfectoire et jardin

"2° Un service de
chauffoir, réfectoire et j

"Les épileptiques ser
une section distincte au

HEURES DE RÉCRÉATION.

- 1° De neuf heures un quart à dix heures du matin.
- 2° De une heure et demie à trois heures après midi.
- 3° De six heures un quart jusqu'au moment du coucher.

Il va sans dire que les Dimanches et les jours de fête, dévoués aux services religieux, etc., font une modification dans cette règle.

8° Pour quelques détails sur la Constitution des principaux *services médico-moraux*, j'emprunte au compte moral et administratif de l'asile-modèle à Blois l'extrait suivant, qui fera apprécier d'autant plus au Comité les principes suivis dans la fondation de cet asile, que j'ai communiqués dans la section précédente de page 18 à page 22.

“ Je vous demande (dit le Docteur BILLOD, page 22) la permission, Monsieur le Préfet, de compléter mon compte-rendu par un examen rapide et succinct des divers détails du service.

“ Lorsqu'on visite l'établissement, il est un premier fait qui frappe le visiteur, c'est la trace d'un effort pour donner à ce triste séjour un aspect aussi riant que possible, pour créer à ses malheureux habitants des conditions d'hygiène physique et morale qui ne leur laissent, en quelque sorte, à regretter que la perte de leur raison, et pour effacer enfin tout vestige de ce temps où on a pu dire que l'asile de Blois ne serait jamais, *quoi que l'on fît*, qu'une horrible prison. Le conseil général avait déjà, l'année dernière, constaté cette heureuse transformation ; nous espérons que les résultats obtenus depuis sa dernière visite ne changeront pas cette nouvelle manière de voir.

“ Le quartier des femmes, composé, lors de notre entrée en fonctions, d'un seul service, dont le préau était traversé par une barrière qui le séparait des fenêtres de la cuisine et lui donnait quelque ressemblance avec une ménagerie, comprend aujourd'hui :

“ 1° Un *service de femmes tranquilles*, avec dortoir, chauffoir, réfectoire et jardin.

“ 2° Un service de gâteuses et épileptiques, avec dortoir, chauffoir, réfectoire et jardin.

“ Les épileptiques seront séparées des aliénées, et formeront une section distincte au mois de Novembre prochain.

ORGANISATION DES
DIVERS
SERVICES.

Quartier des
Femmes.

“ 3° *Un quartier de femmes agitées.*

“ Ce service sera incessamment plafonné et enduit en plâtre, comme celui des hommes, et sera de plus que ce dernier, lambrissé en bois jusqu'à la hauteur de 1 mètre 30 cent. Il se compose de huit cellules parquetées et enduites en ciment romain jusqu'à une hauteur de 2 mètres 50 centimètres, ouvrant sur un large couloir, dont une partie sert de chauffoir et l'autre de réfectoire. Chaque cellule est pourvue d'une cheminée d'évent et d'une bouche de chaleur.

“ La sœur chargée de ce terrible service le dirige avec une telle habileté, qu'elle a pu créer un atelier de couture dans ce séjour de la fureur. Ce service a également son jardin.

“ 5° Un service de jeunes filles, idiotes, aliénées ou épileptiques, provisoirement enclavé dans le premier service, est placé sous la surveillance d'une religieuse qui s'applique à instruire et à élever ces pauvres petites déçues de l'intelligence. Elle leur apprend à travailler, à coudre, et, autant que le comporte leur degré d'intelligence, à lire, à écrire et à prier.

“ Cette organisation, quoique provisoire, est, à nos yeux, de la plus haute importance, et met l'asile de Blois à la hauteur des grands établissements de la Salpêtrière et de Bicêtre.

“ 6° Un quartier de dames pensionnaires. Ce service est à peine installé et ne doit pas encore être connu. Je crois devoir transcrire ici la *notice sur nos pensionnats*, que je viens d'adresser à MM. les maires, curés et médecins du département. Elle résume assez exactement les caractères de cette organisation :

“ L'asile de Blois vient d'ajouter à ses services un double quartier de pensionnaires aliénés des deux sexes.

“ Chaque quartier se compose :

“ 1° Au rez-de-chaussée : d'un beau salon et d'une salle à manger ouvrant sur un jardin anglais, dont les pensionnaires ont la jouissance exclusive ;

“ 2° Au premier étage : d'un certain nombre de chambres à un, deux ou quatre lits, ayant vue sur un des plus beaux sites des bords de la Loire.

“ Les pensionnaires ont, d'ailleurs, la faculté de se promener, lorsque leur état le permet, dans la magnifique avenue qui circonscrit la ligne des bâtimens de l'asile, et dans toutes les autres dépendances. Ils jouissent, dans l'intérieur de l'établissement, de toute la liberté compatible avec leur sûreté et celle des personnes qui les entourent. Le régime moral de la maison a pour base la bienveillance alliée à la fermeté. Des jeux

de toutes sortes sont n
vent, en outre, dans le
pôle, la réunion des
champêtres les plus v
favorables à leur goût

“ La surveillance
de l'asile de Saint-Pa
sont traités avec un d
à toute épreuve, et qu
légitime que n'exclut p

“ Le médecin, réu
ne rencontra aucune
n usures qui importent
avec un soin scrupuleu
traditions de la nobles
tout en se gardant d
force de faire une juste
de l'aliénation mentale.

ce dernier, l'exercice d'u
serve et la prudence, te
vent caractérisée par l

faisant une exception tr
pourrait offrir quelques
souvent que possible, de

“ Le nombre des mal
ces deux pensionnats ét
trente, il en résulte p
d'attention et de soins
population plus considé

“ Les deux pension
toutes les autres section
naires peuvent s'offrir s

“ Le régime alimenta
sible, et le service des b
“ L'asile de Blois, ét
ville, qui est construite
plus salubres et les plus
on découvre Chambord,
par l'hygiène physique e
“ La situation de la vi
du centre, sur une de nos

de toutes sortes sont mis à la disposition des malades qui trouvent, en outre, dans les détails d'une exploitation agricole complète, la réunion des exercices musculaires et des distractions champêtres les plus variées, et, par suite, les éléments les plus favorables à leur guérison.

“ La surveillance des malades est confiée à des religieuses de l'ordre de Saint-Paul de Chartres. C'est assez dire qu'ils sont traités avec un dévouement, une douceur et une patience à toute épreuve, et qu'ils peuvent compter sur cet esprit de tolérance que n'exclut pas le véritable sentiment religieux.

“ Le médecin, réunissant à ses fonctions celle de directeur, ne rencontre aucune entrave dans l'application de toutes les mesures qui importent à l'intérêt de ses malades. Il s'attache, avec un soin scrupuleux, à maintenir et à perpétuer les sages traditions de la médecine inaugurée par Pinel et Esquirol, et, tout en se gardant du danger des opinions exclusives, il s'efforce de faire une juste part au traitement physique et moral de l'aliénation mentale. Il n'hésite pas à faire intervenir, dans ce dernier, l'exercice du sentiment religieux, avec toute la réserve et la prudence, toutefois, que réclame une affection souvent caractérisée par l'exaltation des idées religieuses, et en faisant une acception très sévère des cas dans lesquels ce moyen pourrait offrir quelques dangers. Les pensionnaires font, aussi souvent que possible, des promenades à pied et en voiture.

“ Le nombre des malades qu'il est possible d'admettre dans ces deux pensionnats étant nécessairement limité au nombre trente, il en résulte pour chaque personne une concentration d'attention et de soins qu'il est impossible d'obtenir avec une population plus considérable.

“ Les deux pensionnats sont isolés, autant que possible, de toutes les autres sections de malades avec lesquels les pensionnaires peuvent n'avoir aucun point de contact.

“ Le régime alimentaire est aussi succulent et varié que possible, et le service des bains ne laisse rien à désirer.

“ L'asile de Blois, élevé sur un des points culminants de la ville, qui est construite en amphithéâtre, dans un des sites les plus salubres et les plus pittoresques des bords de la Loire, d'où on découvre Chambord, réunit toutes les conditions prescrites par l'hygiène physique et morale.

“ La situation de la ville, chef-lieu d'un de nos départements du centre, sur une de nos plus importantes lignes de fer, offre

les communications les plus faciles avec les villes et chefs-lieux des départements limitrophes.

“ Les pensionnaires de l'asile de Blois forment quatre classes, aux prix de 600 fr., 900 fr., 1,200 et 1,500 fr. par an, plus le trousseau. Les pensionnaires de 4^e classe, à 600 fr., couchent dans des chambres à quatre lits; ceux de 3^e classe, à 900 fr., dans des chambres à deux lits, sans compter celui du domestique. Les malades de 2^e et de 1^{re} classe, à 1,200 fr. et à 1,500 fr., occupent des chambres particulières. Les derniers seuls sont servis par un domestique particulier, qui ne saurait être, dans aucun cas, une personne ayant été au service du malade ou de la famille.

“ L'article 8 de la loi du 30 Juin 1838, relatif aux placemens volontaires, donnant aux chefs d'établissements le droit d'admettre des aliénés, a pour but d'épargner aux familles les inconvénients et les lenteurs inséparables d'un recours à l'autorité.”

“ Je crois devoir faire observer que ces pensionnats, bien qu'encore inconnus, comprennent déjà dix pensionnaires, dont 3 de 1^{re} classe à 1,500 fr. par an.

“ 7° Une infirmerie.

“ J'appelle toute votre attention sur cet intéressant service. Parqueté, ciré, lambrissé en chêne dans toute sa hauteur, percé de ventilateurs à lames dissimulées dans les panneaux des lambris, et de vasistas, il se compose de dix lits en fer bronzé, avec rideaux, tables de nuit en chêne, à tablettes de marbre, et chaises tournées. Il est chauffé par un poêle, dont le tuyau est inférieur et dont le sommet présente un bain de sable où plongent les pots à tisane. Un thermomètre règle, d'ailleurs, le degré de température qui convient à son atmosphère.

“ 8° Une salle de bains distincte et parallèle de celle des hommes. Le dallage est en asphalte, l'enduit en plâtre ainsi que le plafond, recouvert d'une préparation hydrofuge et d'une peinture à l'huile couleur vert d'eau. Elle se compose de quatre baignoires en zinc, avec douches, thermomètres et appareil à affusion, etc.

“ Le quartier des femmes se complètera, au mois de Novembre, par les deux sections en cours de construction, et dont l'installation nous permettra : 1° de séparer, ainsi que nous l'avons annoncé, les aliénés des épileptiques; 2° de créer un quartier d'observation et de convalescence où nous placerons les entrants,

jusqu'à ce qu'il ait été
nécessaire entre l'asile
rennis; 3° de forme
de quatrième classe.

“ Le quartier des
lorsque les deux sec
lui des femmes, ser
faire à la classificati
tionnée à son impo
comme agent de méd

“ La section des je
quartier des hommes

“ Elle se compose:
appliqué le système d
chauffoir et d'un réféc
à l'huile; d'un jardin

“ Cette section se co
père confier la directio
chrétienne. Je fais fai
travail agricole, des be
tiro grandeur. On les
dans les champs, et co
lyon de gymnastique,
péjérique, et de concou
sement ou au développe

“ Tous nos dortoirs so
et, bien que les lits y
les malades y ont enco
rien à celui que presc
a plus de deux rangées
lits de gîteux, se compo
pailasse; d'un matelas
en lattes d'avoine, de de
été. Les couvertures
couvre-pieds en laine bl
l'aspect le plus riant e
couvre-pieds dans nos sa
térieur et même d'écour
met de les utiliser plus
dispende, d'ailleurs, de
nition qui en est faite. L

plus faciles avec les villes et chefs-lieux trophees.

de l'asile de Blois forment quatre classes, 0 fr., 1,200 et 1,500 fr. par an, plus le maîtres de 4e classe, à 600 fr., couchent quatre lits; ceux de 3e classe, à 900 fr., x lits, sans compter celui du domes- e 2e et de 1re classe, à 1,200 fr. et à chambres particulières. Les derniers a domestique particulier, qui ne surait une personne ayant été au service du e.

jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur état mental, et les convalescents qui trouveront dans ce service un lieu de transition nécessaire entre l'asile et la société à laquelle ils doivent être rendus; 3° de former une catégorie distincte des pensionnaires de quatrième classe.

“ Le quartier des hommes se compose des mêmes services, et lorsque les deux sections, qui doivent le compléter comme celui des femmes, seront construites, il ne sera pas possible de faire à la classification une part plus grande, et plus proportionnée à son importance comme élément d'organisation, et comme agent de médecine mentale.

“ La section des jeunes idiots aliénés ou épileptiques dans le quartier des hommes est complète et définitive.

“ Elle se compose: d'un petit dortoir dans lequel nous avons appliqué le système de lits placards disparaissant le jour; d'un chaufferie et d'un réfectoire plafonnés, enduits en plâtre et peints à l'huile; d'un jardin et d'un gymnase.

“ Cette section se compose d'une quinzaine d'enfants, dont j'espère confier la direction à un frère du Mans ou de la doctrine chrétienne. Je fais faire en ce moment, pour les exercer au travail agricole, des brouettes, des pelles et des pioches, de petite grandeur. On leur fait faire tous les jours une promenade dans les champs, et on leur donne deux fois par semaine une leçon de gymnastique, afin de favoriser leur développement physique, et de concourir par là, si cela est possible, au redressement ou au développement de leurs facultés intellectuelles.

“ Tous nos dortoirs sont parfaitement éclairés, ventilés et aérés, et, bien que les lits y soient provisoirement un peu rapprochés, les malades y ont encore un maximum d'air de beaucoup supérieur à celui que prescrit l'hygiène. Dans aucun dortoir il n'y a plus de deux rangées de lits. Ces derniers, à l'exception des lits de gâteaux, se composent d'une couchette en fer, d'une bonne paille, d'un matelas, d'un traversin, plusieurs d'un oreiller en balles d'avoine, de deux couvertures en hiver, d'une seule en été. Les couvertures sont recouvertes pendant le jour d'un couvre-pieds en laine bleue ou rouge, qui donne à nos salles l'aspect le plus riant et le plus confortable. L'emploi des couvre-pieds dans nos salles se rattache à des vues d'ordre intérieur et même d'économie; il conserve les couvertures et permet de les utiliser plus longtemps quand elles sont usées; il dispense, d'ailleurs, de mettre un prix aussi élevé dans l'acquisition qui en est faite. Les lits sont faits par les malades. Nos

Quartier des hommes.

dortoirs de gâteaux, grâce à la bonne ventilation qui y est établie, et grâce surtout au système de lits à cuvette, dont le fond est en zinc, sont les plus salubres et les plus inodores de toutes nos salles. Je me suis souvent convaincu de ce dernier fait, dans mes visites de nuit. Et cependant nous comptons près de 80 gâteuses et de 50 gâteaux.

“ Les chauffoirs sont tous garnis de bancs à dossier en chêne. Quelques-uns servent d'ateliers de travail. Les réfectoires sont munis de tables recouvertes en toiles cirées et de bancs à dossier. Ces tables et ces bancs sont cirés par les malades, et entretenus avec grand soin.

“ Tous les malades, excepté les agités ou furieux à qui l'on donne de la vaisselle en étain, mangent dans des assiettes en faïence et boivent dans des gobelets en verre. Nous nous sommes convaincus qu'il ne se casse pas plus de vaisselle que dans un milieu de toute autre population.

“ *Jardins.* — C'est surtout dans la création de jardins que se révèle la trace de nos efforts pour changer l'aspect de l'établissement. Toutes les cours, en effet, ont aujourd'hui leurs jardins, protégés par des balustrades en fil de fer, et dans lesquels des pelouses de gazon alternent agréablement avec des plates-bandes ornées des fleurs les plus variées. Les murs sont dissimulés sous des espaliers à losanges pointés en vert, et commencent à se couvrir de plantes grimpantes; des caisses d'orangers, de myrtes, de grenadiers et d'autres plantes rares sont disséminées, ainsi que des pots de fleurs, dans les allées de ces jardins, où les malades peuvent s'asseoir sur des bancs rustiques en fonte. La distribution des eaux de la Loire dans l'asile, nous a permis de mettre le comble à l'embellissement et à l'assainissement de nos cours, en établissant au milieu des jardins un bassin avec jet d'eau et vasque. Chaque section est pourvue, en outre, de deux robinets, dont l'un est destiné aux usages particuliers du service, et l'autre à l'assainissement des lieux d'aisances.

“ Nous nous sommes attachés à donner à la *cour d'entrée* un aspect qui prévienne et prépare agréablement les malades à leur entrée dans ce séjour. Par suite de l'acquisition faite il y a plusieurs mois, aux conditions les plus avantageuses, d'une collection de 54 caisses d'orangers, de citronniers, de myrtes, etc., nous avons rangé dans cette cour, 14 caisses de magnifiques orangers, autour desquelles nous avons dessiné une petite plate-bande de reine-marguerites, bordée de gazons.

“ Les deux pensionnats se présentent ensuite, avec leur grill-

lage point en vert et leur pilastre terminé
 “ La cour de l'asile est ornée d'un magnif
 c'est entouré d'un r
 en fil de fer. Le re
 rures, et ses murs se
 plantes grimpantes.
 “ Qu'il nous soit
 Mous, le Prêtr, que
 dont profitent égale
 le côté non-seuleme
 cane maison de santé
 “ Nous avons disposé
 jardins, faire des élé
 54 caisses, nous comp
 nous renvons pendat
 fait disposer. Nous
 pour rentrer nos orang
 d'orange sont employ
 de la tisane le plus ve
 ses vertus antispasmo
 laboratoire de la phar
 indemniser de la déper
 “ C'est ici le lieu de
 leus, avec son talus se
 qui circonscrivent soj
 un développement d'e
 retour sur la route par
 mité; de notre jardin
 qu'il nous est possible
 Loire, et de cette but
 ment du travail de no
 sur un vaste et magnif
 s'aperçoit d'un côté, le
 luxuriantes plaines de
 du chemin de fer.
 “ Tous ces jardins, to
 nos malades, et je m'en
 surtout un peu de temps
 “ Je ne crains pas d'a
 de terre ont été remis

lage peint en vert et surmonté de pommes de pin dorées, et avec leur pilastre terminé par un beau vase en fonte bronzé.

“La cour de l'administration, dans laquelle on pénètre ensuite, est ornée d'un magnifique bassin octogone, avec vasque et jet d'eau entouré d'un massif de fleurs que protège une balustrade en fil de fer. Le reste de la cour est orné de caisses de plantes rares, et ses murs sont recouverts d'espaliers tapissés par des plantes grimpanes.

“Qu'il nous soit permis de dire, avec un légitime orgueil, Mons. le Préfet, que notre établissement, avec ces conditions, dont profitent également les indigents et les pensionnaires, ne le cède non-seulement à aucun asile public, mais encore à aucune maison de santé.

“Nous avons dû, pour suffire à l'ornementation de ces nombreux jardins, faire des élèves et former des collections. Outre nos 54 caisses, nous comptons actuellement près de 1500 pots, que nous rentrons pendant l'hiver dans la vaste serre que nous avons fait disposer. Nous préparons en ce moment une orangerie pour rentrer nos orangers à la fin de la saison. Les feuilles d'oranger sont employées à la pharmacie pour la préparation de la tisane le plus souvent prescrite à nos malades, à cause de ses vertus antispasmodiques. Les fleurs sont distillées dans le laboratoire de la pharmacie, et tendent, par leur produit, à nous indemniser de la dépense des orangers.

“C'est ici le lieu de parler de cette magnifique avenue de tilleuls, avec son talus semé de gazon, de ce large chemin de ronde, qui circonscrivent aujourd'hui toute la ligne des bâtiments sur un développement d'un demi-kilomètre, et qui se terminent en retour sur la route par une porte d'exploitation à chaque extrémité; de notre jardin potager, nouvelle création de nos malades, qu'il nous est possible aujourd'hui d'arroser avec les eaux de la Loire, et de cette butte plantée d'arbustes, intéressant monument du travail de nos aliénés, d'où la vue s'étend et se déploie sur un vaste et magnifique horizon, dans le lointain duquel on aperçoit d'un côté, le château de Chambord, et de l'autre, les luxuriantes plaines de la Beauce, que sillonne parfois un convoi de chemin de fer.

“Tous ces jardins, tous ces embellissements sont l'œuvre de nos malades, et je m'en enorgueillis pour eux, quand je songe surtout au peu de temps qu'ils ont mis à l'exécuter.

“Je ne crains pas d'affirmer que plus de 15,000 mètres cubes de terre ont été remués et rapportés par eux, et ont servi, soit

Travail des aliénés.

à l'élévation de la butte, qui en contient à elle seule 3,000 mètres, soit au nivellement d'une partie de nos champs, soit encore à la préparation du chemin rural échangé avec la ville. Ce sont eux qui ont creusé des puits et des citernes dans les jardins et dans le chemin de ronde pour recevoir les eaux de gouttières; ce sont eux qui ont cultivé près de 8 hectares, assez complètement pour que notre charrue soit devenue inutile, et de manière à augmenter prodigieusement le rendement; ce sont eux qui ensemencent et fument la terre, qui cueillent, ramassent et rentrent les récoltes, et qui vendangent chaque année quelques vignes de raisin blanc.

“ Les travaux agricoles et de terrassement ne sont pas les seuls auxquels nous occupons les malades.

“ Nous comptons en effet en ce moment :

- 1° Un atelier de tisserand ;
- 2° — de menuiserie ;
- 3° — de vannerie ;
- 4° — de saboterie ;
- 5° — de cordonnerie ;
- 6° — de tailleur ;
- 7° — de couture (annexe de la lingerie et du vestiaire) où travaillent des aliénés, seuls ou sous la direction d'employés spéciaux.

“ Les femmes sont occupées, soit à ouvrir à la main la laine des matelas et à les confectionner, soit à filer et à coudre. Des hommes emmagasinent, scient, cassent, mesurent et distribuent le bois. Tous les lits sont faits par les malades, et je ne crains pas d'ajouter, quelque étonnant que cela paraisse, que toutes les barbes sont faites par un aliéné, dont l'état mental m'est assez connu pour qu'on puisse lui confier cette délicate opération. Ce barbier a, d'ailleurs, plusieurs autres aptitudes. Ses barbes faites, il se rend utile comme tailleur et comme secrétaire des malades qui ne savent pas écrire. Il compose les vers avec une facilité incroyable, et déclame assez chaleureusement la tragédie, en s'inspirant des souvenirs de Talma, dont il a été accidentellement le souffleur.

“ Intimement convaincu que de toutes les initiatives qui ont été prises depuis une vingtaine d'années, il n'en est aucune qui concilie mieux les intérêts des malades et ceux des asiles, nous donnons au travail la plus forte impulsion, et nous l'encourageons par tous les moyens.

“ C'est ainsi que nous
née des primes aux
“ Cette distribution
et devait surtout à
pales notabilités de
il vos en sourient,
dont nos aliénés ont
composé: d'un chœur
la direction d'un che
airs de violon joués p
croquis perdue; d'un
messieurs de Casin
ces infortunés.

“ Nos autres moyen
bleau d'honneur, une
à ma table, etc.

“ Je termine cet ape
ce que nous avons dit,
dans l'Asile de Blois;
compose surtout d'aliénés
les deux tiers au moins

“ Le travail des aliénés
qui leur sont accordées

“ La première des dis
d'ice, est le travail; nous
à ses interruptions nat
leurs nécessaires. Les
jardins, d'autres se réu
nos, aux dames, aux q

“ Des promenades en
et les jours de fêtes. C
les malades partent à
ques kilomètres de l'as
font le repas de midi se
cinq heures; une voiture
coute les provisions. C
aliénés comme une de l

“ Dès l'année 1850, no
l'usage des aliénés; ell
vraies de religion, de m
naturelle, etc. Des livres
qui désirent lire en part

“ C'est ainsi que nous distribuons solennellement chaque année des primes aux aliénés travailleurs. Distribution de primes aux aliénés travailleurs.

“ Cette distribution a eu lieu cette année pour la troisième fois, et devait surtout à votre présence, ainsi qu'à celle des principales notabilités de la ville, un éclat inaccoutumé. Elle a été, il vous en souvient, précédée d'une séance musicale et littéraire dont nos aliénés ont seuls fait les frais. Le programme était composé : d'un chœur chanté par les aliénés des deux sexes, sous la direction d'un chef de musique aliéné lui-même; de deux airs de violon joués par ce dernier avec une supériorité que l'on croyait perdue; d'une romance chantée par un aliéné, et d'une messénienne de Casimir Delavigne, déclamée par un autre de ces infortunés.

“ Nos autres moyens de récompenses sont : l'inscription au tableau d'honneur, une promenade en voiture avec moi, un dîner à ma table, etc. Autres moyens de récompenses.

“ Je termine cet aperçu par un fait qui prouve mieux que tout ce que nous avons dit, le degré d'impulsion donnée au travail dans l'asile de Blois; c'est que sur notre population, qui se compose surtout d'aliénés de la Seine, incurables ou invalides, les deux tiers au moins des malades sont occupés. Proportion des aliénés travailleurs.

“ Le travail des aliénés nous conduit à parler des distractions qui leur sont accordées, et de quelques exercices.

“ La première des distractions, nous ne craignons pas de le dire, est le travail; nous n'y reviendrons pas. Mais le travail a ses interruptions naturelles; un peu de récréation est d'ailleurs nécessaire. Les malades se promènent alors dans leurs jardins, d'autres se réunissent pour jouer aux cartes, aux dominos, aux dames, aux quilles, etc. Distractions.

“ Des promenades en commun sont organisées les Dimanches et les jours de fêtes. Quelques-unes sont dites extraordinaires; les malades partent à neuf heures du matin, se rendent à quelques kilomètres de l'asile, dans une des forêts de Blois, où ils font le repas de midi sur la mousse, et rentrent entre quatre et cinq heures; une voiture conduit les moins valides et porte, en outre les provisions. Cette promenade est considérée par nos aliénés comme une de leurs plus grandes récréations. Promenades en commun à pied et en voiture.

“ Dès l'année 1850, nous avons formé une petite bibliothèque à l'usage des aliénés; elle est particulièrement composée d'ouvrages de religion, de morale, d'histoire, de voyages, d'histoire naturelle, etc. Des livres sont confiés aux malades tranquilles qui désirent lire en particulier. Je dois dire qu'en général, ils Exercices intellectuels. Bibliothèque — Lectures en commun et en particulier.

prennent soin des livres qu'on leur prête et qu'il n'y en a que rarement de perdus ou de déchirés. Des lectures en commun sont faites pendant les soirées d'hiver par des aliénés, dans le chaufferie de plusieurs services. Ils observent en général un silence parfait; leur attention est soutenue, et lorsque par hasard éclate une interruption, je les ai vus provoquer immédiatement la sortie de l'interrupteur.

Exercices de
chant.

“ L'admission d'un pauvre artiste aliéné, dont le talent a été beaucoup apprécié dans ce pays, nous a fourni l'occasion de joindre aux exercices intellectuels des exercices de chant.

“ Trois fois par semaine et pendant une heure, plusieurs aliénés, chez les hommes et chez les femmes, prennent une leçon de musique. Les progrès qu'ils ont faits en quelques mois ont été assez rapides pour qu'ils aient pu chanter des chœurs avec assez d'ensemble et de justesse. Quelques-uns chantent les solos et la romance avec une intonation et une expression remarquables. Des morceaux religieux et des cantiques ont été chantés à la dernière solennité de la fête de Pâques, et pendant les exercices du mois de Marie. Nous ne désespérons même pas de leur faire chanter une messe en musique. Plusieurs de nos malades jouent de la flûte et d'autres instruments. Nous en avons un qui pousse le sentiment musical jusqu'à l'extase, et qui, avant que nous lui ayons donné un violon, s'en était composé un avec une planche grossière, sur laquelle il avait tendu quatre cordes, et dont il parvenait à tirer des sons mélodieux.

Lanterne
magique.

“ Nous avons fait, l'hiver dernier, l'acquisition d'une lanterne magique, et nous en avons donné quelques représentations aux hommes et aux femmes. Il est difficile de se faire une idée du plaisir que la plupart ont pris à ce spectacle. Leur joie se traduisait en exclamations, en éclats de rire continuels. Nous avons le soin, d'ailleurs, de diviser le spectacle en plusieurs tableaux, et de faire suivre chaque tableau d'un morceau de musique ou d'une déclamation. L'explication des divers tableaux est faite, chez les hommes par un aliéné, et chez les femmes par une religieuse.

“ Il nous reste à parler, Monsieur le Préfet, de deux autres séries d'exercices, dont l'application, toute récente, a produit déjà les résultats les plus satisfaisants.

Gymnastique

“ D'après des essais heureux tentés à l'hôpital des enfants malades et à la Salpêtrière, à Paris, nous avons été conduits à penser que la gymnastique pouvait être prescrite avantageusement, non-seulement comme devant favoriser le développement phy-

siqne et moral de
vant aller effec
nerveuses et mentale
être à quelques titre
le travail sur le syst
entraînent le défire
sion chez les collégi
tendre à un plus gr
plus grande somme
Nous avons, en con
des jeunes garçons,
doit venir deux fois
malades que je lui d
tion scrupuleuse cette
même, au besoin et d
publier les résultats.
“ Au milieu de nos
incendie est venue sou
et nous a déterminés r
incendie. Nous avons
peurs-pompiers, comp
poésie d'inspiration. J
servies avec casques,
peurs-pompiers de la
inscrit au budget une
les exercer. La man
d'une heure à deux he
sieurs fois exprimé son
ligence et de la précisi
ont exécutés par nos a
rend, à certains égards,
à intelligence plus sain
les yeux de la Loire, et
grands services en cas
ment, et pourrait même
un quelques secours
offre, d'ailleurs, à nos a
rhythme, exécuté en que
au même titre que la g)
“ D'après ce qui préc
voir que rien n'a été nég
occupations et les distr
pour en finir avec ce suje

sique et moral de nos jeunes enfants, mais encore comme devant aider efficacement au traitement de plusieurs affections nerveuses et mentales, au même titre que le travail, et peut-être à quelques titres de plus. A l'avantage de dériver comme le travail sur le système musculaire l'innervation cérébrale qui entretient le délire et l'agitation chez les aliénés, et la convulsion chez les colériques et épileptiques, il joint celui de l'étendre à un plus grand nombre de muscles, de produire une plus grande somme de contraction, et surtout de la régulariser. Nous avons, en conséquence, établi un gymnase dans la cour des jeunes garçons, et M. Delsol, professeur de gymnastique, doit venir deux fois par semaine donner une leçon à ceux des malades que je lui désignerai. Nous suivrons avec une attention scrupuleuse cette expérimentation, et nous nous proposons même, au besoin et dans l'intérêt de l'art et des malades, d'en publier les résultats.

“ Au milieu de nos préoccupations incessantes, la pensée d'un incendie est venue souvent nous remplir d'inquiétude et d'effroi, et nous a déterminés récemment à faire l'achat d'une pompe à incendie. Nous avons aussitôt organisé une compagnie de sapeurs-pompiers, composée mi-partie d'aliénés valides et mi-partie d'infirmiers. Je leur fais préparer un uniforme de manœuvres avec casques, et j'ai chargé un sergent-major des sapeurs-pompiers de la ville, pour la rémunération duquel j'ai inscrit au budget une somme de 100 fr., de les instruire et de les exercer. La manœuvre de la pompe a lieu tous les Jedis, d'une heure à deux heures, et le pompier-instructeur m'a plusieurs fois exprimé son étonnement et sa satisfaction de l'intelligence et de la précision avec lesquelles ses commandements sont exécutés par nos malades, que l'habitude de la discipline rend, à certains égards, plus faciles à conduire que des pompiers à intelligence plus saine. Aujourd'hui surtout, que nous avons les eaux de la Loire, cette innovation peut nous rendre les plus grands services en cas d'incendie dans l'intérieur de l'établissement, et pourrait même, au besoin, nous permettre d'aller donner quelques secours au-dehors. La manœuvre de la pompe offre, d'ailleurs, à nos malades un exercice musculaire concerté, rythmé, cadencé en quelque sorte, qui peut leur être salutaire au même titre que la gymnastique.

“ D'après ce qui précède, Monsieur le Préfet, vous avez pu voir que rien n'a été négligé pour procurer à nos malades les occupations et les distractions les plus variées. Il me reste, pour en finir avec ce sujet, à dire quelques mots du service re-

Manœuvre
de la pompe
à incendie.

ligieux et du régime moral de la maison, qui se rattachent, jusqu'à un certain point, à la question du travail, ou plutôt de l'emploi du temps.

Service religieux.

“ Le service religieux se compose : d'une messe quotidienne, dite à six heures du matin dans la semaine, et à huit heures les Dimanches et jours de fêtes, à laquelle assistent autant de malades que le comporte leur état de santé et que le permet l'espace de la chapelle ; d'instructions faites par l'aumônier aux malades, et aux gardiens et gardiennes ; de quelques entretiens de cet ecclésiastique avec ceux de ces malades qui le réclament, ou à qui cela peut être utile ; de la célébration d'un mois de Marie, pendant lequel plusieurs ecclésiastiques viennent à tour de rôle faire une instruction, et sont toujours écoutés avec attention et recueillement, et des secours à administrer aux mourants. La prière du matin et du soir est faite à haute voix dans les divers emplois.

Régime alimentaire.

“ Le régime alimentaire est toujours l'objet de notre scrupuleuse attention. Nous nous assurons continuellement de la bonne qualité et de la bonne préparation des aliments. Le menu de la semaine est soumis tous les Samedis soir à notre approbation par l'économe. Nous nous attachons à le varier autant que possible. Les malades ont tous du vin, et reçoivent de la viande cinq fois par semaine. Le repas de viande se compose plus souvent de ragoût que de bouilli, et quelquefois, par extraordinaire, de rôti.

Régime moral.

“ Le régime moral de la maison est basé sur la bienveillance alliée à la fermeté. Nous nous appliquons à entretenir chez nos malades des habitudes d'ordre, de soumission, et, jusqu'à un certain point, de discipline. Tous les matins à la visite, et toutes les fois que nous nous présentons seul ou accompagné, nous exigeons qu'ils soient rangés sur une seule ligne, debout et chapeau bas, dans l'attitude la plus respectueuse.

“ Par notre action comme médecin et par notre intervention dans tout ce qui touche à leur vie morale, nous cherchons à leur imposer la soumission, le respect et l'affection. Nous réprimons les fautes de toute espèce et la moindre tendance au désordre, dans le but de réveiller leur sens moral et de les habituer à exercer sur eux-mêmes tout l'empire dont ils sont encore susceptibles.

Moyens disciplinaires

“ Les moyens de punition et de répression sont : La réprimande, la privation de récréations, de visites, la diète de vin ou de tabac, la réclusion dans une cellule, la camisole et la douche, etc.

“ Les gardiens sont violents, et à tous rapports avec les malades.
“ Le travail est très pénible. Les repas sont maigres.
“ Nous n'avons jamais pu à la sonde constater à toujours suffire à la bouche artificielle.”

9° Statistiques.
sur les quelques Français, qui, comme bonheur de ne pas préférer, et du Ministère devenus utiles la science, pour se administratives sur l'un d'un intérêt plus satisfaisantes. Égale sur le travail des éléments médico-moraux, des moyens principaux statistiques si complétés par les médecins d'Angleterre.

C'est en sentant l'importance de la question dans l'Angleterre en 1852 sur Bicêtre et la statistique à dresser en France “ registres spéciaux, “ nombre de fois que “ malades auraient été

“ Les gardiens sont habitués à bien discerner la force de la violence, et à toujours se garder de cette dernière dans leurs rapports avec les malades.

“ Le travail est imposé à tous les individus qui en sont capables. Les repas sont pris en commun.

“ Nous n'avons jamais eu besoin, depuis trois ans, de recourir à la sonde œsophagienne pour l'alimentation forcée. Il nous a toujours suffi, dans les cas de refus d'aliment, de recourir à la bouche artificielle, construite par M. Charrière, sur nos indications.”

9° *Statistiques médico-morales.* On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les quelques rapports et compte rendus des meilleurs asiles français, qui, comme l'excellent travail de M. BILLOD, ont eu le bonheur de ne pas rester ensevelis dans les archives de MM. les Préfets, et du Ministère intérieur de la France, et sont en conséquence devenus utiles par leurs renseignements à l'humanité et à la science, pour se convaincre que dans ces asiles les statistiques administratives sur le mouvement de la population, etc., et celles d'un intérêt plus exclusivement pathologique, sont partout des plus satisfaisantes. Également on trouve dans ces asiles des statistiques sur le travail des aliénés, et sur quelques autres moyens du traitement médico-moral, mais on n'y trouve pas, quant à l'ensemble des moyens principaux qui constituent ce traitement, des détails statistiques si complets, que dans les rapports annuellement publiés par les médecins et les Inspecteurs-Généraux des asiles en Angleterre.

C'est en sentant vivement le besoin de pareils détails, que M. BATTELLE dans l'Appendice N° 7, de l'intéressant Rapport de 1852 sur Bicêtre et la Salpêtrière, exprime à la fin d'un *Plan de la statistique à dresser chaque année par les Asiles d'aliénés*, le vœu qu'en France “ on fût tenu d'ouvrir dans chaque asile des “ registres spéciaux, sur lesquels on inserirait jour par jour le “ nombre de fois que la camisole aurait été employée, ou que des “ malades auraient été enfermés en cellule, et qu'il fût tenu note

“aussi du nombre des accès épileptiques de chaque malade atteint
“de cette affection.”

Dans l'organisation médico-morale de l'asile de Jersey, je ne puis assez recommander l'exécution de ce vœu, comme aussi de prendre pour modèles les rapports annuels si complets fournis par les meilleurs asiles d'Angleterre ; car sans cela il est presque impossible, de se rendre toujours compte d'une manière satisfaisante de l'usage dans le traitement médico-moral de certains moyens, dont les abus se font d'une manière pour ainsi dire imperceptible ; tels sont les moyens de contrainte et de punitions ; il est également impossible de se rendre compte à chaque moment du *statu quo* de tous les malades, dont on a la responsabilité, et de juger d'année en année les progrès de l'asile, relativement aux diverses conditions qui doivent conduire à la guérison des aliénés. Le défaut de pareilles statistiques médico-morales mène à la routine et à des états stationnaires, souvent même à une marche rétrograde dans le développement d'un asile. Si le génie hardi de ROBERT GARDINER HILL a été frappé de la possibilité de l'abolition absolue des moyens mécaniques de contrainte dans le traitement médico-moral des aliénés, c'est surtout parce que son attention s'est portée d'une façon toute spéciale sur les résultats obtenus dans l'asile de Lincoln, et signalés dans des statistiques bien établies ; il a dès lors reconnu que l'usage des agens de coercition ne devait pas même se rencontrer dans des cas exceptionnels.

C'est encore à de pareilles statistiques qu'on peut en partie attribuer les progrès merveilleux, que l'on a remarqué durant les dernières 10 années en Angleterre, progrès, à l'évolution desquels sont venus concourir tout à la fois : l'établissement d'asiles publics monumentaux dans chaque comté ; des médecins aliénistes de la plus haute distinction ; un Comité d'Inspecteurs Généraux, qui peut être regardé comme un modèle ; des réformations législatives de la part du Gouvernement, si disposé à satisfaire au bien-être des

aliénés indigents ; enfin, tout ce
signalés par les anglais sous le
ment, on ne trouve que de faib
Sans cequel national, mais
méthode anglaise, je donnerai
fois, à une table, indiquant les
lières concernant le traitement
tion de mon ami M. B. H. E.
de Meerenberg, à une époque
Molecia :

STATISTIQUE MÉDICO-MORALE
MEERENBERG EN 1881.

| CHIFFRES PRINCIPAUX DES : | |
|--|---------|
| Population d'aliénés | |
| Infirmités, vieillards et non soignés | |
| Régulièrement occupés | |
| Présents aux services religieux | |
| Agités | |
| Casernes employées | |
| Incidents dans le jour | |
| Incidents dans la nuit | |
| Essai de suicide | |
| Essai d'évasion | |
| Générations | |
| Epileptiques | |
| Accès épileptiques le jour de 9 à 9 heures | |
| Accès nocturnes de 9 à 9 heures | |

Pour résumer ce que l'observateur
a appris à Meerenberg durant son séjour, l'agitation et la malpropreté, la fréquence, en raison inverse, de la contrainte par la force, du travail, des distractions, du moral des gardes-malades, etc., liberté individuelle qu'on accorde, rapport j'y ajouterai que ni les aliénés de Meerenberg, ne sont enfermés

aliénés indigents; enfin, tout cet ensemble admirable de moyens signalés par les anglais sous le nom de *Lunacy*, dont, généralement, on ne trouve que de faibles éléments en France et ailleurs.

Sans orgueil national, mais seulement pour faire apprécier la méthode anglaise, je donnerai un fragment, bien incomplet toutefois, d'une table, indiquant les annotations principales et journalières concernant le traitement médico-moral, faites sous la direction de mon ami M. B. H. EVERTS, Directeur-Médecin de l'asile de Meerenberg, à une époque où moi-même j'étais le second Médecin :

| STATISTIQUE MÉDICO-MORALE DE MEERENBERG EN 1851. | | JANVIER | | FÉVRIER | | MARS | | TOTAL AU 31 MARS. |
|---|--|---------|--------|---------|--------|--------|-------------|-------------------------|
| | | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | |
| Chiffre moyen des : | Population d'aliénés | 113 | 152 | 117 | 156 | 119 | 157 | 276 |
| | Infirmes, vieillards et non occupés. | 43 | 86 | 31 | 65 | 35 | 57 | 92 |
| | Régulièrement occupés. | 70 | 66 | 86 | 91 | 84 | 100 | 184 |
| | Présents aux services religieux | 53 | 55 | 58 | 54 | 50 | 53 | 103 |
| | Agités | 10 | 32 | 6 | 35 | 9 | 39 | 48 |
| | Camisoles employées. | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 |
| | Isolément dans le jour. | 3 | 8 | 10 | 9 | 4 | 9 | 13 |
| | Isolément dans la nuit | 9 | 19 | 16 | 20 | 12 | 21 | 33 |
| Essais de suicide. | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Essais d'évasion. | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 3; revenus. | |
| Gâteux | 10 | 11 | 7 | 11 | 9 | 9 | 18 | |
| Epileptiques. | 22 | 13 | 22 | 14 | 22 | 12 | 34 | |
| Accès épileptiques le jour de 9 à 9 heures. | 164 | 159 | 177 | 88 | 217 | 111 | 328 | |
| Accès nocturnes de 9 à 9 heures | 137 | 322 | 100 | 257 | 129 | 325 | 454 | |

Pour résumer ce que l'observation aidée de la statistique nous a appris à Meerenberg durant 3 années, je dirai qu'en règle générale, l'agitation et la malpropreté des malades, l'emploi de l'isolement et de la contrainte par la camisole de force sont, quant à leur fréquence, en raison inverse du développement de la classification, du travail, des distractions, du service religieux, de l'état moral des gardes-malades, etc., etc.; mais surtout du degré de liberté individuelle qu'on accorde aux aliénés. Sous ce dernier rapport j'ajouterai que ni les jardins, ni le domaine entier de Meerenberg, ne sont enfermés dans des enclos de hautes mu-

raillés ; tout le domaine n'est séparé des terres voisines et du chemin public que par des grilles en bois, dont la hauteur est insuffisante pour empêcher les malades de pouvoir monter par dessus.

10° *Le Système du NON-RESTRAINT.*—J'ai dit page 37, que dans l'asile de Jersey "ni la camisole de force, ni aucun autre moyen de "contrainte mécanique des mouvemens libres des malades ne devront "être admis." Ce n'est qu'après une étude approfondie des faits relatifs au système du *Non-Restrained*, des résultats établis par l'expérience, depuis plus de 12 ans, dans presque tous les meilleurs asiles de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, ce n'est qu'après avoir commencé l'épreuve de ce système dans l'asile, dont j'ai été le médecin, et après avoir comparé les résultats heureux obtenus en Angleterre, avec quelques résultats que j'ai pu recueillir dans les asiles français, où ce système n'a pas encore été adopté,—que j'ai osé et cru devoir formuler un pareil avis, en face de l'opinion contraire des médecins aliénistes français les plus éminents.

En effet, pour moi, le système du *Non-Restrained* est une méthode désormais consacrée. Les médecins aliénistes anglais s'abstiennent, dans leurs asiles, de toute coercition directe des mouvemens libres des aliénés par des moyens artificiels, comme la camisole de force, les entraves aux pieds, etc. (*mechanical restraint*), et ils n'emploient l'isolement du malade dans une chambre individuelle, toujours encore aussi confortable que les circonstances le permettent (*seclusion in a single room*), que dans des cas très exceptionnels ; dans ces cas seulement où ils considèrent un pareil isolement comme une soustraction salutaire et rationnelle du malade aux conditions nuisibles et excitantes qui l'environnent. Dans les cas, où les aliénés aiment à se déshabiller ou à déchirer les habits, à nuire à autrui, par exemple, par des coups-de-pieds, où ils sont enclins au suicide ou à l'homicide et à toutes sortes de mauvaises habitudes, qui semblent rendre la contrainte des mains ou des pieds nécessaires, les médecins anglais substituent à

la camisole de force plus vigilante qu'autrefois, tout le malade dans des moyens artificiels : mouvemens libres : puisse déchirer ou commodes, mais d'ont resté la mise par de tous ou de bandes : suicides et l'exercice nuit, on a introduit dans l'asile à Lincolndait le premier le sder aux malades irrita nuit, les asiles anglais, un nombre assés des docteurs plus pe malades bruyants et les murs et le sol, et une ou deux chambre ont les murs et le sein ces chambres pe le jour. Pour surve dans leurs chambres vues de plaques d'insaisement arrangées être aperçu. Pour ont élevé leurs salaires de leur service surveillants spéciaux. En outre, la discipline alliant la fermeté à la

la camisole de force et aux entraves des pieds, une surveillance plus vigilante qu'auparavant, des moyens moraux divers qui habituent le malade dans la contrainte de lui-même (*self-restraint*), et des moyens artificiels très-simples, qui n'empêchent en rien les mouvemens libres : pour prévenir, par exemple, qu'un malade ne puisse déchirer ou ôter ses vêtemens, ils lui donnent des vêtemens commodes, mais d'une étoffe presque indéchirable, et ils en assurent la mise par de petites serrures très-simples au lieu de boutons ou de bandes ordinaires (*strong dresses.*) Pour prévenir les suicides et l'exercice de certains mauvais penchans pendant la nuit, on a introduit en 1835 les *dortoirs de surveillance continue* dans l'asile à Lincoln, où deux ans plus tard M. HILL a introduit le premier le système du *non-restraint*. Pour pouvoir accorder aux malades irritables, etc., l'avantage d'un bon repos dans la nuit, les asiles anglais ont, comme nous l'avons déjà vu plus haut, un nombre assez considérable de chambres individuelles et des dortoirs plus petits que ceux des asiles français. Pour des malades bruyants et qui seraient enclins à se briser la tête contre les murs et le sol, et pour ceux sujets à des attaques épileptiques, une ou deux chambres individuelles dans le quartier des agités ont les murs et le sol matelassés (*padded rooms*). En cas de besoin ces chambres peuvent même être rendues obscures pendant le jour. Pour surveiller les malades soit agités, soit tranquilles, dans leurs chambres privées, les portes de ces chambres sont pourvues de plaques d'inspection en fer (*inspection plates,*) très ingénieusement arrangées de manière à pouvoir observer les malades sans être aperçu. Pour rendre les surveillans plus actifs, les Anglais ont élevé leurs salaires qu'ils ont mis en rapport avec les exigences de leur service. Pour la nuit, les meilleurs asiles ont des surveillans spéciaux, qui doivent dormir pendant le jour.

En outre, la discipline morale dans les asiles anglais, tout en alliant la fermeté à la bienveillance, évite cependant tout ce qui

pourrait abaisser les malades au-dessous de leurs habitudes sociales et les humilier, en simulant une discipline militaire et un système de punitions ; elle accorde à ses malades une très-grande liberté individuelle, tout en les assujettissant aux règles de l'ordre général. En dissimulant les objets en fer qui garnissent les fenêtres ils évitent ainsi le besoin de barres de fer, et en imprimant profondément dans le cœur des aliénés, qu'on n'emploie pas d'entraves du tout, parce qu'on les considère comme des malades, et qu'on compte sur leur conduite convenable, on exclut tout ce qui pourrait témoigner un manque de confiance.

En excitant ainsi continuellement l'habitude des malades à se contrôler et se contraindre eux-mêmes, (*moral self-control, moral self-restraint*), en donnant, en outre, aux moyens curatifs si puissants du travail, des distractions, etc., le plus grand développement possible, en remplaçant la méfiance par une surveillance vigilante mais imperceptible, on cherche, par cette substitution de moyens moraux, substitués aux camisoles de force, etc. (*mechanical restraint*), on cherche, dis-je, à prévenir le désespoir et le suicide, l'agitation et la fureur, mais on ne pense jamais à dompter l'aliéné agité ou furieux. Car, dit le digne docteur CONOLLY à cet égard : "properly and fully carried into effect, the Non-restraint system does not merely consist of the disuse of chains, and fetters, and coercion-chairs, and dresses or bonds of leather and canvass, but comprehends the relief of the mind from the restraints of severity and unkindness."

Grâce à la valeur intrinsèque morale de cette nouvelle méthode de traitement moral, qui en apparence ne semble se rapporter qu'à des cas exceptionnels, une réaction générale des plus salutaires sur l'organisation médico-morale entière des asiles a suivi son introduction à Lincoln (1837) et Hanwell (1839), à Northampton, Lancaster, Gloucester, Stafford, Haslar, en Angleterre, à

Glasgow, Dundee,
Ireland. "Toutes
de Conté," (ainsi
en 1847), "déclar
"moyens de contr
"introduit dans la
"dans la tranquilli
"entiers."* Le
d'elles-mêmes ; Pa
l'ordre chez les fur
chez les insouciables
mour de la vie étai
les évasions diminue
les médecins aliénés
teurs Généraux des
1847 et des années
naturellement par la na
médecins aliénés.
(le PAVEL et l'Esqui
les plus flatteurs et

* Page 224 du *Fur*
Lord Chancellor, 1847

† R. G. HILL, *On t*
ment of the insane, Lo

J. CONOLLY, *On t*
Asylum, 1839-1849.

‡ *Notes Illustrated*
R. G. HILL.

Et *Illustrated Lond*
CONOLLY.

Glasgow, Dundee, en Ecosse, à Londonderry, Maryborough, en Irlande. "Toutes les personnes, qui sont attachées à des asiles "de Comté," (ainsi rapportent les Inspecteurs Généraux anglais en 1847), "déclarent, que partout où l'on a aboli l'usage des "moyens de contrainte, on a observé une amélioration propor- "tionnée dans la conduite et la condition morale des malades, et "dans la tranquillité et le bien-être général des établissements "entiers."* Les habitudes dépravées diminuèrent comme d'elles-mêmes; l'amour du travail revint chez les paresseux; l'ordre chez les tumultueux; la bienveillance et le contentement chez les insociables; c'est comme si l'espoir de guérison et l'amour de la vie étaient rentrés dans leurs cœurs: les suicides et les évasions diminuèrent! † — Adopté dès lors par presque tous les médecins aliénistes et approuvé sans réserve par les Inspecteurs Généraux des asiles anglais dans leurs rapports officiels de 1847 et des années qui ont suivi, ce système a été consacré dernièrement par la nation entière, qui en 1851 et 1852 a rendu aux médecins aliénistes ROBERT GARDINER HILL et JOHN CONOLLY (le PINEL et l'ESQUIROL de l'Angleterre), les hommages publics les plus flatteurs et les plus honorables. ‡

* Page 224 du Further Report of the Commissioners in Lunacy, to the Lord Chancellor, 1847.

† R. G. HILL, On the total abolition of personal restraint in the treatment of the insane, London, 1839.—Reports of Lincoln Asylum 1837-1845.

J. CONOLLY, On the construction, etc. 1847.—Reports of Hanwell Asylum, 1839-1849.

‡ Voyez *Illustrated London News*, Jan. 3, 1852. Testimonial to Mr. R. G. HILL.

Et *Illustrated London News*, April 17, 1852. Testimonial to Dr. CONOLLY.

Merveilleuse analogie entre les deux réformations, dont PINEL en France, et HILL en Angleterre sont les auteurs ! Il n'y a guère plus de soixante ans (1792), qu'au milieu des cris de liberté de la nation française le citoyen COUTHON, membre de la Commune de Paris, répondit à l'illustre PINEL, médecin en chef de Bicêtre, qui lui demanda la liberté pour les malheureux aliénés enchaînés dans cet hospice : " Ah ça, citoyen, es-tu fou toi-même, de vouloir déchaîner de pareils animaux ? "—" Citoyen," lui répondit PINEL, " j'ai la conviction que ces aliénés ne sont si intraitables, " que parcequ'on les prive d'air et de liberté."—Le jacobin COUTHON ne put résister à la voix de PINEL, et " dans l'espace de quelques jours cinquante-trois aliénés furent débarrassés de leurs chaînes... Une amélioration inespérée suivit cette mesure. Les furieux renoncèrent à leurs habitudes de violence et d'emportement ; d'autres qui déchiraient leurs vêtements et se complaisaient dans la plus sale nudité, devinrent propres et décents. Le calme et l'harmonie succédèrent au tumulte et au désordre ; il s'établit, enfin, dans toutes les parties du service, une régularité et une bienveillance dont l'influence gagna bientôt les aliénés eux-mêmes ; c'est ainsi qu'après quelques semaines on vit des maniaques, encore fort agités, se mettre la camisole volontairement ou se la faire mettre par les fous les plus tranquilles ! " *

Nous voyons également ici une réaction bienfaisante générale s'opérer aussitôt que les 53 premiers aliénés eurent été si à propos délivrés de leurs chaînes !

La grande réforme, commencée par PINEL, se propagea dès la première année (1792) en Angleterre, par la célèbre famille des

* J'ai tiré cet extrait de l'histoire intéressante de ce remarquable événement dans le *Traité complet du régime sanitaire des aliénés*, par SCIPION PINEL. Chapitre III, page 56 et suivantes.—Voyez aussi : *British and Foreign Medical Review*, January, 1845.

Toux à York ; —
passé en France.
de rencontrer, me
nouvelle méthode
considère comme
qui est dangereux ;
que passer, et au
lient autrement et
un peu injustement
C'est ainsi que nous

* La table statistique
Rapports officiels de La
ressus de l'origine de e
tation anglaise :

| Année | Total des aliénés traités dans l'année. |
|------------------|---|
| Année 1809 | 71 |
| " 1810 | 94 |
| " 1811 | 70 |
| " 1812 | 48 |
| " 1813 | 57 |
| " 1814 | 109 |
| " 1815 | 108 |
| " 1816 | 114 |
| Quart. Mars 1817 | 130 |
| Sept. Mars " | |
| Année 1818. | 158 |

| ÉPIVELL | Population |
|----------------|------------|
| 10. Juin | 800 |
| " 1. Juillet | 800 |
| " 15 Août | 800 |
| " 11 Septembre | 800 |

Voyez pour les détails le
traité de ROBERT-GARDNER
cular and general medical

DUKE à York ;—mais le nouveau système anglais n'a pas encore passé en France. Les médecins aliénistes, que j'ai eu l'honneur de rencontrer, me semblaient même peu enthousiastes de cette nouvelle méthode. L'inspecteur général M. PARCHAPPE la considère comme un système qui a fait beaucoup de bien, mais qui est dangereux ; comme tout système trop absolu il ne serait que passager, et aurait bientôt eu son temps. D'autres en parlèrent autrement et en général on le décrit et juge, à mon avis, un peu injustement et sans le connaître dans tous ses détails.* C'est ainsi que nous lisons dans l'intéressant rapport de MM. DA-

* La table statistique suivante, dont j'ai emprunté les données aux *Rapports officiels de Lincoln et Hanwell*, résume assez bien les faits intéressants de l'origine de cette méthode, qui maintenant fait la gloire de la nation anglaise :

| LINCOLN. | | Total des aliénés traités dans l'année. | Total d'aliénés en coercition et en isolement. | Total de cas de coercition et d'isolement | Total des heures de coercition et d'isolement. | Caractère des progrès graduels. | |
|--------------------|---|---|--|---|--|---|----|
| Année 1829 | | 72 | 39 | 1727 | 20,424 | } Abolition de l'abus par le Dr. CHARLESWORTH. | |
| " 1830 | | 92 | 54 | 2364 | 27,113 | | |
| " 1831 | | 70 | 40 | 1904 | 10,830 | | |
| " 1832 | | 81 | 55 | 1401 | 15,671 | | |
| " 1833 | | 87 | 44 | 1109 | 12,003 | | |
| " 1834 | | 109 | 45 | 647 | 6,597 | | |
| " 1835 | | 108 | 28 | 323 | 2,874 | | |
| " 1836 | | 115 | 12 | 39 | 334 | } Abolition de l'usage (non-restraint system,) par le Dr. HILL. | |
| Jusqu'à Mars 1837. | } | 130 | { | 2 | 3 | | 28 |
| Depuis Mars " | | | | 0 | 0 | | 0 |
| Année 1838. | | 158 | 0 | 0 | 0 | | |
| HANWELL. | | Population | Fauteuils de force. | Camisoles et entraves de toutes sortes. | Epileptiques liés aux lits dans la nuit. | Caractère du progrès. | |
| 1839. Juin..... | | 800 | 40 | Par douz. | 100 | } Abolition de l'abus et de l'usage à la fois par le Dr. CONOLLY. | |
| " Juillet..... | | 800 | 0 | 4 à 14 | 0 | | |
| " 15 Août.... | | 800 | 0 | { 4 à 6 hom. | } 0 | | |
| " 21 Septemb. | | 800 | 0 | { 0 femmes. | | | 0 |

Voyez pour les détails ultérieurs une notice biographique avec le portrait de ROBERT-GARDINER HILL, Esq., F. S. A., dans le "Medical circular and general medical advertiser," du 7 Septembre 1853.

YENNE-BATTELLE, sur le service des aliénés à Bicêtre et la Salpêtrière, 1852. page 35 :

“ En France, lorsqu'un aliéné est agité, violent ou dangereux, et que l'on a de sérieux motifs pour craindre qu'il ne nuise à lui-même ou aux autres, on prévient le danger par l'emploi de la camisole. C'est le seul moyen de coercition en usage dans nos asiles.

“ En Angleterre, tout moyen mécanique de contrainte est généralement abandonné. Pour dompter l'aliéné agité ou furieux, on l'enferme dans une cellule matelassée, quelquefois sans lumière, et on l'abandonne à lui-même jusqu'à ce que le paroxysme ait cessé.”

Les habiles auteurs de l'article “ Maladies mentales,” dans la *Bibliothèque du médecin-praticien*, ouvrage excellent, dont le Dr. FABRE dirige la rédaction, disent en 1849, Tome IX, page 412 :

“ La réclusion dans la cellule ou la chambre, la camisole et le fauteuil de force, les genouillères et les douches, telles sont les punitions dont on fait usage aujourd'hui, lorsque l'aliéné est incorrigible.”—(Méthode des Asiles Français.)

En Angleterre : “ pour dompter les individus les plus agités, il suffit d'avoir un nombre suffisant de gardiens, qui puissent les maintenir, ou de les enfermer dans une chambre destinée à cet usage. Ce système, auquel on a donné le nom de *non-restrained* (pas d'entraves), a rencontré, comme toujours, des enthousiastes et des détracteurs.”

Ces deux auteurs citent encore comme autorité un passage remarquable du savant Dr. FALRET, écrit en 1845 :

“ Quelque bonne opinion que nous ayons de nos confrères d'outre-mer,” dit-il, “ et en particulier du Dr. CONOLLY, nous ne croyons pas qu'ils soient parvenus à rendre inutiles tous les moyens de restrictions. Pour qui connaît les aliénés, le *non-restrained* est une fiction, et une simple substitution d'un moyen à un autre. J'ajoute, avec une profonde conviction, que le *solitary confinement*, dans une chambre matelassée, est un mode de répression mille fois plus pénible, plus restrictif de la liberté que la camisole, et qu'il est contraire au premier précepte du traitement des aliénés agités, qui consiste à les placer dans les conditions les plus

favorables aux exercices
impérieusement.”

Les médecins à
la coercition direc
piés, etc., et la
dans des loges de
encore à l'isolement
les asiles anglais.—
l'asile de St. Yon,
bâti en 1845, ex
tendue de l'emploi
meilleurs asiles en

“ L'emploi de la c
des hommes, elle n'es
comme moyen de pré
déprivées. On ôte
des leurs vêtements,
littés immorales, et
des camisoles s'est ab
hommes, 7 sur 350 fis

“ Jusqu'alors il a été
ment dans des cellule
hommes, qui, dans les
mens, literies, camiso
Pâris, ont constamm
souvent elles n'ont pu
menées toutes innoc

Nous voyons d'a
reux d'ajouter, dans
(si visités.) l'emploi
nombre de cas, à de
nous rappelons avec
guissant de 3 cas sur

favorables aux exercices en plein air, que la nature leur commande si impérieusement."

Les médecins aliénistes français ont donc conservé jusqu'ici et la coercition directe par la camisole de force, les entraves aux pieds, etc., et la coercition indirecte par l'isolement du malade dans des loges de force, et de plus en des cas douteux ils préfèrent encore à l'isolement la première méthode, qui a été abolie dans les asiles anglais.—L'extrait suivant de la notice statistique sur l'asile de St. Yon, de MM. DEBOUTTEVILLE et PARCHAPPE, publiée en 1845, exprime assez justement les principes et le peu d'étendue de l'emploi de la camisole et des cellules de force dans les meilleurs asiles en France en général, et à St. Yon en particulier :

"L'emploi de la camisole devient de jour en jour plus rare. Du côté des hommes, elle n'est employée qu'accidentellement comme punition, et comme moyen de prévenir le *suicide* ou de mettre obstacle aux habitudes dépravées. Du côté des femmes, elle est employée pour les forcer à garder leurs vêtements, pour mettre obstacle aux actes de violence ou aux habitudes immorales, et aussi comme punition. La moyenne du nombre des camisoles s'est abaissée au chiffre 8 sur 640 malades: 1 sur 260 hommes, 7 sur 380 femmes.

"Jusqu'alors il a été impossible de renoncer à enfermer temporairement dans des cellules de force, et à coucher nus dans la paille, certains hommes, qui, dans leur accès de manie furieuse, déchirent tout: vêtements, literies, camisoles. Les cinq loges de force, chauffées pendant l'hiver, ont constamment suffi pour le placement de ces malades; le plus souvent elles n'ont pas été toutes occupées, et assez souvent elles sont demeurées toutes inoccupées."

Nous voyons d'après cet extrait qu'à St. Yon, (et je suis heureux d'ajouter, dans presque tous les meilleurs asiles français que j'ai visités,) l'emploi de la camisole s'est abaissé à un très petit nombre de cas, à des cas isolés, exceptionnels. En effet, nous nous rappelons avec un sentiment de vrai plaisir le chiffre insignifiant de 3 cas sur 670 malades, où la camisole fut employée à

St. Yon, au jour de ma visite; je l'ai déjà mentionné page 36 de mon rapport.

Eh bien donc, quand d'une part les meilleurs asiles en France nous apprennent à combien peu d'exceptions près le système d'abolition de toute contrainte est admis comme méthode normale, quand de l'autre, l'expérience acquise par 12 années de pratique dans les asiles Britanniques nous démontre l'utilité de l'abolition entière non-seulement en ce qui regarde les cas individuels, mais encore en vue du bien-être général de toute une population,—ne suis-je pas justifié, si j'établis comme principe qui doit être adopté dans l'Asile de Jersey : “ que ni la camisole de force, ni aucun autre moyen de contrainte mécanique des mouvemens libres des “ malades ne devront être admis ? ”

Il est peut-être une objection qu'on pourra présenter, la voici : “ La camisole n'est-elle pas indispensable comme moyen de prévenir le suicide ? ” A cette objection je répondrai hardiment : non. En effet, si l'on consulte les faits dans les asiles mêmes de France qui emploient ainsi la camisole comme moyen préventif de suicide, l'on trouve, chose remarquable et qui prouve l'insuffisance de l'objection, qu'il y a eu

| | | | | |
|----------------------------|---|---------|----|-------|
| A St. Yon | 1 | suicide | en | 1852. |
| “ Bicêtre | 2 | “ | “ | 1851. |
| “ la Salpêtrière | 2 | “ | “ | 1851. |
| “ Charenton | 3 | “ | “ | 1851. |

Donc seulement en 1851 dans les 3 asiles les plus célèbres de Paris 7 suicides sur environ 5,000 aliénés, annuellement traités dans ces asiles, ou 1 : 700.

Eh bien, en 1849, il n'y a eu dans tous les asiles de l'Angle-

terre que 8 suicides
traités dans ces as

Approchant ce
où l'on croit la ca
cide, il y a presq
anglais, en tout a
plus de 10 années

Mais, me dira-t
cide, où soit à cau
en conséquence d
suicides grandisse
cides sont très rar
sur une grande sér
pouvoir employer q
Salpêtrière; j'empe
MM. DAVENNE—

| Suicides | 1849 | 1850 | 1851 |
|-------------------|------|------|------|
| Bicêtre | 9 | 1 | 0 |
| La Salpêtrière | 0 | 0 | 0 |

* Fifth Annual Rep
Chancellor, 30th Jun
asiles anglais rapport
annuellement, celui

† Dans ces chiffres
d'une année, sont con
séjour. En disant
aliénés traités chaque
et le Survey pour l
des années précédente
Lincoln n'ont été fou

terre que 8 suicides sur plus de 16,000 aliénés, annuellement traités dans ces asiles, ou 1 : 2000. *

Rapprochant ces faits, nous voyons que dans les asiles de Paris où l'on croit la camisole de force nécessaire pour prévenir le suicide, il y a presque trois fois plus de suicides, que dans les asiles anglais, ou tout moyen de contrainte artificielle a été aboli depuis plus de 10 années.

Mais, me dira-t-on, il y a des années qui prédisposent au suicide, où soit à cause de bouleversements politiques et sociaux, soit en conséquence de certaines conditions atmosphériques, etc., les suicides grandissent en nombre ; il y a d'autres années où les suicides sont très rares ; il nous faut donc étendre les comparaisons sur une grande série d'années. Faisons cela. Je suis fâché de ne pouvoir employer que des données statistiques de Bicêtre et de la Salpêtrière ; j'emprunte les faits suivans au Rapport déjà cité de MM. DAVENNE—BATTELLE :

| Suicides | 1840 | 1841 | 1842 | 1843 | 1844 | 1845 | 1846 | 1847 | 1848 | 1849 | 1850 | 1851 | Total | Aliénés traités pendant ces 12 années † |
|----------------|-------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|---|
| | Bicêtre | 9 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | | |
| La Salpêtrière | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 2 | 10 | 24,990 femmes. |

* Fifth Annual Report of the Commissioners in Lunacy to the Lord Chancellor, 30th June 1850. page 13.—Le chiffre de la population des asiles anglais rapporté là est de 15,000. Où il s'agit des aliénés traités annuellement, celui de 16,000 sera encore inférieur à la réalité.

† Dans ces chiffres les aliénés, qui sont traités dans l'asile pendant plus d'une année, sont comptés autant de fois que le chiffre des années de leur séjour. En divisant ces chiffres par 12, on aura environ la moyenne des aliénés traités chaque année.—Ne possédant pas les Rapports de Lincoln et de Surrey pour 1851 j'ai calculé leurs chiffres d'après les moyennes des années précédentes. Les chiffres sur les suicides et les évasions à Lincoln m'ont été fournis par M. HILL.

Consultons sous le même rapport quelques asiles anglais où le système du *non-restraint* a été introduit :

| Suicides | 1840 | 1841 | 1842 | 1843 | 1844 | 1845 | 1846 | 1847 | 1848 | 1849 | 1850 | 1851 | Total. | Aliénés traités pendant ces 12 années. |
|------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|--------|--|
| Lincoln... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2,100 hom. et fem. |
| Hanwell... | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 3 | 12,982 " " " |
| Surrey... | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 | 8,700 " " " |

A Lincoln avant l'abolition des camisoles, etc., il y avait eu 7 suicides et un étranglement d'un malade dans les cordes de sa camisole. Depuis 1837 jusqu'à 1853 (pendant 16 années) il n'y en a eu aucun.

En présence de faits si concluants, je dis avec assurance que la question relative aux suicides se trouve résolue en faveur du système anglais.

Si maintenant nos remarques s'étendent sur les sommes des évasions chez les 2 sexes, eu égard à la méthode française et la méthode anglaise, nous trouvons encore ici que les tables statistiques parlent en faveur du système du *non-restraint*. Je regrette de ne pouvoir ajouter ici les chiffres de Hanwell.

| Evasions. | 1840 | 1841 | 1842 | 1843 | 1844 | 1845 | 1846 | 1847 | 1848 | 1849 | 1850 | 1851 | Total | Aliénés traités pendant les 12 années. |
|-------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|--|
| Bicêtre... | 39 | 43 | 37 | 29 | 11 | 7 | 8 | 12 | 15 | 21 | 10 | 8 | 240 | 17,050 |
| Salpêtrière | 5 | 9 | 8 | 14 | 7 | 6 | 12 | 7 | 1 | 11 | 2 | 6 | 88 | 24,990 |
| Lincoln... | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 8 | 2,100 |
| Surrey... | 8 | 5 | 7 | 6 | 6 | 4 | 5 | 7 | 3 | 6 | 9 | 5 | 71 | 8,700 |

Pour autant encore, que les inspections qui m'ont frappé durant mes visites aux asiles me permettent de porter un jugement, je suis disposé à donner la préférence aux asiles anglais sur les meilleurs asiles français en ce qui regarde la conduite et les habitudes des aliénés, leur habillement, leur obéissance et leur soumission aux garde-malades, aux préposés, aux médecins, la tranquillité générale et l'air de bien-être, la propreté même dans les quartiers

des agités et des g
de ces diverses con
à Bicêtre et à la S
dépou, tant j'espè
en faveur des asile
pratique du Non-
tère national pl
sa part d'influence
ne saurait s'effacer

C'est plus spéci
du peuple d'Angle
expliquent le succ
l'auteur de l'article
Médecin-praticien e
" de la loi, la défer
" aux coutumes ;
" domptée par la r
" révéler sans cesse
Il y a beaucoup
raison du caractère
une utopie pour la
donc aussi recomme
sile de Jersey et m
" force, ni aucun a
" mens libres ne de

En terminant ce
même que l'adoption
portance, sera une q
qu'en aura à y atten

des agités et des gâteux, etc. Je dirai de plus qu'au point de vue de ces diverses conditions j'ai éprouvé un profond désappointement à Bicêtre et à la Salpêtrière (Paris) ; mon attente a été tout-à-fait déçue, tant j'espérais mieux que je n'ai rencontré.—Cet avantage en faveur des asiles anglais est, je le crois, principalement dû à la pratique du *Non-Constraint* ; toutefois, je ne nie pas que le caractère national plus tranquille et calme des anglais n'ait aussi sa part d'influence, car je sais, que même durant l'aliénation il ne saurait s'effacer.

C'est plus spécialement au moyen de cette action du caractère du peuple d'Angleterre, que quelques médecins aliénistes français expliquent le succès du système anglais : “ En Angleterre, ” (dit l'auteur de l'article : maladies mentales, dans la Bibliothèque du Médecin-praticien du Dr. FABRE,) “ on est élevé dans le respect “ de la loi, la déférence pour les classes supérieures, la soumission “ aux coutumes ; on est esclave de la lettre (?), et l'individualité, “ domptée par la religion et le patriotisme, n'est pas portée à se “ révolter sans cesse contre le plus léger obstacle.”

Il y a beaucoup de vrai dans ces lignes, et il est possible qu'en raison du caractère national si différent, le système anglais soit une utopie pour la France. Mais par cette même raison, j'ose donc aussi recommander sans réserve le système anglais pour l'asile de Jersey et maintenir mon assertion, que “ ni la camisole de “ force, ni aucun autre moyen de contrainte directe des mouve- “ mens libres ne devront être admis dans cet asile.”

En terminant ce sujet important je dirai encore, que je croi même que l'adoption du système anglais sera de la plus haute importance, sera une question vitale pour l'asile de Jersey, parce qu'on aura à y attendre bien des aliénés de familles anglaises, et

parce que cette adoption me semble le moyen le plus sûr pour prévenir les abus. Car ne l'oublions pas, il n'y a qu'un pas de l'usage à l'abus, que dis-je, à l'insouciance et aux scènes d'inhumanité les plus tristes et les plus humiliantes ! Je crois devoir passer sous silence certains exemples, empruntés à des asiles français d'un ordre inférieur, et je ne dirai rien non plus de ces lits avec des portes à claire-voies, semblables à des cages d'animaux sauvages, placées dans d'obscures loges de force, où le Prêtre-Directeur du Bon-Sauveur à Caen laisse enfermer durant la nuit de malheureux aliénés agités. Des choses pénibles, que j'ai vues pendant que je visitais les diverses maisons d'aliénés en France, je ne veux citer qu'une seule ; elle suffira pour faire voir, combien les exemples d'humanité, donnés par les PINEL et les ESQUIROL, excitent aujourd'hui peu d'émulation dans l'asile même où ces hommes, généreux autant que savants, ont fait tomber les chaînes et ouvert les cachots, qui avant eux entravaient et privaient de toute liberté les malheureux aliénés.—L'une des choses tristes que je vis dans ma visite à Bicêtre, ce fut certainement l'état de décadence de son école pour les Idiots, qui n'avait ni jardin, ni pièces de terre pour travailler, ni gymnastique pour développer les corps débiles. Mais qu'était cela auprès de la condition déplorable où je rencontrai le quartier des gâteux ? Dans aucun autre asile je n'ai rien vu de si sombre, de si sale, de si dégoûtant. A mon entrée je ne trouvai là aucun gardien, et pourtant il y avait 36 paralytiques ou gâteux, dont quelques-uns étaient assis sur des chaises assez peu confortables, et les autres sur des bancs sans appui pour le dos et les mains ; 26 de ces malheureux ne portaient ni pantalons, ni caleçons, méthode, (me dit plus tard un gardien,) qu'on applique généralement dans les $\frac{3}{4}$ environ des cas semblables, pour éviter de salir et de gâter trop de vêtements ! Quelques-uns d'eux étaient en outre liés par le dos et 7 portaient la camisole de force.—Nonobstant l'odeur ammoniacale des urines,

dont les bancs, les
filés, j'y restai q
individus et me c
je n'ai pas pu trou
ploi, à moins que
d'éviter par cette
et d'épargner aux

Pour rendre jus
crois devoir ajouter
aveugles à l'endroit
cêtre. "L'insuffis
77 de son ouvrage
"indigents dans le
"rellement, au gouv
"partementale de la
"pas dans la voie de
"nés dignes d'être e
"tranger." Le temp
trois nouveaux asiles,
seront confiés à des b
lent administratif et e
qui seront disposés à
nir a posés et pour
rige à Elois ; alors le
prendra l'antique ren
Esquirol. Car, si
"tales," dans la Bibli
venant avec Madame
novatrice dans les idée
des asiles d'aliénés dui
pour prouver, que la F

dont les bancs, les chaises, le sol de ce lugubre séjour étaient infiltrés, j'y restai quelques instans pour examiner ces malheureux individus et me convaincre de la nécessité des camisoles de force ; je n'ai pas pu trouver une raison suffisante pour justifier leur emploi, à moins que ce ne fut l'intention du Directeur de Bicêtre d'éviter par cette méthode un nombre plus grand de surveillants, et d'épargner aux surveillants la tâche de surveiller.

Pour rendre justice aux Inspecteurs-Généraux de la France je crois devoir ajouter ici que ces juges, si compétens, ne sont pas aveugles à l'endroit des défauts actuels de la Salpêtrière et de Bicêtre. "L'insuffisance si fâcheuse," (dit M. PARCHAPPE, page 77 de son ouvrage cité plus haut) "du service public des aliénés indigents dans le Département de la Seine semble offrir naturellement, au gouvernement français et à l'administration départementale de la Seine, l'occasion de marquer un nouveau pas dans la voie du progrès en dotant la capitale d'asiles d'aliénés dignes d'être offerts comme modèles à la France et à l'étranger." Le temps n'est pas éloigné peut-être où deux ou trois nouveaux asiles, établis dans le Département de la Seine, seront confiés à des hommes, chez lesquels on rencontrera ce talent administratif et cette énergie, qui distinguent M. BILLOD, et qui seront disposés à mettre en pratique les principes que ce dernier a posés et poursuit avec tant de succès dans l'asile qu'il dirige à Blois ; alors le traitement des aliénés indigents à Paris reprendra l'antique renom que lui avaient procuré les PINEL et les ESQUIROL. Car, si les auteurs de l'article : "Maladies mentales," dans la Bibliothèque du Médecin-praticien du Dr. FABRE, avouent avec Madame DE STAEL, que la France est une nation novatrice dans les idées, mais routinière dans les faits, l'histoire des asiles d'aliénés du Département de la Seine Inférieure est là, pour prouver, que la France n'est pas routinière, quand il s'agit

de secourir les aliénés indigents, et qu'elle sait répondre aux besoins de son époque.

En résumé, je crois avoir prouvé assez évidemment, que dans l'asile de Jersey ni la camisole de force, ni aucun autre moyen de coercition des mouvemens libres des aliénés ne devront être admis :

1° Parcequ'ils ne répondent pas au but qu'on se propose en les employant,

2° Parcequ'il semble préférable pour le bien-être général de l'asile de s'en dispenser,

3° Parce que l'asile de Jersey devra être un asile anglais,

4° Parce que c'est le meilleur moyen d'exclure des abus.

§ III.—Orga

En recommandan
ture de travaux spé
renseignemens les p
Les salaires et le
gents se fixaient e

1 Directeur-m
1 Médecin adj
1 Receveur-éco
1 Ambouier
2 Commis
2 Surveillans
12 Gardes-malade
1 Chef de cuis
1 Cuisinier
4 Employés
1 Concierge

27 Employés
Nourriture p

Total Ge

* Je recommande
KAPPEL, "Administ
des Annales Médico-
VIIIth Report of the

§ III.—*Organisation économique et administrative
des meilleurs asiles.*

En recommandant pour les détails de cette organisation la lecture de travaux spéciaux * je donnerai encore ici seulement les renseignements les plus nécessaires.

Les salaires et le personnel pour un asile de 100 à 150 indigents se fixeraient en France de la manière suivante :

| | francs. | |
|---------------------------------------|---------|---------|
| 1 Directeur-médecin | 4000 | par an. |
| 1 Médecin adjoint | 2000 | “ “ |
| 1 Receveur-économe | 2000 | “ “ |
| 1 Aumônier | 1000 | “ “ |
| 2 Commis | 1200 | “ “ |
| 2 Surveillants en Chef | 1000 | “ “ |
| 12 Garde-malades pour 6 quartiers ... | 2400 | “ “ |
| 1 Chef de cuisine | 300 | “ “ |
| 1 Cuisinière adjointe | 200 | “ “ |
| 4 Employés aux services généraux ... | 800 | “ “ |
| 1 Concierge | 300 | “ “ |
| <hr/> | | |
| 27 Employés | 15,200 | “ “ |
| Nourriture pour 22 employés | 4,400 | “ “ |
| <hr/> | | |
| Total Général | 19,600 | “ “ |

* Je recommande entre autres le travail excellent du Dr. L. F. E. RE-NAUDIN, "*Administration des asiles d'aliénés*," dans les Tomes V. et VI. des *Annales Médico-psychologiques*, 1845. Paris.—Voyez aussi: The VIIth Report of the Commissioners in Lunacy, 1853.

Au nombre d'employés, etc., donné ci-dessus on aura à ajouter pour chaque quartier de pensionnaires deux surveillants de plus.

Il est important de remarquer ici que les surveillants doivent tous savoir lire et écrire, et que les meilleurs asiles exigent qu'ils soient en outre aptes à un emploi, qui puisse être utilisé dans l'asile.

Le *Comité Administratif* des meilleurs asiles en France se compose légalement d'une *Commission de Surveillance* de 5 membres, plus le Directeur de l'asile.

D'après l'article 1 de l'Ordonnance du 18 Décembre 1839 : "les asiles d'aliénés publics sont administrés sous l'autorité du Ministre et des Préfets, et sous la surveillance de Commissions gratuites, par des Directeurs responsables." D'après l'article 13 de la même Ordonnance les fonctions du Directeur et du Médecin en chef sont réunies. *Le Médecin en chef est donc en même temps le Directeur et l'Administrateur*,—mais comptable à sa Commission de Surveillance, et au Préfet.

Telle est par exemple l'organisation administrative de l'asile de Blois, de Quatremares, etc.

Les prix de journée pour les indigents aliénés doivent être fixés par les Préfets.

Je termine ce chapitre de renseignements spéciaux par un modèle de la forme à donner au budget, comme elle a été déterminée par l'Instruction ministérielle du 25 Septembre 1841.

Le médecin-directeur et administrateur prépare le budget pour l'exercice suivant, dès la clôture de l'exercice précédent. La Commission de Surveillance est appelée à donner son avis sur ce document, qui est ensuite transmis au Préfet, qui le règle lui-même ou le soumet à l'approbation du Ministre, suivant que les recettes sont ou non inférieures à 100,000 francs.

Ce mobile est calculé
ainsi qu'il suit :

| 6 Centimes en Ca. | |
|----------------------------------|-------|
| Aliénés au compte du Département | |
| Centres Départementaux | |
| des Familles | |
| | |
| | |

TITRE I.—RECVTE

CHAPITRE I.—RECETTES GÉNÉRALES

| Section I.—Recettes en argent | |
|--|-------|
| Art. | |
| 1.—Receves sur Titres | |
| 2.—Aliénés au compte du Département | |
| 3.—Centres | |
| 4.—" de l'Etat, en vertu des familles | |
| 5.—" de | |
| 6.—" de | |
| 7.—" de | |
| 8.—Dons et legs | |
| 9.—Receves de fond, placés au Trésor | |
| 10.—Receves accidentelles | |
| 11.—Produit de la vente d'objets non appartenant | |

Section II.—Recettes en nature

| | |
|--|-------|
| 12.—Evaluation des produits en nature | |
| 13.—" de | |
| Total. | |
| Les Recettes en nature et les Dépenses | |
| L'excédent des recettes | |

Ce modèle est calculé pour une population de 300 aliénés, ainsi qu'il suit :

| 6 CATÉGORIES DE CLASSES. | H | F. | Tot. | Prix de | Nombre | Evaluation | |
|---|----|----|------|------------------|--------------------|------------|----|
| | | | | la jour- née. | des jour- nées. | fr. | c. |
| Aliénés au compte du Départem. et des Communes. | 90 | 90 | 180 | 1 fr. 0 c | 65,700 | 65,700 | 0 |
| “ “ “ d'autres Départemens..... | 30 | 30 | 60 | 1 “ 15 “ | 21,900 | 25,185 | 0 |
| “ “ “ des familles..... | 12 | 12 | 24 | 1 “ 20 “ | 8,760 | 10,512 | 0 |
| “ “ “ “ “ | 12 | 12 | 24 | 1 “ 65 “ | 8,760 | 14,454 | 0 |
| “ “ “ “ “ | 5 | 5 | 10 | 2 “ 75 “ | 3,650 | 10,037 | 50 |
| “ “ “ “ “ | 1 | 1 | 2 | 3 “ 85 “ | 730 | 2,810 | 50 |

BUDGET.

TITRE I.—RECETTES.

CHAPITRE I.—RECETTES ORDINAIRES.

Section I.—Recettes en argent.

| Art. | fr. | c. |
|---|----------|----|
| 1—Rentes sur l'Etat | Mémoire. | |
| 2—Aliénés au compte du Département. | 65,700 | 00 |
| 3— “ d'autres “ | 25,185 | 00 |
| 4— “ de 1re cl. au cpt. des familles. | 10,512 | 00 |
| 5— “ 2e “ | 14,454 | 00 |
| 6— “ 3e “ | 10,037 | 50 |
| 7— “ 4e “ | 2,810 | 50 |
| 8—Domestiques, “ | 1,806 | 75 |
| 9—Intérêts de fonds, placés au Trésor. | 400 | 00 |
| 10—Recettes accidentelles | 500 | 00 |
| 11—Produit de la vente d'objets non consommés..... | 300 | 00 |

Section II.—Recettes en Nature.

| | | |
|---------------------------------------|-------------|----|
| 12—Evaluation des produits en nature. | 4,000 | 00 |
| | fr. 135,704 | 75 |

TITRE II.—DÉPENSES.

CHAPITRE I.—DÉPENSES ORDINAIRES.

Section I.—Dépenses en Argent.

| Art. | fr. |
|--|--------|
| 1—Traitement du Directeur-Médecin. . . | 4,000 |
| 2— “ Médecin-adjoint | 2,000 |
| 3— “ Receveur-économiste | 2,800 |
| 4— “ des Employés d'administ. | 1,800 |
| 5— “ de l'Aumônier..... | 1,200 |
| 6—Indemnité des Sœurs..... | 1,500 |
| 7—Gages des préposés et servants..... | 7,150 |
| 8—Entretien des bâtimens..... | 3,000 |
| 9—Contributions..... | 50 |
| 10—Assurance contre l'incendie..... | 250 |
| 11—Frais de culture..... | 1,500 |
| 12— “ d'administration..... | 900 |
| 13—Gratification aux travailleurs..... | 900 |
| 14—Dépenses imprévues..... | 500 |
| 15—Entretien du mobilier et ustensiles.. | 2,000 |
| 16—Dépenses du coucher..... | 2,000 |
| 17—Pain..... | 20,000 |
| 18—Viande..... | 18,000 |
| 19—Vin..... | 12,500 |
| 20—Comestibles..... | 12,000 |
| 21—Menus objets de consommation..... | 4,500 |
| 22—Blanchissage | 2,000 |
| 23—Eclairage..... | 1,200 |
| 24—Chauffage | 5,000 |
| 25—Pharmacie | 1,500 |
| 26—Frais de lingerie et de vêtur..... | 12,500 |
| 27—Tabac | 1,000 |
| 28—Frais du culte..... | 400 |
| 29— “ de sépulture | 200 |
| 30—Fourrages et litiers..... | 1,400 |
| 31—Remboursement de pensions indûment perçues | 600 |

Section II.—Dépenses en Consommation.

| | |
|---|-------------|
| 32—Consommation des produits de l'asile.. | 4,000 |
| | fr. 128,350 |

| | | | |
|---------------|---------------------------------------|-------------|-------|
| TOTAL. | Les Recettes ordinaires étant de..... | fr. 135,705 | c. 75 |
| | Et les Dépenses “ “ | 128,350 | 00 |
| | L'excédant des recettes est de..... | 7,355 | 75 |

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

CHIFFRE DES ALI

D'après des renseignements recueillis à St-Omer, il se trouve 2,456 habitants, au lieu de 2,456 habitants. Ce chiffre étendu ce résultat de 57,000 habitants pour toute l'Europe.

Je n'hésite pas à dire que c'est juste, parce que les conditions mentales n'existent pas dans toute l'étendue de Jersey, et un nombre considérable d'exemples, ne sont pas mentalement une population importante de chercheurs.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHIFFRE DES ALIÉNÉS A JERSEY, LEUR SORT ET LEURS BESOINS.

1.—*Chiffre des aliénés à Jersey.*

D'après des renseignemens, que je dois à M. le Connétable de St.-Ouen, il se trouve actuellement dans cette paroisse, qui compte 2,456 habitans, au moins 6 aliénés, c'est-à-dire 1 aliéné sur 410 habitans. Ce chiffre est vraiment effrayant, et si nous voulions étendre ce résultat de statistique sur toute la population de Jersey, qui est de 57,000 âmes, nous parviendrions au chiffre de 140 aliénés pour toute l'île.

Je n'hésite pas à déclarer qu'un tel calcul ne me semblerait pas juste, parce que les éléments favorables à la production de l'aliénation mentale n'existent pas au même degré pour la population entière de Jersey, comme pour la paroisse de St.-Ouen. Un nombre considérable des habitans de la ville de St.-Héliér, par exemple, ne sont pas des insulaires d'origine, et offrent certainement une population d'aliénés moins considérable. Il est donc important de chercher une mesure plus probable pour l'île entière.

D'après des recensemens du nombre des aliénés dans les différens pays suivans, et des données statistiques officielles, on compte :

| | Aliénés. | Habitans. |
|-----------------------------------|----------|-----------|
| Dans les Provinces Rhénanes | 1 | sur 1000 |
| En Hollande..... | 1 | “ 1000 |
| En France..... | 1 | “ 1000 |
| En Westphalie..... | 1 | “ 846 |
| En Belgique..... | 1 | “ 816 |
| A New-York..... | 1 | “ 721 |
| En Angleterre..... | 1 | “ 600 |
| En Danemarck..... | 1 | “ 550 |
| En Irlande..... | 1 | “ 430 |
| En Ecosse..... | 1 | “ 400 |
| En Norwège..... | 1 | “ 350 |
| En Islande..... | 1 | “ 310 |

En général, la fréquence de l'aliénation mentale dans les divers pays est en proportion directe de leur situation plus rapprochée des climats froids et humides du Nord, et de l'abus plus étendu des boissons alcooliques. La folie est en outre en proportion directe du chiffre des grandes villes et de leurs populations entassées. L'idiotie et la folie périodique sont encore en proportion des intermariages et de la vie isolée, agricole, pastorale, insulaire, etc.

L'île de Jersey, quant à la production des infirmités mentales, compte deux causes des plus funestes : l'abus répandu des boissons alcooliques, et les intermariages depuis des siècles. Sous ces points de vue il faut la comparer à l'île d'Islande, sur laquelle cependant Jersey l'emporte avantageusement par son climat plus méridional. Ainsi, il est probable que la population de Jersey ne compte pas plus d'un aliéné pour 500 habitans. En outre, 20,000

des habitans ne sont
conscients la propo
Dans la difficulté d
celle de l'Angleter
alors que la popula
un chiffre d'excessi
A raison de la de
nés, dont j'ai exposé
12-17), il y aura ici
la population de l'I
âmes par année, (e
à raison de cet acc
aliénés de plus. I
moins 120 aliénés à

On me demande
lle, ces 100 aliénés
tique ? Rien n'est p
de votre résultat."

Je réponds, qu'il
trompé, n'ayant pas
à un calcul plus exa
grande; peut-être
font connaître les d
rapport presque par
d'une manière com
compter sur un non
général qu'on s'est
grands sacrifices. I
doivent jamais le re
tion donnée. "La
secourir dans une

des habitans ne sont peut-être pas des Jersiais d'origine, et par conséquent la proportion d'aliénés parmi eux peut être moindre. Dans la difficulté de trouver ici une proportion moyenne, prenons celle de l'Angleterre, de 1 aliéné pour 600 âmes. Nous trouvons alors que *la population entière de Jersey, 57,000 âmes, nous donne un chiffre d'au moins 100 aliénés.*

A raison de la *loi d'accroissement incessant du chiffre des aliénés*, dont j'ai exposé les principes dans le Chapitre Deuxième, (page 12-17), il y aura ici en 10 ans au moins 10 aliénés de plus, et, si la population de l'île continue encore 10 ans à s'accroître de 1000 âmes par année, (comme elle a fait depuis 20 ans), il y aura aussi, à raison de cet accroissement de population, encore au moins 10 aliénés de plus. En définitive, après dix ans il y aura donc au moins 120 aliénés à Jersey.

On me demandera avec raison : "Où sont donc, dans cette petite île, ces 100 aliénés dont vous avez trouvé le chiffre par la statistique? Rien n'est plus trompeur qu'un tel calcul, et nous doutons de votre résultat."

Je réponds, qu'il est possible, probable même, que je me sois trompé, n'ayant pas eu des données suffisantes pour servir de base à un calcul plus exact. Mais je crois que l'erreur ne sera pas très grande; peut-être même ai-je pris des chiffres trop petits. Il faut connaître les désappointements nombreux, rencontrés sous ce rapport presque partout, où l'on a commencé à soigner les aliénés d'une manière convenable, et où les administrations craignaient de compter sur un nombre trop grand d'aliénés; le fait est presque général qu'on s'est trompé: cette erreur a souvent nécessité de grands sacrifices. Même les recensements gouvernementaux ne donnent jamais le nombre exact des aliénés dans une circonscription donnée. "La détermination du nombre total des aliénés à secourir dans une circonscription donnée" dit M. PARCHAPPE,

74
nombre des aliénés dans les différentes années statistiques officielles, co

| Aliénés. | Habitans. |
|----------|-----------|
|1 | sur 1000 |
|1 | " 1000 |
|1 | " 1000 |
|1 | " 846 |
|1 | " 816 |
|1 | " 721 |
|1 | " 600 |
|1 | " 550 |
|1 | " 430 |
|1 | " 400 |
|1 | " 350 |
|1 | " 310 |

L'aliénation mentale dans les divers de leur situation plus rapprochée du Nord, et de l'abus plus étendu La folie est en outre en proportion s villes et de leurs populations entas- périodique sont encore en proportion vie isolée, agricole, pastorale, inst-

la production des infirmités mentales, s funestes: l'abus répandu des bois- emmariages depuis des siècles. Sous comparer à l'île d'Islande, sur laquelle avantageusement par son climat plus probable que la population de Jersey ne pour 500 habitans. En outre, 30,000

page 56 de son ouvrage cité plus haut, "présente de notables difficultés. Le plus souvent les prévisions sur lesquelles on avait fondé, dans le passé, les programmes adoptés, pour la fondation des asilés, se sont trouvées déconcertées par les faits."

D'ailleurs, de temps en temps des aliénés sont envoyés de l'Angleterre à Jersey, à cause du climat plus doux et plus salubre. J'en connais actuellement plusieurs, dont un a même dernièrement été renfermé à l'Hôpital. Comme ces aliénés appartiennent à des familles aisées, il n'y a pas de raison de leur refuser l'hospitalité. Il nous faut compter sur l'accroissement de leur nombre, quand Jersey ajoutera à tous les avantages hygiéniques de son climat, la prérogative morale d'une maison de santé convenable pour des aliénés.

Je crois donc ne pas exagérer en posant, que le chiffre des aliénés de cette île est aujourd'hui d'environ 100, et qu'en 10 ans il sera de 120 à 130.

2.—*Le sort des aliénés à Jersey.*

Pour bien juger le sort des aliénés à Jersey, il faut distinguer entre ceux des classes riches, des classes moyennes et des classes pauvres. Leur sort a été décrit en détail, il y a quelques mois, dans la *Chronique de Jersey*, et il est en outre si bien connu du Comité, qui se préoccupe sérieusement de l'amélioration dans le secours porté aux aliénés indigents de l'île, que je ne présenterai ici que le résumé de la triste esquisse, qui a ému tant de cœurs par la vérité de ses couleurs. Nous avons vu alors que l'Hôpital-Général est un lieu des moins convenables pour des aliénés, et qu'en conséquence la majorité des aliénés de Jersey se trouve ailleurs. Or, les uns sont envoyés outre-mer, privés des visites fréquentes de leur famille, quelquefois sans espoir de jamais revoir leurs parents et leurs amis; d'autres vivent dans leur famille,

mais pour y tomber
sont laissés sans au
exposés à la risée
les trouve voyés de
chiffre des suicides
lisés, n'est-il pas la
année ?

Toutefois, sans e
sont des aliénés, ap
aliénés indigents, i
devoir appeler l'att
être de leurs famil
secours bien admini
cette île même. Je
société. Dans le c
exemples de ces malh
veux communiquer
cette classe la folie
tions morales pour
encore une source
la misère la plus pi
ment calqué sur les
" Monsieur, me
Auparavant j'ai vu
de beaucoup depuis
aliéné. En conséq
qui, il y a environ
mon fils devint alié
Angleterre pour le c
dus; j'étais obligé
il n'y avait person

mais pour y tomber dans la démence et l'idiotie ; il en est, qui sont laissés sans aucune surveillance, et parcourent les chemins exposés à la risée des enfans ; parfois même, faute de secours, on les trouve noyés dans la mer ou baignés dans leur sang ! Aussi le chiffre des suicides à Jersey, comparé à celui des autres pays civilisés, n'est-il pas bien grand, puisqu'on en compte cinq ou six par année ?

Toutefois, sans entrer dans des détails ultérieurs sur le triste sort des aliénés, appartenant aux familles riches et sur celui des aliénés indigents, il est une classe d'aliénés sur laquelle je crois devoir appeler l'attention spéciale du Comité, parce que le bien-être de leurs familles entières sera une conséquence naturelle des secours bien administrés, qu'ils pourront désormais trouver dans cette île même. Je parle des aliénés de la classe *moyenne* de la société. Dans le courant de cette année un grand nombre d'exemples de ces malheureux est parvenu à ma connaissance ; je n'en veux communiquer ici qu'un cas, qui démontre comment dans cette classe la folie n'est pas seulement une des plus tristes afflictions morales pour tous les membres d'une famille entière, mais encore une source d'appauvrissement, qui va quelque fois jusqu'à la misère la plus pitoyable ! Je donne le récit presque textuellement calqué sur les paroles que m'adressait le père lui-même :

“ Monsieur, me dit-il, je ne suis qu'un pauvre fermier Jersiais. Auparavant j'ai vu des jours bien meilleurs, mais j'ai été réduit de beaucoup depuis des années par un malheureux fils, qui était aliéné. En conséquence d'une fièvre, lors de la grippe épidémique, qui, il y a environ seize ans, faisait des ravages dans cette île, mon fils devint aliéné. Depuis ce temps mes voyages annuels en Angleterre pour le commerce des vaches de Jersey furent suspendus ; j'étais obligé de rester chez moi pour surveiller mon fils, car il n'y avait personne qui pût bien le guider ; mon épouse et mes

autres enfants étaient trop faibles ou avaient trop souffert pendant mon absence ; nos voisins avaient peur de lui. Que de fois n'a-t-il pas échappé de chez nous, quand ma présence était nécessaire ailleurs, par exemple pour assister aux exercices de la milice de ma paroisse ; que de nuits entières n'ai-je pas passé à sa recherche ! Souvent je le trouvais endormi de fatigue sur des rochers dangereux, glacé de froid !—En me vouant ainsi à mon malheureux fils, je fus obligé de négliger mon commerce de vaches de Jersey et j'éprouvai des pertes importantes. En peu de temps il devint si agité, que je fus obligé de le lier. Je recourus à l'Hôpital-Général pour le placer là, mais je trouvai que le quartier des aliénés n'était pas du tout disposé pour des créatures humaines, et moins encore pour des aliénés. Enfin, je fus obligé de recourir à des chaînes de fer ! Oui, Monsieur, je dus enchaîner mon propre fils !..... Mon cœur se brisa sous une telle misère. Alors, après neuf ans de souffrances, je résolus d'envoyer mon enfant à l'asile de Dinan. Cinq ans plus tard, en 1851, il y est mort. Pendant ces cinq ans, quels sacrifices d'argent et de repos. Je ne pouvais plus aller le voir quand je le voulais, à cause des frais du voyage, car j'étais déjà trop réduit. Souvent aussi la mer était trop orageuse. Pendant ces cinq ans j'eus à peine une nuit de repos ; son image était toujours devant moi. Je m'adressai bien des fois à une de nos plus estimables autorités pour provoquer la fondation d'un asile d'aliénés ; mais naturellement que pouvait-on faire pour un seul individu, pour un simple fermier comme moi ? Plaise à Dieu que cela se fasse maintenant, car il y a bien plus de cent aliénés dans cette île, qui ont besoin d'un asile !”

Pauvre père, qui avez dû vous-même enchaîner votre enfant ! Que ce souvenir vous sera amer, quand un jour vous verrez à Jersey un asile spécial d'aliénés, où, comme dans les asiles anglais, il n'y aura plus de cellules effrayantes, ni de loges de force, ni aucun moyen mécanique de contrainte ! Par un tel asile dans cette

lle, votre fils aurait
à une fortune trop

Nous voyons ici
d'un asile convenable
tables à jamais ; et
de longues années de
augmenter le paupér
n'aurait pas à déclar
d'environ 100 alié
tées plus haut, (les
au fait que jusqu'ic
sieurs d'eux surven
je l'ai fait plus haut,
cette île, quand mêm
venable, il est cert
quelques circonstan
fonder cet asile.

3-

Nous avons vu
traitement des alié
aliénés en général,
ment médico-mor
dans un asile spéci
Dans la question
s'agit donc seuleme
devra pouvoir. Te
tiennent à cette île
dra-t-il n'en admet

île, votre fils aurait pu être sauvé, et vous n'auriez pas été réduit à une fortune trop médiocre !

Nous voyons ici les conséquences graves causées par le défaut d'un asile convenable dans l'île. Les individus deviennent incurables à jamais ; et cependant souvent ils n'en vivent pas moins de longues années dans cette déplorable condition, qui mène à augmenter le paupérisme avec le nombre d'aliénés.—En effet, je n'hésite pas à déclarer ici, que, d'après ma conviction, le chiffre d'environ 100 aliénés dans cette île est dû, outre aux causes citées plus haut, (les intermariages, l'abus des alcooliques, etc.) au fait que jusqu'ici il n'y a pas eu un asile convenable, où plusieurs d'eux auraient guéri. Et de même, en comptant, comme je l'ai fait plus haut, qu'en dix ans il y aura 120 aliénés dans cette île, quand même on établirait dès maintenant un asile convenable, il est certain qu'il y en aurait à peu près 140, si, par quelques circonstances, on était obligé d'attendre encore dix ans à fonder cet asile.

3.—*Besoins des aliénés à Jersey.*

Nous avons vu dans les *Principes et préceptes généraux sur le traitement des aliénés*, page 30 de ce rapport, ce qu'il faut aux aliénés en général, savoir : un traitement médical et un traitement médico-moral, autant que possible au début de la maladie, dans un asile spécial, bien organisé et situé à la campagne.

Dans la question actuelle sur les besoins des aliénés à Jersey il s'agit donc seulement du chiffre des aliénés, auxquels un tel asile devra pouvoir. Tous les 100 aliénés, qui actuellement appartiennent à cette île, ont-ils tous besoin d'un asile ? Ou bien faudra-t-il n'en admettre que certaines catégories ? Il y a les aliénés

des classes riches, qui peuvent trouver des secours ailleurs ; il y a la catégorie des aliénés de la classe moyenne, qui en France est reçue dans les asiles publics, mais qui en Angleterre est exclue des asiles de Comtés. Il y a enfin parmi les aliénés indigents 1° des aliénés dits non-dangereux, 2° des imbéciles et des idiots, 3° des déments, des paralytiques, des épileptiques, qui peut-être pourraient ne pas être compris dans le nombre des aliénés indigents, qu'il faut nécessairement admettre.

Je laisse là la première catégorie, les aliénés des classes riches, en observant toutefois que, sous le point de vue d'un traitement médico-moral *au début* de la maladie, avant que la période d'incubabilité ne se manifeste, il me semble désirable, qu'ils puissent trouver un jour un asile convenable dans cette île même. Bien des enfants chéris auraient été rendus à leurs parents, bien des pères et mères aimés seraient rentrés guéris dans leur famille, si la situation de l'île, isolée et éloignée de la France et de l'Angleterre, n'eût pas fait retarder toujours le moment de prendre la résolution d'envoyer les aliénés dans un asile éloigné mais convenable. Ne l'oublions pas, ce qui a causé de tout temps l'incubabilité et même la violence des aliénés, c'est surtout : leur séjour au sein de leur famille, leur vie au milieu de l'excitation morale de la vie sociale ordinaire !

J'aborde les deux autres catégories, les aliénés de la classe moyenne de la société et ceux de la classe indigente, et parmi eux je vais m'occuper de ceux reconnus comme *non-dangereux, imbéciles, etc.* Je demanderai en premier lieu *s'il y aurait de l'utilité à les exclure ?* Si la fondation d'un asile convenable dans l'île gagnera à l'exclusion ? Je réponds : *non, au contraire !* car c'est un *axiome administratif, que "le chiffre de la dépense individuelle d'un aliéné diminue à mesure que la population s'accroît."* (Page 13 de ce rapport.) Donc la fondation d'un asile convenable dans

l'île y gagnera, et
grand nombre per-
Et pourquoi d'
d'égés, les épilep-
de la classe indig-
biens terrestres
mes d'esprit, —
qu'il leur faut, d
De plus, cela r
élément hétérog
Général.

Mais encore,
être des fous, s
véritablement de
taques périodiqu
lement vraie, q
exclure les idiot
qu'on n'ait pour
folie, une vérité
" Les asiles d'a
cité plus haut)
les fous, les idio

En résumé,
pour toutes les
d'aliénation m
casse riche de
chiffre de ceux-

* Voyez aussi

l'île y gagnera, l'asile coûtera moins cher, si l'on admet le plus grand nombre possible d'aliénés.

Et pourquoi donc exclure nos frères les plus profondément affligés, les épileptiques et paralytiques, les imbécilles et les idiots de la classe indigente,—pauvres sous le double point de vue des biens terrestres et des biens spirituels, infirmes de corps et infirmes d'esprit,—du seul lieu de refuge, où ils peuvent trouver ce qu'il leur faut, d'un asile spécial d'aliénés, fondé dans cette île? De plus, cela ne pourrait aboutir qu'à encombrer d'un autre élément hétérogène, la population déjà entassée de l'Hôpital-Général.

Mais encore, tous ces malheureux, bien qu'ils ne paraissent pas être des fous, sont cependant *privés de leur liberté morale*, ils sont véritablement des *aliénés*, et beaucoup d'eux sont sujets à des attaques périodiques de manie. Cette dernière circonstance est également vraie, quant aux fous non-dangereux. On ne peut pas exclure les idiots et les imbécilles, les paralytiques, etc., à moins qu'on n'ait pour but de fonder un asile exclusivement réservé à la folie, une véritable *maison de fous*, comme dans les siècles passés. “*Les asiles d'aliénés* (dit M. PARCHAPPE page 6 de son ouvrage cité plus haut) *doivent être fondés pour recevoir tous les aliénés : les fous, les idiots, les imbécilles.*” *

En résumé, les portes d'un asile à Jersey doivent être ouvertes pour toutes les classes de la société, pour toutes les catégories d'aliénation mentale; excepté peut-être pour les aliénés de la classe riche de l'île, qui peut trouver du secours ailleurs. Le chiffre de ceux-ci n'excède guère celui de 15 à 20 aliénés. Donc,

* Voyez aussi page 14 de ce rapport.

il y a actuellement besoin dans l'île d'un asile d'aliénés spécial, à la campagne, pour au moins 80 à 85 aliénés, c'est-à-dire : environ 60 indigents, et 20 à 25 aliénés de familles aisées, qui payeront pour leurs malades un certain prix de pension.

Et quels bienfaits ressortiront de l'établissement d'un tel asile à Jersey ! Alors la maison destinée aux aliénés ne sera plus le séjour du sombre désespoir, mais un véritable asile, où l'espérance sourira aux malheureux, qui y entreront, où le contentement et le bonheur respireront partout ; d'où les privilégiés qui auront guéri ne sortiront pas sans adresser une prière de reconnaissance pour leurs bienfaiteurs ! Les suicides diminueront ; bien des misères au sein des familles seront évitées ou soulagées ; l'excès d'accroissement de ce mal qui ronge la société et qui plonge tant d'individus dans le plus profond malheur, sera désormais prévenu.

SUR LE

Nous avons
ment besoin
campagne, pe
25 aliénés de
payer un cer

Quels sont

Après avoir
France et au
avoir non seu
calculé l'ave
conspection,
bonne ; après
dans la found
médecin, M.
fait imiter, es

CHAPITRE QUATRIÈME.

SUR LES PRINCIPES A SUIVRE DANS LA FONDATION D'UN ASILE D'ALIÉNÉS A JERSEY.

Nous avons vu dans le chapitre qui précède, qu'il y a actuellement besoin dans l'île de Jersey d'un asile d'aliénés spécial, à la campagne, pour au moins 80 à 85 aliénés (60 indigents et 20 à 25 aliénés de la classe moyenne, pour qui les familles pourraient payer un certain prix de pension.)

Quels sont les principes à suivre dans la fondation de cet asile ?

Après avoir étudié à cet égard les meilleurs asiles d'aliénés en France et ailleurs de la manière la plus sérieuse possible ; après avoir non seulement considéré les intérêts présents, mais encore calculé l'avenir probable d'un asile à Jersey, avec toute cette circonspection, que la responsabilité d'une grande entreprise ordonne ; après avoir étendu mes recherches sur les principes suivis dans la fondation de l'asile d'aliénés à Guernesey, dont l'habile médecin, M. MAGRATH a eu la bonté de m'indiquer ce qu'il fallait imiter, comme aussi ce qu'il était bon d'éviter,—je n'hésite

pas à regarder les dispositions suivantes, comme *les seules* qui puissent véritablement garantir d'une manière *durable* tous les intérêts des aliénés et le bien-être de leurs familles, et répondre en même temps aux préceptes d'une administration intelligente et sérieuse.

A mon avis donc, l'asile de Jersey devra tendre vers un triple but :

- 1° Secourir les aliénés des familles de la classe moyenne et les aliénés indigents ;
- 2° Devenir *self-supporting* en peu d'années ;
- 3° Amener l'abaissement des dépenses publiques pour les aliénés indigents,—et cela tout à la fois :

A. En *guérissant des aliénés*, qui, par le malheur de leur maladie, tombent, soit seuls, soit avec toute leur famille, à la charge des paroisses, —

B. En *réduisant les prix de journées des aliénés indigents en proportion de l'augmentation des recettes* par les aliénés pensionnaires.

Pour éviter toute exagération en ce qui regarde l'asile de Jersey, nous ne compterons pas sur un succès financier aussi rapide, que celui obtenu par l'asile de Guernesey dans les 3 premières années de son existence ; nous nous bornerons à admettre, quant aux prix de pension, les mêmes classes qu'à Guernesey, et nous nous croyons en conséquence fondés à établir dès à présent que

l'asile de Jersey
marche suivant

| Exercices des 10 premières années. | | Indig. | V. C. |
|--------------------------------------|------|--------|-------|
| Prix de pension (par jour) | 1861 | 7 sh | |
| | 1862 | £18 | |
| Et Dép. | 1861 | | |
| | 1862 | | |
| | 1863 | | |
| | 1864 | | |
| | 1865 | | |
| | 1866 | | |
| | 1867 | | |
| | 1868 | | |
| | 1869 | | |
| | 1870 | | |
| Etat de l'asile au 1er Janvier 1861. | | | |

Il n'y a pas
se recommande
tion, réalisera
blé. Rien en
vée à la mère
soit occupée
nés de Jersey,
venant de Fran
Guernesey.

Quoiqu'il ex
projet fictif les
oci : en consé
nées, l'adminis
tant les 5 pre
dinaires, c'est-à
les frais pour t

l'asile de Jersey, convenablement arrangé, prendra à peu près la marche suivante dans les 10 premières années de son existence.

| Exercices des 10 premières années. | Indigents. | Pensionnaires. | | | | Accroisse- ment ex- traordi- naire de la population | Recettes ordina- res réalisées an- nuellement par les prix de pension. |
|--|--------------------------------------|----------------|----------------------------------|---------|------------|---|---|
| | V. Classe. | IV. Cl. | III. Cl. | II. Cl. | I. Classe. | | |
| Prix de pension. | p. sem. | 7 chelins. | 12s. 6d. | 15s. | £1 5s. | £2 2s. | |
| | p. an. | £18 4s. | £32 10s. | £39 | £65 | £109 4s. | |
| 31 Déc. 1855. | 50 | 2 | 3 | 5 | 0 | 60 | £ 1417 0s. |
| " 1856. | 54 | 3 | 5 | 6 | 0 | 68 | £ 1665 0s. |
| " 1857. | 56 | 5 | 9 | 8 | 0 | 78 | £ 2052 14s. |
| " 1858. | 58 | 6 | 10 | 8 | 0 | 82 | £ 2160 12s. |
| " 1859. | 60 | 7 | 10 | 12 | 1 | 90 | £ 2598 14s. |
| " 1860. | 62 | 8 | 10 | 14 | 2 | 96 | £ 2906 16s. |
| " 1861. | 64 | 9 | 10 | 16 | 4 | 103 | £ 3324 2s. |
| " 1862. | 66 | 10 | 10 | 18 | 6 | 110 | £ 3741 8s. |
| " 1863. | 68 | 10 | 10 | 20 | 8 | 116 | £ 4126 4s. |
| " 1864. | 70 | 10 | 10 | 20 | 10 | 120 | £ 4381 0s. |
| Etat de l'a- sile au 1er Janvier 1865. | 90 aliénés du régime commun. (A.) | | 30 aliénés du Pensiennat (B.) | | | Il n'y aura désormais qu'un ac- croisse- ment ordi- naire. | £28,373 10s. La recette mo- yenne par an : £2837 7s. |

Il n'y a pas de doute que dans l'avenir, l'asile de Jersey, s'il se recommande par sa situation, sa construction et son organisation, réalisera des avantages supérieurs à ceux que je viens d'établir. Rien en effet n'empêche, par exemple, que la partie réservée à la 1ère Classe, au prix de pension de £109 4s. par an, ne soit occupée dès la 2e ou 3e année, sinon en entier par des aliénés de Jersey, du moins par ces derniers et aussi par des aliénés, venant de France et d'Angleterre, ainsi que cela a eu lieu pour Guernesey.

Quoiqu'il en soit, afin d'éviter l'exagération, je baserai sur mon projet fictif les remarques suivantes. Il arrivera nécessairement ceci : en conséquence des recettes favorables des 5 dernières années, l'administration de l'asile pourra disposer annuellement pendant les 5 premières années de £2,837 7s. pour des dépenses ordinaires, c'est-à-dire, l'entretien des bâtimens, du mobilier, etc., les frais pour tout le ménage, cuisine, chauffage, éclairage, les

salaires des gardes-malades, etc., etc. Dans la 6e année elle commencera à se décharger des dettes, et le 31 Décembre 1864 elle sera entièrement libérée. En d'autres termes : *l'asile se supportera dès le commencement, s'il ne dépense pas plus que £2,837 7s. par an.*

Mais, me demandera-t-on, "*les dépenses ordinaires annuelles ne surpasseront-elles pas, dès le commencement, la somme de £2,837 7s. ?*"—Je répondrai, que *ces dépenses dépendront en grande partie de la construction*, qui, si elle est convenable, permettra une *organisation économique aussi simple que possible*. A moins que le Comité ne prenne la détermination de transformer en un asile d'aliénés une habitation primitivement destinée à d'autres usages, détermination que je ne saurais trop désapprouver au nom des intérêts médicaux, économiques et administratifs, à moins, dis-je, de cette détermination si contraire aux vrais principes, on pourra construire un bâtiment dont l'organisation rendra le chiffre des gardes-malades et des employés, l'entretien de l'asile, son chauffage, son éclairage, son mobilier, le service journalier, etc., etc., si simples, que les dépenses ordinaires n'atteindront pas même cette somme de £2,837 7s. Rappelons-nous ici que, d'après le Budget, donné page 77, en France il ne faut pas le double de £2,837 7s., (mais seulement 128,350 fr., ou £5,134) pour 300 aliénés, chiffre plus que triple des 60 à 90 aliénés, sur lesquels il faut compter à Jersey. Il n'y a donc pas de doute que les £2,837 7s. suffiront annuellement pour les 5 premières années de notre asile ! Et si, dans les 5 années suivantes, par la population croissante de la 1e classe, il faut par an plus de £2,837 7s., s'il faut par exemple £3,500,—les dettes, qui seront encourues pour ce but, pourront être payées par l'excédant des recettes ordinaires des années suivantes, 1865, 1866, etc.—On ne court aucun risque ; car, *règle générale* : la population d'aliénés ira toujours en croissant, et les dépenses ordinaires n'augmenteront

pas en propor
France et all
rie ! Je rapp
général, dont
recettes ordi
qui ne reçoit

En suppos
est évident q
ne les dépenses
ou 1866, par
l'économie, l
par an ! Ah
une recette o
de recettes ord
mension à rédu
5 chaînes par
qui fera pour
de £304.

Voult donc
à lui-même,
publiques po
dans mon pro
doit très-peu

Ne serait-
mon projet, d
extraordinair
leur placés e
(£163 1/2). p
Je me suis

pas en proportion. Sur 50 asiles d'aliénés, que j'ai visités en France et ailleurs, 45 au moins étaient en pleine voie de prospérité ! Je rappelle ici, comme preuve, la 6e colonne de l'aperçu général, donné page 6 de ce rapport : partout des excédants de recettes ordinaires, excepté à Bicêtre et à la Salpêtrière (Paris), qui ne reçoivent pas de pensionnaires !

En supposant donc l'asile libéré de dettes en 1865 ou 1866, il est évident qu'il y viendra alors un *excédant de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires*. Supposons par exemple qu'en 1865 ou 1866, par l'étendue à donner alors aux habitations et à toute l'économie, les dépenses ordinaires s'accroissent jusqu'à £4000 par an ! Alors il y aura toujours au 31 Décembre 1865 ou 1866 une recette ordinaire de £4,381, et par conséquent un *excédant de recettes ordinaires de £380 au moins*. On pourra donc commencer à réduire le prix de pension des indigents de 7 chelins à 5 chelins par semaine (c'est-à-dire de £18 4s. à £13 par an), ce qui fera pour 70 indigents une *réduction des dépenses publiques de £364*.

Voilà donc l'asile d'aliénés, qui dès le commencement s'est suffi à lui-même, et qui, en 10 ou 11 années va diminuer les dépenses publiques pour les aliénés indigents,—tout cela même, quand dans mon projet je calcule l'avenir de l'asile, inférieur à celui qu'il doit très-probablement atteindre.

Ne serait-il pas désirable d'ajouter aux 5 classes adoptées dans mon projet, d'après l'exemple de l'asile à Guernesey, une classe extraordinaire de 4 à 6 aliénés, appartenant aux familles le plus haut placées dans la société, qui paieraient £3 3s. par semaine (£163 16s. par an) ?

Je me suis entretenu à ce sujet avec quelques personnes de

cette île, appartenant à cette partie de la société, et j'ai trouvé que cette question est résolue par l'affirmative d'après les uns, tandis que d'autres pensent, qu'il y a des objections sérieuses contre la réunion des aliénés de cet ordre à ceux des autres catégories, dans le même établissement.

D'après mon expérience dans l'asile Meerenberg, où se trouvent des aliénés de la première société, je puis déclarer, que les cas où il y a vraiment des objections sérieuses à cette réunion, sont *des cas exceptionnels*. En fait, on trouve aussi cette réunion dans beaucoup d'asiles en France, en Angleterre, en Ecosse, en Italie, en Allemagne, aux Etats-Unis, etc. Je crois donc, qu'en règle générale, quant à la chance de guérison, pour les aliénés des classes les plus élevées de l'île de Jersey, il est *préférable* qu'ils puissent trouver ici un secours immédiat au début de la maladie, que d'être obligés d'attendre, jusqu'à ce que leurs familles se décident à les envoyer dans un asile outre-mer ; car c'est là une décision bien amère et qui, toujours redoutée par qui a le cœur bien placé, amène presque constamment de funestes retards dans les secours efficaces à donner aux malades.—Telle est aussi l'opinion que m'a exprimée dernièrement M. Symes, médecin visitant de l'asile privé GROVE PLACE, près de Southampton, où de temps en temps des aliénés de Jersey ont été envoyés.

Quant aux cas *exceptionnels*, dans lesquels moi-même je regarderais comme nécessaire d'envoyer des aliénés de Jersey dans des asiles en Angleterre et en France, je crois devoir désapprouver, dans le choix d'un tel asile, tout asile public ou privé, où il n'y aurait pas un Staf Médical proportionné à la population, et où la direction supérieure, quant à l'organisation médico-morale, ne se trouverait pas dans les mains d'un Médecin aliéniste spécial. Tout asile, au contraire, où ces conditions seraient remplies, serait-il même privé, me semble dans les conditions convenables. C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir visité en 1848 l'asile du Dr.

NEWCOMB à
house et Beau
Foures WISS
satisfaction dans
ces établisse-
ment à la socié-
devraient cher-
En ce qui re-
prochés de Jer-
Place près de S-
l'on cherche le
mission médis-
causes des har-
de, que l'on t-
des hommes prie-
? de ce rapport,
deviennent des
ment l'esprit d'l-
directe de l'amou-

Quelles sont le
de construction e
satisfaisant aux p
classes?
Afin de ne pe-
tion aussi import-
tance ici aussi su-
dans la constructi-
die, ils se présente
périence.

NEWINGTON à Tice-hurst en Sussex, en 1852 les asiles Sussex-house et Brandenburgh-house à Hammersmith du célèbre Dr. FORBES WINSLOW, et plusieurs autres, j'ai recueilli une telle satisfaction dans ces visites, que je ne saurais trop recommander ces établissements pour les cas exceptionnels d'aliénés appartenant à la société la plus élevée de Jersey, alors que ces malades devraient chercher du secours au dehors.

En ce qui regarde l'emploi assez usité des asiles les plus rapprochés de Jersey, à Dinan et à Pontorson en France, à Grove Place près de Southampton, je dois protester contre cet usage, si l'on cherche le bien-être des aliénés. Soit à raison de leur organisation médico-morale imparfaite, sans Directeur-médecin, soit à causes des barres de fer visibles à leurs fenêtres, j'ai lieu de craindre, que là on trouve cette marche ordinaire des *asiles, tenus par des hommes privés*, c'est-à-dire non-médecins, dont j'ai parlé page 7 de ce rapport, en disant : "charitables dans leur origine, ils deviennent des spéculations mercantiles par leurs succès." Rarement l'esprit d'humanité et de libéralité de ces asiles est en raison directe de l'amour pour l'argent chez leurs propriétaires !

Quelles sont les dépenses *extraordinaires*, c'est-à-dire *les frais de construction et de premier établissement, d'un asile, qui puisse satisfaire aux principes développés dans mon projet fictif de 5 classes ?*

Afin de ne pas répondre d'une manière vague à une question aussi importante pour le trésor public, je me permettrai de tracer ici aussi succinctement que possible les *principes à suivre dans la construction de l'asile*, tels qu'après une étude approfondie, ils se présentent à mon esprit, appuyés sur la raison et l'expérience.

Comme nous l'avons vu page 31 de ce rapport : "la constitution matérielle de l'asile, dans sa situation, son emplacement, sa construction, occupe le *premier* rang dans l'ensemble des moyens "hygiéniques, moraux et sociaux, qui constitue le traitement "moral des aliénés ;..... la bonne construction d'un asile d'aliénés est la condition *sine qua non* du vrai bien-être et des guérisons des aliénés."

A la première page de l'excellent travail du Docteur CONOLLY, "*On the construction and government of Lunatic Asylums,*" cité plus haut, nous trouvons à cet égard ces paroles pleines de sens pratique :

"In offering some observations on these subjects, the result of my experience as a Physician for some years resident in one of the largest asylums in the world, I would first remark, that a lunatic asylum is intended to be not merely a place of security but a place of cure ; and that every case of insanity is curable or improvable up to a certain point. The recovery of the curable, the improvement of the incurable, the comfort and happiness of all the patients, should therefore steadily be kept in view by the Architect from the moment in which he commences his plan ; and should be the no less constant guide of the Governing bodies of asylums in every law and regulation which they make, and every resolution to which they come."

Il n'est guère nécessaire de rappeler encore ici cet aphorisme énergique de l'immortel ESQUIROL : "*l'asile des aliénés est un instrument de guérison.*"

Donc, de même qu'on ne peut convenablement transformer des instruments d'usage domestique ordinaires en instruments chirurgicaux, de même aussi on ne peut transformer en asile d'aliénés une maison quelconque ayant une autre destination spéciale. Non, pour ce but médical et moral, si l'on veut qu'il soit rempli d'une manière convenable et durable, d'une manière telle, qu'on en appréciera chaque année de plus en plus les avantages, sans courir

risque de se
arriver à regre
tion de vieill
gine,—pour

I. Une sé
étendue suff

II. L'érec
manière à pe
et une organi
mais en mêm

* Pour app
ler aussi l'exp
tion morale de
aux discernem
détenus, aux Et

Dans une ex
1847, nous liso
" une des plus

" M. le Vivan
" propriété aie
" désirables...

" l'intelligence
" nération des j
" sement sur un

" aux Etats-Un
" un usage diffé

" comme ils le t
" nouveau, il ét
" de donner aux

Dans le comp
touve page 16:
" l'avis sur un te
" tème à des disp
" d'action."

risque de se repentir, quand il ne serait plus temps et quand on aurait à regretter des sommes énormes, dépensées à l'appropriation de vieilles constructions ayant une destination toute hétérogène,—pour ce but spécial, dis-je, il faut :

I. Une *situation bien choisie* sur un terrain élevé, nu et d'une étendue suffisante,

II. L'érection d'un *bâtiment tout-à-fait neuf et régulier*, de manière à permettre plus tard des constructions additionnelles et une organisation médico-morale et économique des plus simples, mais en même temps complète, quoique moins dispendieuse. *

* Pour appuyer les principes, dont il s'agit ici, je crois utile de rappeler aussi l'expérience des établissemens modernes, destinés à l'amélioration morale des enfans que les tribunaux ont acquittés comme ayant agi *sans discernement*, je veux parler des Colonies pénitentiaires de jeunes détenus, aux Etats-Unis et en France.

Dans une excellente Notice sur METTRAY, par Aug. Cochin, Paris, 1847, nous lisons page 9 : " On conçoit que la question du terrain était une des plus importantes. La providence tira M. DEMETZ d'embarras. M. le Vicomte DE BRÉTIGNÈRES DE COURTEILLES lui fit offre d'une propriété sise à Mettray, près de Tours, réunissant tous les avantages désirables. . . . Ces deux hommes honorables, également éminents par l'intelligence et généreux par le cœur, résolus de se devouer à la régénération des jeunes détenus, comprirent qu'il fallait former leur établissement sur un terrain nu ; ils savaient combien d'obstacles résultaient aux Etats-Unis et en France, de l'appropriation d'anciens bâtimens à un usage différent de leur destination première ; ils ne voulaient pas, comme ils le disent, que les murs leur fissent la loi. . . . Pour un système nouveau, il était besoin de dispositions nouvelles ; le point capital était de donner aux détenus l'esprit de famille."

Dans le compte-rendu de la colonie agricole de Mettray sur 1841, on trouve page 16 : " Nous nous félicitons tous les jours d'avoir fondé la colonie sur un terrain nu, et n'avoir point été obligés de plier notre système à des dispositions préexistantes, ce qui nous a laissé toute liberté d'action."

I. Quant à la *situation*, j'en ai indiqué auparavant, dans la *Chronique de Jersey*, du 9 Juillet 1853 les conditions les plus essentielles dans tous leurs détails; je n'en répèterai ici que le résumé. Nous avons alors vu, que pour les malheureux aliénés de Jersey il faut absolument une *situation pittoresque avec vue sur la mer*, cet élément ranimant et vital pour tout Jersiais! que d'ailleurs il faut que le terrain de l'asile se trouve dans un lieu bien tranquille et abondamment fourni d'eau potable; qu'il soit éloigné des maisons de campagne et des seigneuries d'au moins un demi-mille anglais, et pas éloigné de la capitale de plus de 3 milles anglais.

L'*étendue* du terrain nécessaire pour 120 aliénés doit être d'au moins 12 aeres anglaises, selon les Inspecteurs Généraux des asiles anglais; on trouve à cet égard dans les: *Rules to be observed with reference to the selection of the site of an Asylum, etc.*, la règle suivante: "The airing courts, pleasure grounds, gardens and fields annexed to an Asylum, should be in the *ratio of at least 1 acre to 10 patients.*" *

J'ai trouvé parmi les possessions de Sa Majesté la Reine d'Angleterre dans cette île, des situations qui se recommandent sous tous ces rapports, et que la Reine se trouverait certainement heureuse de céder aux Etats de Jersey, pour un objet d'humanité aussi noble, que celui de la fondation d'un asile convenable pour les aliénés.

II. En projetant *les bâtiments* pour un asile d'aliénés il faut avant tout calculer l'avenir probable des 10 premières années, et projeter d'après cet avenir un plan général et régulier, selon les préceptes basés sur l'expérience d'hommes, reconnus comme des

* Further report of the Commissioners in Lunacy to the Lord Chancellor, 1847. Appendix E. page 323.

autorités. Ce plan
tir qu'on fait et à
se réserve ainsi le
dans le plan gé-
trouve les frais de
pas embarrasser
ainsi qu'à Jersey
ling pour comme
et, dans le cour-
fois la même son-
sur un plus gran-

Faisant l'app-
l'asile de Jersey
voyons, qu'en 11
gens et de régim-
nés pensionnaire
asiles à Edimbour-
avis des Doctes
grandes divisions
tion entière se si-
8 premières ann-
tinents. Un té-
régime commun,
cette période; e-
seulement de ce
rangée pour sa-
Voici, en tra-

Voici, en tra-

* Cette évaluation
l'architecte de l'Hô-
cet hôpital.

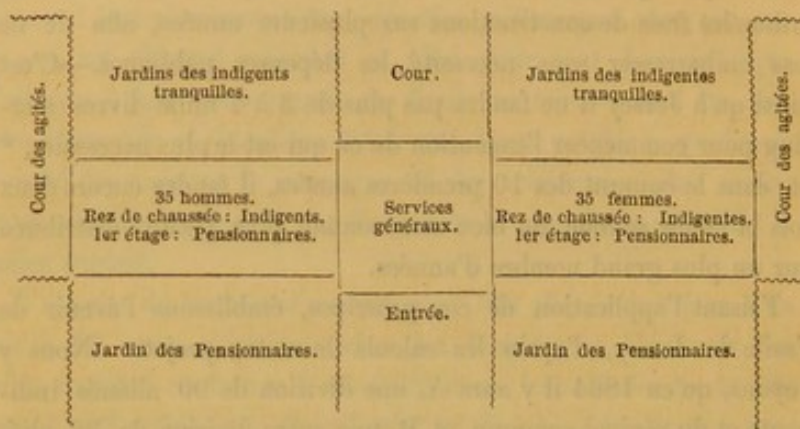
autorités. *Ce plan général étant adopté, il ne faut cependant bâtir qu'au fur et à mesure de l'accroissement de la population.* On se réserve ainsi la possibilité de modifications, quant aux détails, dans le plan général des constructions non exécutées, et l'on distribue les frais de constructions sur plusieurs années, afin de ne pas embarrasser sans nécessité les dépenses publiques.—C'est ainsi qu'à Jersey il ne faudra pas plus de 3 à 4 mille livres sterling pour commencer l'exécution de ce qui est le plus nécessaire, * et, dans le courant des 10 premières années, il faudra encore deux fois la même somme, ou bien une somme plus petite, distribuée sur un plus grand nombre d'années.

Faisant l'application de ces principes, établissons l'avenir de l'asile de Jersey, d'après les calculs de notre projet. Nous voyons, qu'en 1864 il y aura A. une division de 90 aliénés indigents et du régime commun, et B. une autre division de 30 aliénés pensionnaires. Il est important, d'après l'expérience des asiles à Edimbourg, Glasgow, Dumfries, etc. et d'après le sage avis des Docteurs CONOLLY, PARCHAPPE, etc., que ces deux grandes divisions se trouvent dans 2 bâtimens séparés; et la question entière se simplifie de beaucoup par cela. Car *pour les 7 ou 8 premières années l'asile de Jersey n'aura pas besoin de deux bâtimens.* Un bâtiment (A) pour les 90 malades indigents et du régime commun, suffira provisoirement très-bien aux besoins de cette période; et, pour les 3 ou 4 premières années une partie seulement de ce bâtiment A pourra très convenablement être arrangée pour satisfaire temporairement à tous les besoins.

Voici, en traits généraux, l'*embryon*, pour ainsi dire, par lequel,

* Cette évaluation est basée, d'après des renseignemens fournis par l'architecte de l'Hôpital-Général, sur les frais de construction relatifs à cet hôpital.

à mon avis, il serait désirable de commencer *provisoirement*, et qui dans le courant de 10 années pourra se développer en un asile modèle et dont on assurerait ainsi la longue durée :



Le bâtiment central des services généraux sera certainement trop petit pour contenir les magasins, mais aussi on pourra avoir temporairement ces magasins au 1er étage des ailes, qui sera trop grand pour les premières années, quant aux besoins des aliénés.

C'est ainsi, qu'à mon avis, il est désirable de commencer par l'érection d'un bâtiment central de services généraux (administration, demeure du Directeur-médecin, cuisine provisoire, etc.) et d'une portion seulement des ailes latérales. Cette portion sera à 2 étages et à peine plus longue que la partie des ailes de l'Hôpital-Général, qui est comprise entre le bâtiment principal et les ailes latérales de l'Hôpital qui font saillie en avant.—Le rez-de-chaussée des ailes sera destiné à la majorité des malades du régime commun, à ceux qui sont le plus insociables. Le 1er étage servira principalement à des malades pensionnaires.—Le classement, ce remède moral si essentiel, que jamais on ne le perd de vue impunément, sera encore imparfait, il est vrai ; jusqu'alors satisfac-

tion ne sera pas en
teurs généraux au
"to each sex mus
"patients into af
core pour chaque

A cette période
bres séparées, au
peu nombreux ; e
te année un class
sex.

Quand viendro
ger le rez-de-cha
ralement pour u
rière du bâtiment
une cuisine plus g
central, etc., tout
commencement.

piété. Les 3 qu
Maintenant le rez
malades indigents
ment (bien qu'e
naires.

Dans la 2e ou
tion du second b
A, servira désor
sine des 30 pe
quartiers pour é

* Further report
celor, 1847. App

tion ne sera pas encore donnée au précepte posé par les Inspecteurs généraux anglais : "The portion of the building assigned to each sex must have permanent divisions for separating the patients into *at least* 3 distinct classes;" * et il n'y aura encore pour chaque sexe que deux quartiers.

A cette période on pourra néanmoins satisfaire, par des chambres séparées, aux besoins particuliers de certains aliénés, toujours peu nombreux ; et il y aura la possibilité d'établir dans la 5e ou 6e année un classement convenable en 3 quartiers pour chaque sexe.

Quand viendront les années 1859-1860, on n'aura qu'à prolonger le rez-de-chaussée des ailes, soit longitudinalement, soit latéralement pour un troisième quartier (agités), et à ajouter en arrière du bâtiment central ce qu'il y faut encore pour des magasins, une cuisine plus grande et librement située au dehors du bâtiment central, etc., tout cela d'après le plan général à projeter dès le commencement. Alors le bâtiment pour le régime A. sera complété. Les 3 quartiers pour chaque sexe de ce régime seront là. Maintenant le rez-de-chaussée des ailes sera consacré à tous les malades indigents ; le 1er étage servira entièrement et exclusivement (bien qu'encore provisoirement) à des malades pensionnaires.

Dans la 9e ou 10e année enfin, il faudra arriver à la construction du second bâtiment (B), qui, séparé entièrement du bâtiment A, servira désormais exclusivement pour la Ire et IIe Classe (*Régime des 30 pensionnaires*).—Le 1er bâtiment (A) aura alors 3 quartiers pour chaque sexe d'indigents et de malades du Régime

* Further report of the Commissioners in Lunacy to the Lord Chancellor, 1847. Appendix E, page 324.

commun, qui se distribueront à-peu-près de la manière suivante dans chaque aile :

| | | |
|---|--------------------------------|---------------|
| 1° L'infirmerie (14 lits) | } (20 lits au Rez-de-Chaussée) | } 45 hommes.* |
| 2° Quartier des aliénés agités (6 lits) | | |
| 3° Quartier des aliénés travailleurs (25 lits) (1er étage). | | |

Erigé de cette manière, Jersey possèdera dans le courant de peu d'années, d'une manière économique, presque imperceptible pour le trésor public, un établissement durable à jamais, qui se sera suffi à lui-même dès le commencement, qui déchargera de plus en plus les paroisses des dépenses publiques pour leurs aliénés indigents, qui préviendra l'appauvrissement des classes moyennes, encouru jusqu'alors par des cas de folie ; un asile enfin, qui sera une véritable œuvre d'humanité pour l'île, une gloire pour le peuple Jersiais !

On pourrait encore, il est vrai, afin d'économiser un peu plus, utiliser pour la demeure du Directeur-médecin et même pour le bâtiment des services généraux, telle maison ou telle ferme déjà existante dans le terrain, qui sera l'objet du choix du Comité, et y ajouter des deux côtés les ailes neuves, indispensables pour les malheureux malades, dont les besoins sont d'une toute autre nature, que ceux des hommes doués de toute l'intégrité de leurs facultés morales et intellectuelles. Cependant de même que le véritable bien-être des aliénés de Jersey et les intérêts du trésor public ont été les objets principaux, qui m'ont dicté tout ce que je viens d'envisager dans mon rapport, à l'égard de l'asile même, également aussi dans cette dernière question économique ils me paraissent devoir être consultés sérieusement, avant qu'on arrive à une pareille mesure, qui peut-être ne sera pas même une véritable économie ni un bienfait pour la prospérité de l'asile. L'intérêt des aliénés doit être la suprême loi dans toute résolution à prendre ;

* Voyez page 34 de ce Rapport, *Classement*.

cet intérêt sup
fort, qui servit
Directeur-méd

Pour les d
n'est pas cou
tout, les : " L
contenus dans
" s'écrit in L
j'ai déjà cité
détermination
indispensable

Si le Comité
cet égard, je n
possède, et q

Le docum
rapports des a

Les ouvrag

Les rapport
en France et

Une collect
en Angleterre

Si même le
aux dispositio

je ne ferai tou

rai, aux obser

ce qui regarde
qui servit, j'es

encore lui offi
ami, l'Inspect

cet intérêt suprême dépend beaucoup de la libéralité et du confort, qui seront réservés au médecin Jersiais, qui un jour sera le Directeur-médecin de leur asile.

Pour les détails de la construction, du mobilier, etc., dont il n'est pas convenable de parler ici, je recommande de suivre surtout, les : "*Rules to be observed, etc.*" et les "*Suggestions,*" etc., contenus dans l'Appendix E du "*Further Report of the Commissioners in Lunacy to the Lord Chancellor, London 1847,*" que j'ai déjà cité plusieurs fois, et auquel j'ai emprunté plus haut la détermination de l'étendue du terrain nécessaire, et du nombre indispensable des quartiers pour l'asile de Jersey.

Si le Comité sentait le besoin de plus amples renseignements à cet égard, je mets à sa disposition les pièces importantes, que je possède, et qui sont entre autres :

Le document précieux, ci-dessus recommandé au Comité, et les rapports des années qui ont suivi,

Les ouvrages des Docteurs PARCHAPPE, CONOLLY, etc.

Les rapports officiels des médecins des asiles les plus célèbres en France et en Angleterre,

Une collection d'environ 20 plans des meilleurs asiles en Ecosse, en Angleterre, en France, etc.

Si même le Comité jugeait opportun de me consulter, quant aux dispositions à prendre pour le bien-être des aliénés de Jersey, je me ferai toujours un devoir de satisfaire, autant que je le pourrai, aux observations, qu'il croirait utile de me présenter ; et, pour ce qui regardera la révision et la correction des plans généraux, qui seront, j'espère bientôt, projetés pour l'asile de Jersey, je puis encore lui offrir le concours, bien précieux à mon avis, de mon ami, l'Inspecteur-Général des asiles anglais, M. SAMUEL GASKELL.

Bien que moi-même j'aie fait de l'art de la construction des asiles d'aliénés une étude spéciale depuis plusieurs années, bien que je me sente suffisamment en mesure pour esquisser les premiers projets nécessaires quant à l'asile de Jersey, cependant mon expérience, acquise par 3 années de travail et d'observation dans un asile nouveau et, j'ose le dire, modèle *, mes études étendues sur ce même sujet dans les asiles étrangers, m'ont aussi appris à être réservé et circonspect dans les conseils. Ici, où il s'agit du bien-être de toute une population de malheureux aliénés ; où il s'agit encore d'une responsabilité sérieuse au point de vue du trésor public et de l'opinion ; où un jour, ce ne sera ni sur moi, qui vous ai présenté ce rapport, ni sur celui qui jouira de votre confiance pour dresser les projets de l'asile de Jersey, ni sur l'architecte qui en dirigera la construction, ni sur le Comité lui-même, que retombera la responsabilité des insuccès ou l'honneur des bienfaits,—mais bien sur le Médecin, à qui vous remettrez la direction de l'œuvre philanthropique et morale, que vous vous proposez d'entreprendre ;—ici, dis-je, je sens qu'il y aurait témérité à vous conseiller d'arrêter une organisation définitive sur mes simples recommandations, et avant d'avoir pris conseil d'une autorité telle, que celle de mon digne ami, M. GASKELL à Londres, dont le zèle et le dévouement ne le cèdent en rien à son profond savoir.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai cru nécessaire de vous communiquer dans ce rapport. Heureux par la pensée, que mon travail, quelque imparfait qu'il soit, sera peut-être utile au soulagement des aliénés, " ces êtres infortunés que la Providence, dans ses im-

* Voyez PARCHAPPE, ouvrage cité, page 296; et pour le plan de l'asile Meerenberg, planche IV, fig. 1.

"pénérables de
"l'excès de leur
"intérêt et à t
vous exprimer
m'avez honoré
de remplir.
Veuillez bien
et l'assurance de

Votre

Jersey, 1er No

* Paroles du mé
BERT, dans son
(séance du 6 Juin

“pénétrables desseins, a accablés d’une telle affliction, et qui, par l’excès de leur malheur, se recommandent d’autant plus à notre intérêt et à toutes nos sympathies,” * —je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance pour la confiance, dont vous m’avez honoré en me chargeant de la noble mission que je viens de remplir.

Veillez bien, Messieurs! agréer mes sincères remerciements et l’assurance de haute estime, avec laquelle j’ai l’honneur d’être,

Votre très-obéissant et très-dévoué serviteur,

D. H. VAN LEEUWEN.

Jersey, 1er Novembre 1853.

* Paroles du noble Lord ASHLEY, actuellement le Comte de SHAFTESBURY, dans son discours célèbre devant la Chambre des Communes (séance du 6 Juin 1845.)

nécessaire de vous communi-
 sur la pensée, que mon travail,
 eut-être utile au soulagement
 que la Providence, dans ses in-
 page 296; et pour le plan de l'asile

NOTE HISTORIQUE
 SUR
 L'AUTEUR DU "NON-RESTRAINT SYSTEM."

D'accord avec l'opinion générale des aliénistes anglais, j'ai décrit, auparavant dans un journal néerlandais, et aujourd'hui dans ce Rapport, l'abolition entière de l'usage des moyens mécaniques de contrainte, dans le traitement moral des aliénés, comme un fait hardi, dont l'honneur revient principalement à M. ROBERT GARDINER HILL, qui l'a conçu. Mes investigations les plus scrupuleuses ne m'ont pas conduit à attribuer la priorité de cette idée à aucun autre homme, qu'à l'habile aliéniste que je viens de citer, et pourtant je vois qu'aujourd'hui encore on essaye de la lui disputer, sans doute avec plus d'envie que de raison, dans certains journaux de médecine Anglais.

Les sources authentiques, auxquelles j'ai emprunté mes renseignements, se trouvent dans les *Rapports annuels de l'asile de Lincoln*.

Eh bien donc, ces Rapports officiels nous apprennent, que dans l'asile de Lincoln l'honorable Dr. CHARLESWORTH et ses dignes coopérateurs, les autres membres du Comité de l'asile, se sont occupés depuis 1820, de la manière la plus louable, de l'abolition des abus de la camisole, etc., etc., (en d'autres termes: du perfectionnement du système des PINEL en France et des TUKE en Angleterre, commencé en 1792). En imitation de l'usage des asiles Ecossais, ils introduisirent le 16 Mars 1829 des registres spéciaux, sur lesquels on inscrivait jour par jour la nature, l'heure et la durée de chaque cas de coercition. A chaque année nouvelle ils font rapport de nouvelles mesures contre les abus! Dans le rapport de 1836 enfin, nous apprenons, qu'en 1835 ces

hommes généreux ont
 (House-Surgeon) Mr. H
 ce qu'ils en rapportent,
 "Three successive months
 the occurrence of a single
 that the House-Surgeon
 whole weeks (excepting 2
 to such means, and even w
 room."

Dans le rapport de 1836
 de l'abolition de l'usage

"The present House-Surgeon
 founded on experience in
 an institution for the insane
 of any instrument of restraint
 striking advance towards
 (the completed) side of the
 restraint, either by day or
 months, and that applied

Dans le rapport de 1837
 justifiée la conception

"The bold conception of
 tent of actually and formally
 report as due to Mr. HILL,
 the following abstract of a
 of the abatement of restraint
 truction of the building, is

| Year | Total number of patients in the House | Total number of patients in the Asylum |
|------|---------------------------------------|--|
| 1825 | 71 | |
| 1826 | 71 | |
| 1827 | 70 | |
| 1828 | 61 | |
| 1829 | 67 | |
| 1830 | 109 | |
| 1831 | 106 | |
| 1832 | 115 | |
| 1833 | 120 | |

This table was prepared

hommes généreux ont trouvé dans un nouveau médecin-résident (*House-Surgeon*) Mr. HILL, un coopérateur des plus zélés. Voici ce qu'ils en rapportent, page 5 de ce rapport :

“ Three successive months (excepting 1 day) have now elapsed without the occurrence of a single instance of restraint ; . . . and out of 36 weeks, that the House-Surgeon (Mr. HILL) has held his present situation, 25 whole weeks (excepting 2 days) have been passed without any recourse to such means, and even without an instance of confinement to a separate room.”

Dans le rapport de 1837, page 5, nous lisons l'*origine première* de l'abolition de l'*usage* de la camisole, etc., ainsi :

“ The present House-Surgeon (Mr. HILL) has expressed *his own belief*, founded on experience in this house, that it may be possible to conduct an institution for the insane, *without* having recourse to the employment of *any* instrument of restraint whatsoever. He has certainly made a striking advance towards verifying this opinion, by conducting the male (the completed) side of the house, with but a solitary instance of such restraint, either by day or by night, during the course of the 16 last months, and that applied only for 2 hours, during his absence.”

Dans le rapport de 1838, page 4, nous trouvons confirmée et justifiée la *conception hardie* due à Mr. HILL :

“ *The bold conception* of pushing the mitigation of restraint to the extent of *actually and formally abolishing the practice*, mentioned in the last report as *due to Mr. HILL, the House-Surgeon*, seems to be justified by the following abstract of a Statistical Table, showing the rapid advance of the abatement of restraints in this asylum, under an improved construction of the building, night-watching and attentive supervision.”

| Year. | Total number of patients in the House. | Total number of patients restrained or secluded. | Total number of instances of restraint or seclusion. | Total number of hours passed under restraint or seclusion. |
|-------|--|--|--|--|
| 1829 | 72 | 39 | 1727 | 20,424 |
| 1830 | 92 | 54 | 2364 | 27,113 |
| 1831 | 70 | 40 | 1004 | 10,830 |
| 1832 | 81 | 55 | 1401 | 15,671 |
| 1833 | 87 | 44 | 1109 | 12,003 |
| 1834 | 109 | 45 | 647 | 6,597 |
| 1835 | 108 | 28 | 323 | 2,874 |
| 1836 | 115 | 12 | 39 | 334 |
| 1837 | 130 | 2 | 3 | 28 |

This table was prepared by Mr. HILL, who since his appointment in

July, 1835, has, on this as well as every other occasion, faithfully and unsparingly exerted himself to serve the interests of the institution. *

Encore une citation seulement du Rapport annuel de 1839, page 3 :

"At last severity of every kind has disappeared, through the zealous co-operation of the present House-Surgeon, (Mr. HILL), who, by an honest and determined application of the means placed at his disposal, has carried out the system of *mitigation* to the *unhoped for result of an actual abolition* of the practice of personal restraint; not any instance of which has now occurred for a period of more than 23 successive months."

"In order to become *personally* assured of the effect produced upon the disorderly patients, by the substitution of a system of watchfulness instead of restraints, the House-Surgeon (Mr. HILL) spent 3 hours daily for 38 out of 40 successive days in the months of March and April of the present year, among these particular patients and their attendants; and had the satisfaction to witness good order preserved, without either violence or intimidation on the part of the latter, throughout the whole period."

Les Membres du Comité de l'asile de Lincoln, et parmi eux le Dr. CHARLESWORTH, déclarent donc ici de la manière la plus honnête, et en "*plain english*," qu'ils n'avaient jamais espéré ou attendu une abolition de l'usage de la camisole, etc.; abolition, que HILL avait non-seulement conçue le premier, mais encore mise en exécution avec tout le dévouement d'une foi ferme dans ce que son génie pratique, se basant toujours sur l'observation personnelle et l'expérience, lui avait dicté en 1836!

D. H. v. L.

* Voyez les chiffres de cette table page 59 de mon rapport.

APPENDIX

D. H.

I duly received your
 writing in which you
 versing on the subject
 Engineer of this In-
 stitution has lately be-
 come as lively as the
 other near Learners
 are about the best
 him familiar with
 he became fully ac-
 quainted with the
 universally, pre-
 vailed in the two
 good asylum can I
 seem that build
 here, and that labor
 not to cost more than
 patients, the cost
 does not include
 that of furniture &
 the habit of going
 sitting places in
 asylums of England
 and Belgium; my
 that it is not mere
 vidual classes of Lear-
 to be the case, this
 England. At Lear-
 in Stafford, an asy-
 on its completion
 present Institution
 ampton and North
 and is gradually
 has only just been
 and in which per-
 rations of the class
 lums being under
 gistrates as in Eng-
 in Scotland the
 economy; unques-
 tend to keep down
 the rates, but I b

APPENDICE DE CH. LE QUESNE, ÉCR., JURÉ.

Hanwell, April 26th, 1853.

DEAR SIR,

I duly received your letter of the 12th instant, but have delayed answering it until now, in order that I might have an opportunity of conversing on the subject of it with Mr. Harris, of Hanwell, late resident Engineer of this Institution, now practising as an Architect. This gentleman has lately built two asylums, one near Fareham, for Hampshire; the other near Leamington, for the county of Warwick; I believe they are about the best in England; his long connexion with this one made him familiar with the peculiar requirements of such establishments, and he became fully acquainted with the defects generally, indeed I may say, universally, prevailing in Hospitals for the Insane, all of which are avoided in the two I have named. Mr. Harris says that an exceedingly good asylum can be built in England at a cost of £80 per head, and assuming that building materials are not more expensive in Jersey than here, and that labour is lower, he thinks an asylum in that island ought not to cost more than £70 per head, so that if you build for one hundred patients, the cost would not exceed £7000. I believe that Mr. Harris does not include the cost of land in this estimate, and I know he does not that of furniture for the patients, officers, and servants. I have been in the habit of going away from this every year for a month, usually visiting places in which there are asylums; in this way I have seen all the asylums of England, several in Scotland and Ireland, and some in France and Belgium; my opinion, founded on the experience thus acquired, is, that it is not merely inconvenient but absolutely improper, to have several classes of Lunatics in one establishment. This is now so much felt to be the case, that the practice is being discontinued in the asylums in England. At Lancaster the practice has been abolished for some years; in Stafford, an asylum for the middle classes is in course of erection, and on its completion that class of patients will be removed to it from the present Institution, which they share with the insane poor. In Northampton and Nottingham, a similar separation has long been talked of, and is gradually advancing towards adoption; in Leicester, the measure has only just been mooted. As these are now the only asylums in England in which pauper Lunatics and paying patients are received, a separation of the classes will doubtless soon be effected; in Ireland the asylums being under the controul of the Government, not under local magistrates as in England, the mixture of classes has never been permitted; in Scotland the mixture is persisted in, and defended on the score of economy; unquestionably the profits derivable from paying patients, tend to keep down the cost of maintaining pauper Lunatics and so lessen the rates, but I have nowhere seen pauper Lunatics so huddled together

D. H. v. L.

so curtailed of proper space as in the asylum at Morningside, near Edinburgh, in that at Gartnavel near Glasgow, and in the Dumfries asylum; the paying patients in these three establishments, occupy not only the best but the largest portions of the buildings, and have fine exercising grounds, whereas the poor are overcrowded in the apartments allotted to them; their airing courts are surrounded with high walls so as not to be overlooked by the paying patients, and their dietary is meagre.—Should it be deemed desirable in Jersey on the ground of economy (it cannot on any other) to receive paying patients as well as paupers, it occurs to me that it would be perfectly possible to do this in a manner that should not encroach upon the comforts of the latter, by having 2 buildings perfectly distinct, and yet united by a covered passage, and superintended by the same officers, the paying patients being accommodated solely in the house set apart for them and not admissible on any account whatever into the other. Some such arrangement as this would prevent the pauper Lunatics from being over crowded in their apartments, and would have the effect of securing for them sufficient space out of doors for recreation and employment. The land attached to asylums ought to be in the proportion of *at least* ten acres to every hundred patients; the quality of the land as to productiveness is of no importance, for it can be brought into a state of high cultivation in a few years by the labour of the patients; its salubrity however is of the utmost consequence; a gravelly soil should if possible be obtained and yielding a supply of good pure water.

Should you feel disposed to honour me with any further correspondence on the subject, I will enter fully into details, and I shall do so more promptly than on the present occasion; the delay in replying to your note now, has been caused by the absence of Mr. Harris from home.—Mr. Harris also, if you write to him, will be happy to give you any information in his power, and without any fee, or if you employ an architect in Jersey or elsewhere, he will have much pleasure in looking over the plans and giving to your architect his opinion and advice and every assistance which his experience in this special line so well qualifies him to render.

I am, dear Sir,

Your's, very truly,

W. C. BEGLEY.

Charles Le Quesne, Esq.,
Jersey.

lum at Morningside, near Edin-
burgh, and in the Dumfries asy-
lums, occupy not
of the buildings, and have fine
are overcrowded in the apart-
ments are surrounded with high
the paying patients, and their
is more desirable in Jersey on the
other) to receive paying pa-
tients than that it would be perfectly
possible to encroach upon the
buildings perfectly distinct, and
superintended by the same offi-
cer, and associated solely in the house set
any account whatever into the
asylum would prevent the proper man-
agement of the departments, and would have the
effect of closing the doors for recreation
and exercise out of doors for recreation
asylums ought to be in the pro-
vince of the patients; the quality of the
atmosphere, for it can be brought into a
state of purity by the labour of the patients; its
temperature; a gravelly soil should
be used, and an ample supply of good pure water.

with any further correspondence
will be glad, and I shall do so more
promptly than I have done, to delay in replying to your note
from Mr. Harris from home.—Mr.
Harris is very happy to give you any informa-
tion, and if you employ an architect in
the construction of an asylum, his pleasure in looking over the plans
and giving his advice and every assistance
he can give, will well qualify him to render.

Yours,
W. C. BEGLEY.

